

can-am®



2016

**Guide du
conducteur**

Comprenant
**Informations de sécurité,
renseignements sur le véhicule
et l'entretien**

DS 90^{MC}

DS 90^{MC} X^{MC}

⚠ AVERTISSEMENT

Lisez attentivement ce guide. Il comprend d'importantes consignes de sécurité.
VTT de catégorie Y, toujours suivre cette recommandation d'âge sous la supervision d'un adulte:
DS 90 et DS 90 X: 10 ans ou plus. Conserver ce Guide du conducteur dans le véhicule.

2 1 9 0 0 1 6 1 8

Traduction des
instructions originales

AVERTISSEMENT

LA CONDUITE DE VOTRE VÉHICULE EST POTENTIELLEMENT DANGEREUSE. Si vous ne conduisez pas prudemment, une collision ou un capotage peuvent survenir à l'improviste, même pendant des manœuvres courantes comme les virages, la conduite dans une pente ou le franchissement d'obstacles. Pour votre sécurité, lisez attentivement et respectez tous les avertissements du présent guide et des étiquettes apposées sur le véhicule. **Toute négligence à cet égard pourrait entraîner des BLESSURES GRAVES, VOIRE MORTELLES.** Conserver ce guide dans le véhicule en tout temps.

AVERTISSEMENT

Ne pas tenir compte des avertissements et instructions de sécurité de ce guide, du *DVD DE SÉCURITÉ* et des étiquettes apposées sur les produits peut mener à des blessures et même au décès.

PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE

AVERTISSEMENT

Ce produit contient ou émet des produits chimiques reconnus par l'État de la Californie comme pouvant causer le cancer, des malformations congénitales ou présenter d'autres dangers pour la reproduction.

Au Canada, les produits sont distribués par Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP).

Aux États-Unis, les produits sont distribués par BRP US Inc.

Les marques de commerce suivantes sont la propriété de Bombardier Produits Récréatifs inc.:

Can-Am®

DS 90^{MC}

DS 90^{MC} X®

XPS^{MC}

AVANT-PROPOS

Deutsch	Dieses Handbuch ist möglicherweise in Ihrer Landessprache verfügbar. Bitte wenden Sie sich an Ihren Händler oder besuchen Sie: www.operatorsguide.brp.com .
English	This guide may be available in your language. Check with your dealer or go to: www.operatorsguide.brp.com .
Español	Es posible que este manual esté disponible en su idioma. Consulte a su distribuidor o visite: www.operatorsguide.brp.com .
日本語	このガイドは、言語によって翻訳版が用意されています。ディーラーに問い合わせるか、次のアドレスでご確認ください： www.operatorsguide.brp.com .
Français	Ce guide peut être disponible dans votre langue. Vérifier avec votre concessionnaire ou aller à: www.operatorsguide.brp.com .
Nederlands	Deze handleiding kan beschikbaar zijn in uw taal. Vraag het aan uw dealer of ga naar: www.operatorsguide.brp.com .
Norsk	Denne boken kan finnes tilgjengelig på ditt eget språk. Kontakt din forhandler eller gå til: www.operatorsguide.brp.com .
Português	Este manual pode estar disponível em seu idioma. Fale com sua concessionária ou visite o site: www.operatorsguide.brp.com .
Suomi	Käyttöohjekirja voi olla saatavissa omalla kielelläsi. Tarkista jälleenmyyjältä tai käy osoitteessa: www.operatorsguide.brp.com
Svenska	Denna bok kan finnas tillgänglig på ditt språk. Kontakta din återförsäljare eller gå till: www.operatorsguide.brp.com .

Nous désirons vous féliciter d'avoir acheté un tout nouveau véhicule tout-terrain (VTT) Can-Am®. Vous profiterez de la garantie BRP et tout un réseau de concessionnaires Can-Am autorisés est disposé à fournir les pièces, le service ou les accessoires dont vous aurez besoin.

Votre concessionnaire tient à ce que vous soyez entièrement satisfait. Il a reçu la formation requise pour effectuer la préparation et la vérification initiale de votre véhicule et a fait les derniers réglages. Si vous désirez obtenir plus d'information sur l'entretien de votre véhicule, veuillez communiquer avec votre concessionnaire.

Lors de la livraison, on vous a expliqué la garantie, puis on vous a fait signer la *LISTE DE VÉRIFICATION DE*

PRÉLIVRAISON pour s'assurer que la préparation de votre véhicule vous satisfaisait pleinement.

S'instruire avant de partir

Pour savoir comment éviter les risques de blessure ou de décès pour vous ou les personnes se trouvant à proximité, lisez le présent Guide du conducteur avant d'utiliser votre véhicule:

Lire également toutes les étiquettes de sécurité apposées sur votre VTT et visionner votre *DVD DE SÉCURITÉ*.

Le défaut de suivre les avertissements présents dans ce Guide du conducteur peut entraîner des BLESSURES GRAVES ou un DÉCÈS.

Âge minimal recommandé

Ces véhicules sont de catégorie «Y» (modèle pour enfants), toujours respecter l'âge prescrit.

- Les véhicules DS 90^{MC} et DS 90 X sont de catégorie Y-10+ et devraient être utilisés par des enfants de 10 ans ou plus sous la surveillance d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans ou plus.
- Un enfant ne devrait jamais conduire un VTT de façon continue si elle ou il ne possède pas les aptitudes requises pour le conduire en toute sécurité, indépendamment de son âge.

Formation


Ne jamais utiliser ce véhicule sans les instructions qui s'imposent. **Suivre une formation.** Tous les utilisateurs devraient s'inscrire à un cours donné par un instructeur reconnu.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LA SÉCURITÉ EN VTT, communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé pour savoir où se tiennent les cours les plus près de chez vous.

Aux États-Unis, appeler le Specialty Vehicle Institute of America (SVIA) au 1 800 887-2887 ou, au Canada, le Conseil canadien de la sécurité (CSC) au 1 613 739-1535.


Information concernant la sécurité

L'information particulièrement importante contenue dans ce Guide du conducteur est identifiée par les symboles et les mots suivants:

Le symbole d'alerte de sécurité  avertit d'une situation comportant des risques possibles de blessure.

AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer des blessures graves, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évite pas.

 **ATTENTION** Avertit d'une situation comportant des risques de blessure modérée ou mineure, si on ne l'évite pas.

AVIS Avertit d'un risque d'endommager gravement le véhicule ou une (ou des) pièce(s) si l'instruction n'est pas suivie.

À propos de ce guide du conducteur

Ce guide a pour but d'aider le propriétaire ou le conducteur à se familiariser avec le véhicule, son fonctionnement et son entretien. Ils sont indispensables à la conduite sécuritaire du véhicule.

Conservez le présent Guide du conducteur dans le véhicule; vous pourrez ainsi vous y référer pour obtenir des renseignements relatifs à l'entretien, au diagnostic des pannes et à la formation de tiers.

Notez que ce guide est disponible dans plusieurs langues. En cas de divergence d'informations, la version originale anglaise a préséance.

Si vous désirez consulter et/ou imprimer une copie supplémentaire de votre Guide du conducteur, il suffit d'aller sur le site www.operatorsguide.brp.com

L'information et les descriptions de composants ou de systèmes présentés dans ce document sont corrects au moment de publier. Il faut noter toutefois que BRP poursuit une politique d'amélioration continue de ses produits, mais sans s'engager à incorporer les améliorations aux produits déjà fabriqués. En raison de changements de dernière minute, il peut donc y avoir certaines différences entre le produit tel que fabriqué et les descriptions et fiches techniques du présent guide. BRP se réserve le droit d'annuler ou de modifier les caractéristiques, fonctions, modèles et équipements sans encourir d'obligation.

Ce Guide du conducteur ainsi que le *DVD DE SÉCURITÉ* devraient être dans le véhicule au moment de la vente.

Avis aux parents

Revoir le présent Guide du conducteur avec tous les utilisateurs du VTT.

Avant de permettre aux enfants de conduire le VTT, veuillez prendre le temps de revoir avec eux les instructions sur la conduite sécuritaire, tout en accordant une attention particulière aux étiquettes de sécurité apposées sur le produit.

Comprenez les commandes et le fonctionnement du VTT, lisez attentivement ce Guide du conducteur.

Rappelez-vous que votre approche sécuritaire influencera l'enfant.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

AVERTISSEMENT

Ce VTT n'est pas un jouet.

- Les enfants n'ont pas tous les mêmes aptitudes, les mêmes capacités physiques ni le même jugement. Certains ne sont peut-être pas en mesure de conduire un VTT en toute sécurité.
- Aucun enfant de moins de 16 ans ne devrait conduire de VTT sans être supervisé en tout temps par un adulte.
- On ne devrait pas permettre à un enfant d'utiliser un VTT de façon continue si elle ou il ne possède pas les aptitudes, la force et le jugement pour le conduire en toute sécurité.

AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
S'instruire avant de partir	1
Âge minimal recommandé	2
Information concernant la sécurité	2
À propos de ce guide du conducteur	2
Avis aux parents	3

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL	10
Empoisonnement au monoxyde de carbone	10
Incendies et autres dangers associés à l'essence	10
Brûlures sur les composants chauds	10
Accessoires et modifications	11

MESSAGES SPÉCIAUX SUR LA SÉCURITÉ	12
--	-----------

AVERTISSEMENTS D'UTILISATION	15
---	-----------

CONDUITE DU VÉHICULE	41
-----------------------------------	-----------

Vérification de réutilisation	42
Liste de vérification de réutilisation	43
Vêtements	45
Transport de passagers	46
Transport de charges	46
Conduite récréative	46
Environnement	46
Limites de conception	47
Utilisation hors route	47
Précautions générales et mesures de sécurité	48
Techniques de conduite	50

EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES IMPORTANTES (CANADA/ÉTATS-UNIS)	57
---	-----------

Étiquette mobile	57
Étiquettes de sécurité du véhicule	59
Étiquettes de conformité	61
Étiquettes d'information technique	61

EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES IMPORTANTES (TOUS LES PAYS SAUF LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS)	62
--	-----------

Étiquette mobile	62
Étiquettes de sécurité du véhicule	64
Étiquettes de conformité	67
Étiquettes d'information technique	67

RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT	70
1) Manette d'accélérateur	71
2) Manette de frein droite	72
3) Manette de frein gauche	73
4) Frein de stationnement	73
5) Levier sélecteur	74
6) Interrupteur multifonctionnel	75
7) Voyants	77
8) Interrupteur d'allumage	77
9) Robinet d'essence	78
10) Loquet de siège	78
11) Trousse à outils	79
12) Compartiment de rangement avant	79
CARBURANT	81
Exigences en matière de carburant	81
Faire le plein d'essence	82
PÉRIODE DE RODAGE	83
Utilisation durant la période de rodage	83
CONSIGNES D'UTILISATION	84
Démarrage du moteur (Procédure de base)	84
Utilisation de l'étrangleur pour démarrer le moteur	85
Pour arrêter le moteur	86
Changement de vitesse	86
PERSONNALISATION DE LA CONDUITE	87
Réglage de la suspension	87
TRANSPORT DU VÉHICULE	89

ENTRETIEN

INSPECTION INITIALE	92
Tableau d'inspection initiale	93
PROGRAMME D'ENTRETIEN	94
PROCÉDURES D'ENTRETIEN	99
Huile à moteur	99
Tamis à huile	101
Filtre à air	102
Boîtier de filtre à air	103
Soupape d'injection d'air	104
Pare-étincelles	105

PROCÉDURES D'ENTRETIEN (suite)	
Couvercle de transmission CVC	106
Huile de la boîte de vitesses	106
Câble d'accélérateur	108
Bougie	109
Batterie	110
Fusible	111
Feux	112
Chaîne d'entraînement et pignons	112
Pneus et jantes	114
Direction	115
Freins mécaniques (DS 90)	116
Freins hydrauliques (DS 90 X)	118
Châssis	119
ENTRETIEN DU VÉHICULE	120
Entretien d'après- utilisation	120
Nettoyage et protection du véhicule	120
ENTREPOSAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE	121

INFORMATION TECHNIQUE

IDENTIFICATION DE VOTRE VÉHICULE	124
Emplacement du numéro d'identification du véhicule	124
Emplacement du numéro d'identification du moteur	124
RÉGLEMENTATION RÉGISSANT LE SYSTÈME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE BRUIT(CANADA/ÉTATS-UNIS)	125
VALEURS D'ÉMISSIONS SONORES ET DE VIBRATIONS (HORS DU CANADA/DES ÉTATS-UNIS)	126
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ CE	127
FICHES TECHNIQUES	128

DIAGNOSTIC DES PANNES

DIRECTIVES DE DIAGNOSTIC DE PANNES	132
---	------------

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA: VTT CAN-AM® 2016	138
GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS	142

GARANTIE LIMITÉE BRP INTERNATIONALE: QUAD CAN-AM® 2016 145
GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS ET LA TURQUIE: QUAD CAN-AM® 2016..... 150

INFORMATION CONCERNANT LE CLIENT

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS 158
CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE 159

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Empoisonnement au monoxyde de carbone

L'échappement de tous les moteurs contient du monoxyde de carbone, un gaz mortel. Le fait de respirer du monoxyde de carbone peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, de la confusion mentale et, éventuellement, la mort.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et insipide qui peut être présent même si vous ne le voyez pas ou s'il n'y a aucune odeur d'échappement. Une concentration fatale peut s'accumuler rapidement, ce qui vous paralyserait rapidement sans que vous puissiez vous défendre. De plus, une concentration fatale de monoxyde de carbone peut subsister pendant des heures, voire des jours, dans un endroit fermé ou mal aéré. Si vous présentez un des symptômes d'empoisonnement au monoxyde de carbone, évacuez l'endroit immédiatement, prenez l'air et demandez de l'aide médicale.

Pour éviter les blessures graves ou mortelles dues à l'empoisonnement au monoxyde de carbone:

- Ne faites jamais fonctionner le véhicule dans un endroit mal aéré ou partiellement fermé tel qu'un garage, un abri à voitures ou une grange. Même si vous ouvrez des fenêtres ou utilisez des ventilateurs pour tenter de ventiler les gaz d'échappement, la concentration de monoxyde de carbone peut rapidement devenir dangereuse.
- Ne faites pas fonctionner le véhicule à l'extérieur où les gaz d'échappement peuvent pénétrer à l'intérieur d'un édifice par des ouvertures telles des fenêtres ou des portes.

Incendies et autres dangers associés à l'essence

L'essence est inflammable et explosive. Les émanations d'essence peuvent se répandre et s'enflammer s'il y avait une étincelle ou une flamme à quelques mètres du moteur. Suivez les recommandations ci-dessous pour réduire le risque d'incendie et d'explosion:

- N'utilisez qu'un bidon d'essence rouge approuvé pour entreposer l'essence.
- Respecter à la lettre les instructions présentes dans la sous-section *ESSENCE*.
- Ne démarrez jamais le moteur et ne le faites pas fonctionner si le bouchon de réservoir n'est pas bien installé.

L'essence est toxique et peut entraîner des blessures ou le décès.

- Ne siphonnez jamais de l'essence avec la bouche.
- Consultez un médecin immédiatement si vous avalez de l'essence, si de l'essence vous éclabousse les yeux ou si vous respirez des émanations.

Si vous renversez de l'essence sur vous, lavez-vous avec du savon et de l'eau puis changez de vêtements.

Brûlures sur les composants chauds

Certains composants peuvent devenir chauds lorsqu'ils fonctionnent. Évitez de leur toucher lorsqu'ils fonctionnent ainsi qu'immédiatement après qu'ils ont cessé de fonctionner.

Accessoires et modifications

N'effectuez pas de modifications non autorisées et n'utilisez aucun accessoire non approuvé par BRP. Comme certains changements ou accessoires n'ont pas été mis à l'essai par BRP, ils peuvent augmenter le risque d'accident ou de blessure et rendre l'utilisation du véhicule sur la route illégale.

Consultez un concessionnaire Can-Am autorisé pour connaître la liste des accessoires offerts.

MESSAGES SPÉCIAUX SUR LA SÉCURITÉ

CE VÉHICULE N'EST PAS UN JOUET ET SON UTILISATION PEUT PRÉSENTER UN DANGER.

- Ce véhicule se manie différemment des autres. Il faut être prudent, sinon une collision ou un renversement peuvent survenir rapidement, même lors de manoeuvres de routine comme la négociation de virages et d'obstacles ou la conduite en pente.

DES BLESSURES GRAVES ET MÊME LA MORT peuvent survenir si on ne se conforme pas à ces instructions:

- Lire attentivement le présent Guide du conducteur et toutes les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule en plus de se conformer aux méthodes d'utilisation prescrites. Visionner le *DVD DE SÉCURITÉ* et y prêter attention avant d'utiliser le véhicule.
- Toujours respecter l'âge prescrit: Les véhicules DS 90 et DS 90 devraient être utilisés par des enfants de 10 ans ou plus sous la surveillance d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans ou plus.
- Un enfant ne devrait jamais conduire un VTT de façon continue si elle ou il ne possède pas les aptitudes requises pour le conduire en toute sécurité, indépendamment de son âge.
- Ne jamais transporter de passager sur ce véhicule. Le transport d'un ou de passagers modifie l'équilibre et la direction, et augmente les risques de perte de contrôle.
- Ne jamais utiliser ce véhicule sur des surfaces asphaltées, y compris les trottoirs, les allées, les stationnements et les voies publiques.
- Ne jamais utiliser ce véhicule sur une voie publique, qu'il s'agisse d'une route, d'une autoroute, d'un chemin de terre ou d'une route de gravier.
- Ne jamais utiliser ce véhicule sans porter un casque approuvé et bien ajusté. On doit aussi se protéger les yeux avec des verres de protection ou une visière ainsi que porter des gants, des bottes, une chemise ou une veste à manches longues et un pantalon.
- Ne jamais utiliser ce véhicule si vous êtes fatigué, malade ou sous l'effet de l'alcool ou de la drogue. Dans ces conditions, vous réagiriez plus lentement et votre jugement serait altéré.
- Ne jamais conduire à une vitesse excessive. Toujours se déplacer à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à son expérience.
- Ne jamais faire de cabrés, de sauts ni d'autres cascades.
- Inspecter le véhicule à chaque utilisation pour s'assurer qu'il est en bon état de marche. Suivre les recommandations d'inspection et d'entretien décrites dans ce Guide du conducteur.
- Toujours garder les deux mains sur le guidon et les deux pieds sur les repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.
- Toujours conduire lentement et être très prudent lorsqu'on s'aventure en terrain inconnu. Faire preuve de vigilance lorsque les conditions du terrain varient.

- Ne jamais utiliser le véhicule sur des terrains très accidentés, glissants ou friables, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques nécessaires au contrôle du véhicule sur de tels terrains. Toujours être particulièrement prudent sur ce type de terrain.
- Toujours respecter les méthodes de virage prescrites dans ce guide. Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse. Ne pas tourner à des vitesses excessives.
- Ne jamais utiliser ce véhicule sur des pentes trop abruptes pour le véhicule ou pour votre niveau de compétence. S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur les pentes plus prononcées.
- Grimper les pentes de la façon prescrite dans ce guide. Bien observer le terrain avant d'escalader une pente. Ne jamais escalader une pente dont la surface est trop glissante ou trop friable. Transférer son poids vers l'avant. Ne jamais accélérer ou changer de vitesse brusquement. Ne jamais traverser la crête d'une colline à haute vitesse.
- Descendre les pentes et freiner de la façon prescrite dans ce guide. Bien observer le terrain avant de descendre une pente. Transférer son poids vers l'arrière. Ne jamais descendre une pente à haute vitesse. Éviter de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente en ligne droite dans la mesure du possible.
- Procéder de la façon prescrite dans ce guide pour se déplacer à flanc de colline. Éviter les pentes trop glissantes ou trop friables. Sur le véhicule, transférer son poids en direction du haut de la colline. Ne jamais tenter de virage dans une pente à moins de maîtriser la technique de virage décrite dans ce guide pour un terrain de niveau. Éviter dans la mesure du possible de se déplacer le long du flanc d'une pente escarpée.
- En grim pant une colline, procéder de la façon prescrite lors d'un calage ou si le véhicule se met à reculer. Pour éviter le calage en montée, choisir le rapport approprié et maintenir une vitesse constante. Advenant un calage ou si le véhicule se met à reculer, utiliser la méthode spéciale de freinage décrite dans ce guide. Descendre du côté où la colline monte ou sur le côté si le véhicule fait face au haut de la pente. Tourner le véhicule et y remonter de la façon décrite dans ce guide.
- Vérifier s'il y a des obstacles avant de s'aventurer dans un nouvel endroit. Ne jamais tenter de négocier de gros obstacles, tels que de gros rochers ou des troncs d'arbres. Toujours procéder de la façon prescrite dans ce guide pour négocier des obstacles.
- Faire preuve de prudence si le véhicule patine ou glisse. Apprendre à contrôler de façon sécuritaire un véhicule qui dérape ou qui glisse en s'exerçant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau. Sur des surfaces extrêmement glissantes, comme la glace, conduire lentement et faire preuve de prudence pour réduire les risques de dérapage et de glissement incontrôlé.
- Ne jamais utiliser ce véhicule dans un courant d'eau rapide ou dans une étendue d'eau plus profonde que ce qu'on recommande dans ce guide. L'eau réduit la capacité de freinage. Essayer les freins une fois sorti de l'eau, de la neige ou de la boue. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les plaquettes de frein.

- Se souvenir que les conditions météorologiques et du terrain, le système de freinage et l'état des pneus, la vitesse du véhicule et son comportement ainsi que la charge y compris celle tractée constituent certains des éléments qui influencent la distance de freinage. Ajuster sa conduite en fonction de ceux-ci.
- BRP recommande de s'asseoir sur le VTT lorsqu'on recule. Évitez de vous tenir debout. Votre corps pourrait basculer vers l'avant sur la manette d'accélérateur alors que vous reculez, ce qui ferait soudainement accélérer le VTT et risquerait d'entraîner une perte de la maîtrise du véhicule.
- Toujours utiliser des pneus de la dimension et du type prescrits dans ce guide. Toujours s'assurer que la pression des pneus est conforme à la tolérance prescrite dans le présent Guide du conducteur.
- Ne jamais charger un VTT pour enfant.
- Ne jamais utiliser ce véhicule sans les instructions qui s'imposent. **Suivre une formation.** Tous les conducteurs devraient s'inscrire à un cours donné par un instructeur reconnu.

AVERTISSEMENTS D'UTILISATION

Les avertissements suivants et leur format répondent aux exigences de la United States Consumer Product Safety Commission. Il est primordial qu'on les trouve dans le Guide du conducteur de tous les VTT.

REMARQUE: Les illustrations suivantes ne sont que des représentations générales. Votre modèle peut être différent.

AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT sans respecter les instructions.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le risque d'accident s'accroît grandement si le conducteur ne connaît pas la bonne façon d'utiliser le VTT dans les situations variées et sur divers types de terrain.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Les conducteurs débutants et sans expérience devraient suivre un cours certifié. On leur suggère ensuite de mettre régulièrement en pratique les notions apprises dans ce cours ainsi que les techniques d'utilisation décrites dans ce guide.

Pour de plus amples renseignements sur la formation, communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Défaut de respecter l'âge minimal recommandé pour conduire ce VTT.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

On déconseille aux enfants n'ayant pas l'âge minimal recommandé de conduire ce VTT afin d'éviter les blessures ou le décès.

Même si un enfant a l'âge minimal recommandé pour conduire un VTT, il se peut qu'il ne possède pas les compétences, l'habileté ou le jugement requis pour conduire ce véhicule en toute sécurité, ce qui pourrait l'impliquer dans un accident grave.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Les véhicules DS 90 et DS 90 X devraient être utilisés par des enfants de 10 ans ou plus sous la surveillance d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans ou plus.

Un enfant ne devrait jamais conduire un VTT de façon continue si elle ou il ne possède pas les aptitudes requises pour le conduire en toute sécurité, indépendamment de son âge.

⚠ AVERTISSEMENT**DANGER POSSIBLE**

Transport d'un passager sur ce VTT.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Réduit grandement votre aptitude à préserver l'équilibre et à assurer le contrôle du VTT.

Pourrait entraîner un accident provoquant des blessures au conducteur et/ou au passager.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais transporter de passager. Le siège allongé permet au conducteur de changer de position en cours d'utilisation. Il n'est pas conçu pour transporter des passagers.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT sur des surfaces asphaltées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les pneus ont été conçus pour une utilisation hors route seulement, et non sur les surfaces asphaltées. L'utilisation du VTT sur ces surfaces peut en réduire la maniabilité et la maîtrise, en plus de risquer d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser ce VTT sur des surfaces asphaltées, y compris les trottoirs, les allées, les stationnements et les voies publiques.

⚠ AVERTISSEMENT**DANGER POSSIBLE**

Utilisation du VTT sur les voies publiques, les routes ou les autoroutes.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Risques de collision avec un autre véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser ce VTT sur une voie publique, une route, une autoroute ou même un chemin de terre ou une route de gravier. Dans plusieurs endroits, il est illégal d'utiliser ce véhicule sur les voies publiques, les routes et les autoroutes.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation du véhicule sans porter un casque approuvé, des lunettes de protection et des vêtements protecteurs.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Ce qui suit concerne tous les utilisateurs de VTT:

- L'utilisation du véhicule sans porter un casque approuvé augmente les risques de blessure grave à la tête et de décès en cas d'accident.
- L'utilisation du véhicule sans porter des lunettes de protection peut entraîner un accident et augmenter les risques de blessure grave en cas d'accident.
- L'utilisation du véhicule sans vêtements protecteurs augmente les risques de blessure grave en cas d'accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours porter un casque approuvé et bien ajusté. On recommande également de porter:

- Des lunettes de protection ou une visière
- Des gants, des bottes
- Une chemise ou une veste à manches longues
- Un pantalon.

⚠ AVERTISSEMENT

V00A07Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT sous l'effet de l'alcool ou de la drogue.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Votre jugement peut être sérieusement compromis.

Votre vitesse de réaction peut être réduite.

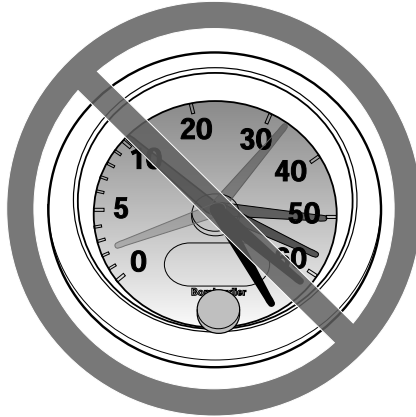
Votre sens de l'équilibre et votre perception peuvent être compromis.

Un accident ou un décès pourrait en résulter.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais consommer d'alcool ni de drogue avant ou pendant l'utilisation d'un VTT.

⚠ AVERTISSEMENT



V00A08Q

DANGER POSSIBLE

Conduire le VTT à des vitesses excessives.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'une perte de contrôle du VTT, ce qui peut provoquer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours se déplacer à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à son expérience.

⚠ AVERTISSEMENT**DANGER POSSIBLE**

Exécution de cabrés, de sauts et d'autres types de cascades.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'accident et de renversement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais tenter de cascades telles que des cabrés ou des sauts. Éviter les manoeuvres visant à épater les gens.

⚠ AVERTISSEMENT**DANGER POSSIBLE**

Défaut d'inspecter le VTT avant de l'utiliser.

Défaut de bien entretenir le VTT.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'accident et de dommages à l'équipement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Inspecter le VTT lors de chaque utilisation pour s'assurer qu'il est en bon état de marche.

Suivre les recommandations d'inspection et d'entretien décrites dans ce guide.

⚠ AVERTISSEMENT

DANGER POSSIBLE

Conduire sur des cours d'eau gelés.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

De graves blessures ou un décès pourraient survenir si la glace cédaient sous le poids du véhicule et/ou du conducteur.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais conduire le véhicule sur une surface gelée avant de s'être assuré que la glace est assez épaisse pour supporter le poids du véhicule et de sa charge ainsi que la force créée par un véhicule en mouvement.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Enlever les mains du guidon ou les pieds des repose-pieds lorsque le VTT est en marche.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

En enlevant même une seule main ou un seul pied, on peut réduire sa capacité de contrôler le VTT ou perdre l'équilibre et chuter. Si on retire un pied du repose-pied, le pied ou la jambe pourrait venir en contact avec les roues arrière, ce qui pourrait provoquer des blessures ou un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours garder les deux mains sur le guidon et les deux pieds sur les repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.

⚠ AVERTISSEMENT**DANGER POSSIBLE**

Défaut d'être particulièrement prudent en terrain inconnu.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

On peut réaliser trop tard qu'il y a des rochers cachés, des bosses ou des cavités, de sorte qu'il sera impossible de réagir.

On pourrait perdre la maîtrise du VTT ou celui-ci pourrait se renverser.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Conduire lentement et être particulièrement prudent lorsqu'on s'aventure en terrain inconnu.

Toujours faire preuve de vigilance en VTT lorsque les conditions du terrain varient.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Défaut d'être particulièrement prudent en terrain très accidenté, glissant ou friable.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Peut entraîner une perte de traction ou de maîtrise du véhicule et ainsi provoquer un accident, y compris un renversement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne pas utiliser le véhicule en terrain très accidenté, glissant ou friable, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques d'utilisation du VTT sur ce type de terrain.

Toujours être particulièrement prudent sur ce type de terrain.

⚠ AVERTISSEMENT**DANGER POSSIBLE**

Virage inadéquat.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Perte de contrôle du VTT pouvant provoquer une collision ou un renversement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Utiliser les méthodes de virage prescrites dans ce guide. Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse.

Ne pas tourner à des vitesses excessives.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation sur des pentes extrêmement escarpées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le véhicule peut se renverser plus facilement sur des pentes très escarpées que sur des surfaces de niveau ou sur de petites pentes.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser le VTT sur des pentes trop escarpées pour le véhicule ou pour votre niveau de compétence.

S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur des pentes plus prononcées.

⚠ AVERTISSEMENT**DANGER POSSIBLE**

Monter les collines de façon inadéquate.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de contrôle ou un renversement du VTT.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours monter une pente de la façon prescrite dans ce guide.

Bien observer le terrain avant de monter une pente.

Ne jamais monter une pente dont la surface est trop glissante ou trop friable.

Transférer son poids vers l'avant.

Ne jamais accélérer ou changer de rapport de façon soudaine, puisque le VTT pourrait se renverser vers l'arrière.

Ne jamais traverser la crête d'une colline à haute vitesse, puisqu'un obstacle, une dénivellation prononcée, un autre véhicule ou une autre personne pourrait se trouver de l'autre côté.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Méthode de descente inadéquate.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de contrôle ou un renversement du VTT.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours descendre les pentes de la façon prescrite dans ce guide.

REMARQUE: Il faut utiliser une technique de freinage spéciale lorsqu'on descend une pente.

Bien observer le terrain avant de descendre une pente.

Transférer son poids vers l'arrière.

Ne jamais descendre une pente à haute vitesse.

Éviter de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente tout droit dans la mesure du possible.

⚠ AVERTISSEMENT**DANGER POSSIBLE**

Déplacements à flanc de colline ou virages inadéquats dans les pentes.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de contrôle ou un renversement du VTT.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais tenter un virage dans une pente à moins de maîtriser la technique de virage décrite dans ce guide pour un terrain de niveau. Être très prudent lorsqu'on effectue un virage dans une pente.

Éviter dans la mesure du possible de se déplacer latéralement sur une pente escarpée.

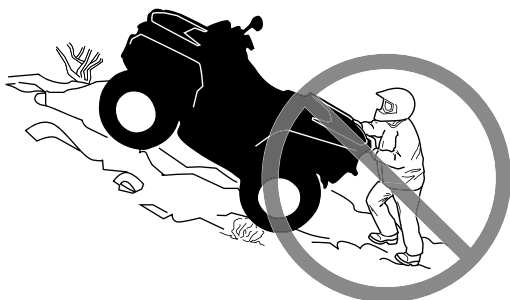
Lors d'un déplacement à flanc de colline:

Toujours procéder de la façon prescrite dans ce guide.

Éviter les pentes dont la surface est trop glissante ou trop friable.

Transférer son poids vers l'avant du véhicule.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Calage, roulement vers l'arrière ou débarquement inadéquat lorsqu'on escalade une pente.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner un renversement du VTT.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Choisir le rapport approprié et maintenir une vitesse constante lorsqu'on escalade une pente.

Si le véhicule cesse d'avancer:

Garder son poids vers l'avant. Ne jamais accélérer ni changer de rapport brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Appliquer les freins.

Verrouiller le frein de stationnement après s'être immobilisé.

Descendre du côté ascendant de la pente ou sur le côté si le véhicule est orienté vers le haut de la pente.

Si le véhicule commence à reculer:

Garder son poids vers l'avant. Ne jamais accélérer ni changer de rapport brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Ne jamais serrer le frein arrière si le véhicule recule.

Serrer graduellement les freins avant.

Une fois complètement arrêté, serrer également le frein arrière et verrouiller le frein de stationnement.

Descendre du côté ascendant de la pente ou sur le côté si le véhicule est orienté vers le haut de la pente.

Retourner le VTT et y remonter de la façon décrite dans ce guide.

⚠ AVERTISSEMENT**DANGER POSSIBLE**

Façon inadéquate de négocier les obstacles.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Peut entraîner une perte de contrôle ou une collision.

Pourrait provoquer un renversement du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Avant de s'aventurer dans un nouvel endroit, vérifier s'il y a des obstacles.

Ne jamais tenter de négocier de gros obstacles, tels que de gros rochers ou des troncs d'arbres.

Lorsqu'il s'agit de négocier des obstacles, suivre la méthode indiquée dans ce guide.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Dérapiage ou glissement inadéquat.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

On peut perdre le contrôle du véhicule. Les pneus peuvent soudainement adhérer au sol, ce qui peut provoquer un renversement du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Apprendre à contrôler de façon sécuritaire un véhicule qui dérape ou qui glisse en s'exerçant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau.

Sur les surfaces très glissantes, comme la glace, conduire lentement et avec prudence pour réduire les risques de dérapage ou de glissement incontrôlé.

⚠ AVERTISSEMENT**DANGER POSSIBLE**

Utilisation du véhicule dans une étendue d'eau profonde ou présentant un courant fort.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les pneus peuvent flotter, ce qui entraînerait une perte de traction et une perte de contrôle pouvant causer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser ce véhicule quand le courant est fort ou dans une étendue d'eau plus profonde que ce que prescrit ce guide.

Avant de traverser un cours d'eau, en vérifier la profondeur et la force du courant. Le niveau d'eau ne doit pas dépasser les repose-pieds.

L'eau réduit la capacité de freinage. Faire fonctionner les freins une fois sorti de l'eau. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les plaquettes.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation inadéquate de la marche arrière.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

On pourrait frapper un obstacle ou une personne derrière le véhicule, ce qui pourrait causer de graves blessures.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Avant de passer en marche arrière, s'assurer que la voie est libre derrière le véhicule. Après s'en être assuré, passer en marche arrière et circuler lentement.

⚠ AVERTISSEMENT**DANGER POSSIBLE**

Utilisation de pneus inadéquats pour ce véhicule ou pression inadéquate/inégale.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'utilisation de pneus inadéquats pour ce véhicule ou dont la pression est inadéquate ou inégale peut entraîner une perte de contrôle, une crevaison, un glissement du pneu sur sa jante et accroître les risques d'accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours utiliser des pneus de la dimension et du type indiqués dans ce guide.

S'assurer que la pression des pneus est conforme aux recommandations du présent guide.

Remplacer toute roue ou tout pneu endommagé.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation d'un véhicule ayant fait l'objet de modifications non approuvées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'installation inadéquate d'accessoires ou la modification de ce véhicule peut avoir un effet sur sa maniabilité et pourrait, dans certains cas, causer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais modifier ce véhicule en installant ou en utilisant des accessoires pour lesquels il n'est pas conçu. Toutes les pièces et tous les accessoires installés sur ce véhicule doivent être approuvés par BRP; leur installation et leur utilisation doit se faire conformément aux instructions. Pour plus de renseignements, communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.

Ne JAMAIS poser de sièges pour passagers ni utiliser les porte-bagages pour transporter un passager.

Toute modification au véhicule visant à augmenter sa vitesse et son rendement peut constituer une violation des modalités de la garantie limitée du véhicule. De plus, certaines modifications, telle la dépose des composants du moteur ou du système d'échappement, sont illégales en vertu de la plupart des lois.

⚠ AVERTISSEMENT**DANGER POSSIBLE**

Surcharge du véhicule, transport ou remorquage inadéquat d'une charge.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait avoir un effet sur la maniabilité et causer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais charger ce véhicule.

Ne jamais tirer une charge ni au autre véhicule avec ce VTT.

⚠ AVERTISSEMENT



V03M01Q

DANGER POSSIBLE

Le transport de matériel inflammable ou dangereux comporte un risque d'explosion.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Des blessures graves ou la mort.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais transporter de matériel inflammable ou dangereux.

CONDUITE DU VÉHICULE

Afin d'apprécier pleinement les joies de la conduite en VTT, il est impératif de suivre et de connaître certains conseils et concepts de base. Certains peuvent sembler tout à fait nouveaux, alors que d'autres vous paraîtront logiques ou évidents.

Prenez le temps d'étudier ce guide, les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule et le *DVD DE SÉCURITÉ* accompagnant le véhicule. On y trouve une description plus complète de ce que vous devriez savoir avant d'utiliser le véhicule.

Pour la sécurité des enfants, nous vous recommandons fortement de vous conformer à cette directive. Vous seul pouvez savoir si un conducteur peut comprendre les risques et utiliser un VTT de façon sécuritaire.

Les personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles physiques et les amateurs de risques sont plus exposés aux capotages ou collisions, qui pourraient entraîner des blessures ou même le décès.

Les VTT ne sont pas tous identiques. Chacun présente un rendement, des commandes et des caractéristiques qui lui sont propres. Chacun fait appel à une méthode de conduite particulière et offre une tenue de route différentes.

Il faut de bien se familiariser avec les commandes et le fonctionnement général du VTT avant de s'aventurer hors route. Exercez-vous dans un endroit approprié et ne présentant aucun danger pour bien vous familiariser avec les commandes. Conduisez lentement. La conduite à haute vitesse exige beaucoup d'expérience, et les conditions de conduite doivent être idéales.

Les conditions de conduite varient d'un endroit à l'autre en fonction des conditions météorologiques, qui peuvent changer de façon radicale en peu de temps ou d'une saison à l'autre.

On ne conduit pas de la même façon sur des surfaces sablonneuses qu'on conduit sur des surfaces enneigées, dans des forêts et dans des marécages. Ces types d'endroits peuvent exiger plus de concentration et de meilleures habiletés. Faites preuve de jugement et procédez avec prudence. Évitez de prendre des risques inutiles qui pourraient vous mettre en situation de détresse ou causer des blessures.

Ne présumez jamais qu'un VTT peut s'aventurer partout sans risque. Un terrain accidenté qui comporte, entre autres, des trous, des dépressions, des talus ou des zones plus ou moins dures peut faire basculer le VTT ou le rendre instable. Pour éviter ce problème, ralentissez et observez toujours le terrain devant vous. Si le VTT tend à basculer ou à se renverser, nous vous suggérons de descendre immédiatement... du côté opposé au renversement!

Nous vous encourageons à faire faire une inspection de sécurité annuelle de votre véhicule. Communiquez avec un concessionnaire BRP autorisé pour en savoir plus. Bien que ce ne soit pas obligatoire, il est recommandé qu'un concessionnaire BRP autorisé fasse la préparation présaisonnière de votre véhicule. Lors de chacune de vos visites, votre concessionnaire BRP autorisé peut en profiter pour vérifier si votre véhicule est concerné par une campagne de sécurité. Nous vous prions aussi de vous rendre chez votre concessionnaire BRP autorisé dès que possible si vous prenez connaissance de toute campagne reliée à la sécurité.

S'adresser à un concessionnaire BRP autorisé pour connaître la disponibilité des accessoires dont vous pourriez avoir besoin.

Vérification de préutilisation

AVERTISSEMENT

Effectuez une vérification de préutilisation avant chaque randonnée afin de déceler d'éventuels problèmes en utilisation. La vérification de préutilisation vous permettra de détecter toute usure ou détérioration avant qu'elles ne posent un problème. Régler tout problème décelé afin de réduire le risque de défaillance ou d'accident.

Avant d'utiliser un VTT, l'utilisateur et/ou un adulte doit toujours effectuer toutes les étapes de la liste de vérification de préutilisation qui suit.

Liste de vérification de préutilisation

Avant de démarrer le moteur (clé à «OFF»)

ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	INSPECTION À EFFECTUER	✓
Liquides	Vérifier les niveaux d'essence et d'huile à moteur.	
	Vérifier si le système de freinage présente des fuites (DS 90 X).	
Fuites	Vérifier s'il y a des fuites sous le véhicule.	
Direction	Vérifier si le guidon fonctionne librement en le tournant complètement d'un côté puis de l'autre.	
Manette d'accélérateur	Actionner la manette d'accélérateur à quelques reprises pour voir si elle fonctionne bien. Elle doit revenir à la position de ralenti dès qu'on la relâche.	
	S'assurer que le limiteur de régime est bien réglé en fonction des habilités de l'utilisateur.	
Frein de stationnement	Actionner le frein de stationnement et vérifier s'il fonctionne bien.	
Pneus	Vérifier la pression et l'état des pneus.	
Roues	Vérifier si les roues sont endommagées, s'il y a un jeu anormal et si leurs écrous sont bien serrés.	
Radiateur	Vérifier si le radiateur est propre.	
Chaîne d'entraînement et pignons	Vérifier les soufflets et les protecteurs d'arbre d'entraînement.	
	Vérifier si la chaîne d'entraînement, la glissière et le tendeur de chaîne sont bien réglés et lubrifiés (s'il y a lieu).	
Siège	S'assurer que le siège du conducteur est en place et bien verrouillé.	
Compartiments d'entretien et de rangement	Vérifier si le compartiment d'entretien avant et le compartiment de rangement arrière sont bien fixés.	
Châssis et suspension	Vérifier en dessous du véhicule s'il y a des débris sur le châssis ou la suspension et bien les nettoyer.	

Avant de démarrer le moteur (clé à «ON»)

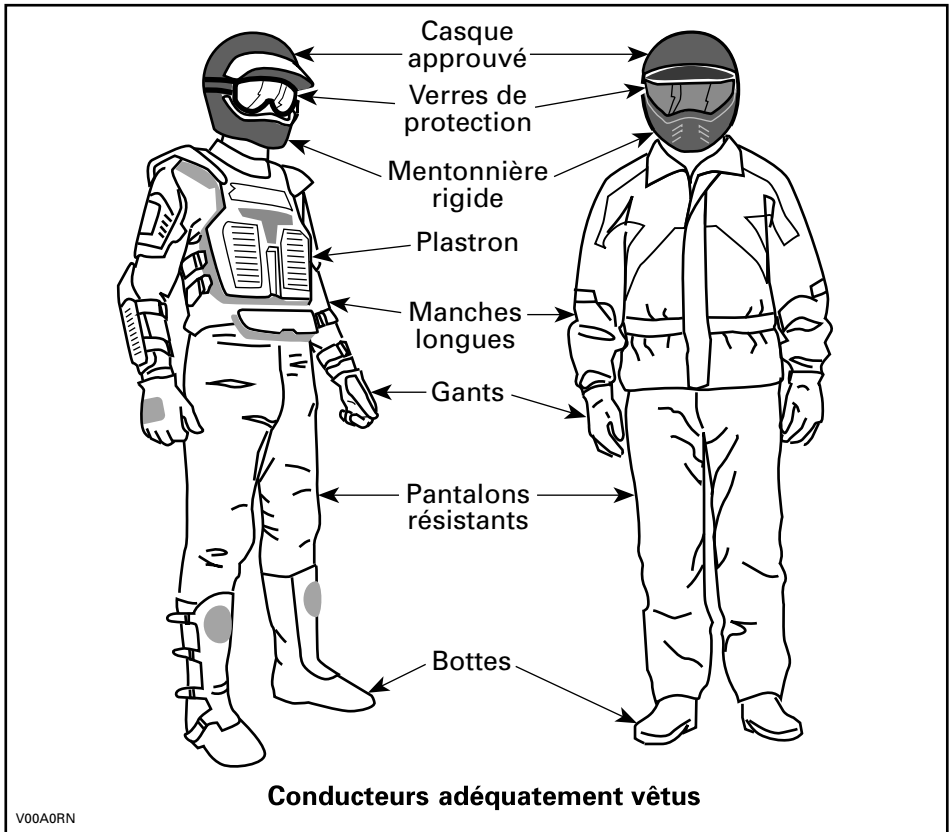
ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	INSPECTION À EFFECTUER	✓
Voyants	Vérifier le fonctionnement des voyants d'huile à moteur/température (tout de suite après qu'on a mis la clé à «ON»).	
	Vérifier si les voyants N (point mort) et R (marche arrière) s'allument en fonction de la position du levier sélecteur.	
Feux	Vérifier si les phares et le feu arrière fonctionnent et s'ils sont propres.	
	Vérifier le fonctionnement des feux de route et de croisement.	
	Vérifier le fonctionnement du feu d'arrêt.	
Moteur	S'assurer que le robinet de carburant est à la position «ON».	

Après avoir démarré le moteur

ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	INSPECTION À EFFECTUER	✓
Voyants	S'assurer que le voyant huile à moteur/température est éteint (éteindre le moteur s'il demeure allumé).	
Levier sélecteur	Vérifier le fonctionnement du levier sélecteur (F, N et R).	
Freins	Avancer lentement sur quelques pieds puis actionner les manettes de frein et la pédale de frein individuellement. Les freins doivent s'actionner à fond. Le levier et la pédale doivent revenir en position initiale lorsqu'on les relâche.	
Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur	Vérifier si l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur fonctionne adéquatement.	
Interrupteur d'allumage	Vérifier si l'interrupteur d'allumage fonctionne adéquatement en démarrant et en arrêtant le moteur.	

Vêtements

Les conditions météorologiques devraient déterminer la façon de s'habiller. Habillez-vous en fonction de la température la plus froide prévue. Des sous-vêtements thermiques en contact direct avec la peau constituent un bon isolant. Il est important de toujours porter un vêtement protecteur et un équipement approprié, y compris un casque approuvé, des verres de protection, des bottes, des gants, un gilet à manches longues et un pantalon. Ce type de vêtement vous protégera de certains dangers mineurs qui peuvent se présenter sur la route. Évitez de porter des vêtements lâches, comme un foulard, qui pourraient se prendre dans le véhicule ou dans les buissons et les branches. Selon les conditions, il se peut que vous deviez également porter des lunettes antibuée ou de soleil. Portez des lunettes de soleil le jour seulement. Des lentilles de couleurs différentes conçues pour les lunettes aident à distinguer les variations de terrain.



Transport de passagers

Seul le conducteur peut prendre place sur un VTT. Bien que le siège soit allongé, il n'a pas été conçu pour transporter un ou des passagers. Le transport d'un passager peut compromettre la stabilité et la maniabilité du véhicule.

Transport de charges

Ne jamais transporter de charge sur ce véhicule.

Conduite récréative

Respectez les droits et les limites des autres. Évitez les endroits désignés pour les autres types de véhicules tels que les sentiers destinés à la motoneige, à l'équitation, au ski de fond, au vélo de montagne, etc. Ne tenez jamais pour acquis qu'il n'y a personne sur le sentier. Gardez toujours la droite et évitez de zigzaguer d'un côté à l'autre du sentier. Préparez-vous à arrêter pour vous placer sur le côté quand un autre utilisateur se présente en sens contraire.

Tenez-vous toujours à une distance sécuritaire des autres véhicules. En jugeant bien la vitesse, les conditions du terrain, la température ainsi que l'état mécanique de votre VTT et en ayant confiance au bon jugement des autres, vous serez mieux en mesure de déterminer quelle est la distance sécuritaire. Les VTT, tout comme les autres véhicules, ne peuvent s'arrêter pile.

Avant d'utiliser le véhicule, informez vos proches de l'endroit où vous prévoyez vous aventurer et du moment prévu pour le retour.

Selon la durée de la randonnée, munissez-vous d'outils additionnels, d'eau potable, de nourriture et d'équipement d'urgence. Renseignez-vous sur les endroits où vous pouvez vous approvisionner en carburant et en huile. Préparez-vous à faire face à tout imprévu.

Ampoules de rechange	Lampe de poche
Carte des sentiers	Lunettes de sécurité à lentilles de couleur
Clé à molette	Ruban adhésif
Collations	Téléphone cellulaire
Corde	Trousse de premiers soins
Couteau	Trousse d'outils fournie

Environnement

Un VTT présente, entre autres, l'avantage de vous mener hors des sentiers battus. Il est cependant important de toujours respecter la nature et le droit des autres d'en profiter. Évitez les endroits classiquement vulnérables. Ne conduisez pas sur les cultures ni les arbustes; ne coupez pas les arbres; ne détruisez pas les clôtures, et évitez de faire tourner les roues à vide car cela détruit le terrain. Ayez «le pied léger».

Ce véhicule peut causer des feux de forêt si des débris s'accumulent près de l'échappement ou d'autres parties chaudes du moteur, s'enflamment puis tombent dans l'herbe sèche. Évitez de conduire dans des lieux humides, des marécages ou des herbes hautes, là où des débris peuvent s'accumuler. Si vous conduisez dans ces endroits, inspectez le moteur et les parties chaudes et retirez-en tout débris.

Il est interdit à plusieurs endroits de pourchasser les animaux sauvages. Les animaux peuvent mourir d'épuisement si on les pourchasse avec un VTT. Si vous rencontrez un animal sur le sentier, arrêtez-vous pour l'observer paisiblement et avec prudence. Vous en garderez un des plus beaux souvenirs de votre vie.

Observez la règle selon laquelle «ce que j'apporte, je le rapporte». Évitez de jeter des ordures. N'allumez aucun feu de camp à moins d'en avoir la permission... et si c'est le cas... à une distance raisonnable des endroits secs. Les dangers que vous pourriez provoquer sur le sentier pourraient tôt ou tard causer des blessures, à vous ou aux autres.

Respectez les terres agricoles. Obtenez toujours la permission du propriétaire avant de vous aventurer en terrain privé. Respectez les cultures, les animaux de ferme et les limites de la propriété. Refermez toute barrière après l'avoir traversée.

Enfin, évitez de polluer les cours d'eau, les lacs et les rivières. Ne modifiez en aucun cas le système d'échappement ni le moteur et n'enlevez aucun de leurs composants.

Limites de conception

Quoique le véhicule soit exceptionnellement robuste pour sa catégorie, il s'agit par définition d'un véhicule léger et son utilisation doit se limiter à sa fonction première.

L'addition d'un poids sur une partie quelconque du véhicule modifiera sa stabilité en plus de modifier son rendement.

Utilisation hors route

L'utilisation hors route présente toujours un danger. Tout terrain n'ayant pas été préparé spécialement pour des véhicules présente un danger inhérent lorsque son angle, sa composition et sa pente sont imprévisibles. Le terrain comme tel est la source continue de dangers, et quiconque s'y risque doit en être conscient.

Un conducteur qui s'aventure hors route devrait toujours emprunter la voie la plus sécuritaire en observant soigneusement le terrain devant soi. Le véhicule ne doit être confié en aucun cas à une personne ne connaissant pas parfaitement les instructions de conduite et on ne devrait jamais s'aventurer en terrain escarpé ou incertain.

Précautions générales et mesures de sécurité

Les précautions idéales à prendre contre les risques que représente l'utilisation d'un VTT se résument en quelques mots: prudence, expérience et habileté.

S'il y a le moindre doute quant à la capacité du véhicule à négocier en toute sécurité un obstacle ou une étendue, emprunter une autre route.

Hors route, la puissance et la traction, plus que la vitesse, sont importantes. Ne pas conduire à une vitesse qui réduit votre visibilité et votre capacité à choisir les passages sécuritaires.

Observer constamment le terrain devant soi pour repérer les variations soudaines d'inclinaison et les obstacles tels que les rochers ou les souches, qui peuvent entraîner une perte de stabilité et faire basculer le véhicule.

Éviter d'utiliser le véhicule si les commandes ne fonctionnent pas normalement.

Avant de passer en marche arrière, s'assurer que la voie est libre derrière le véhicule. Reculer lentement et éviter les virages serrés. Sur les modèles 2 places, tenir compte que le passager peut obstruer la vue. Faire descendre le passager si nécessaire.

Il est recommandé de s'asseoir lorsqu'on recule. Évitez de vous tenir debout. Votre corps pourrait basculer vers l'avant sur la manette d'accélérateur alors que vous reculez, ce qui ferait soudainement accélérer le VTT.

Quand le véhicule est immobilisé, appliquez toujours le frein de stationnement, en particulier si vous stationnez sur une pente. Si vous laissez le véhicule sur une pente très escarpée, bloquez les roues avec des pierres ou des briques. Ne pas oublier de fermer le robinet d'essence.

Montée

Grâce à leur design, les VTT sont d'excellents grimpeurs, à un point tel qu'ils pourraient basculer avant même de perdre leur traction. Par exemple, il est fréquent qu'on escalade une colline érodée au point où sa crête est très pointue. Le VTT peut évidemment surmonter un tel obstacle, mais on doit le faire en tenant compte du risque de basculement au moment où le poids du véhicule est transféré de l'avant vers l'arrière.

Le même problème peut survenir lorsqu'un objet incrusté soulève l'avant du véhicule plus qu'on ne le désire. Dans ce cas, modifier sa trajectoire en tenant compte des risques que représente le déplacement à flanc de colline.

Il est également sage de bien connaître l'état du terrain de l'autre côté de la colline ou du talus. Il arrive trop souvent qu'il y ait un escarpement impossible à négocier ou à descendre.

Descente

Les VTT peuvent habituellement monter des pentes plus escarpées que celles qu'ils peuvent descendre. Par conséquent, avant de monter une pente, s'assurer qu'on pourra la descendre en toute sécurité.

Si on ralentit en descendant une pente glissante, le véhicule pourrait dérapé. Maintenir une vitesse constante et/ou accélérer légèrement pour reprendre le contrôle.

Déplacement à flanc de colline

Dans la mesure du possible, on devrait éviter de tels déplacements. Sinon, procéder avec une extrême prudence. Le véhicule pourrait basculer si on se déplace latéralement sur une pente escarpée. De plus, le véhicule pourrait se mettre à glisser et devenir incontrôlable sur les surfaces glissantes et instables. Éviter les obstacles et les dépressions qui auraient pour effet de soulever le véhicule d'un côté, ce qui risquerait de le faire basculer.

Escarpements

Les amortisseurs du VTT se détendront complètement et le véhicule s'arrêtera si ses roues avant ou arrière se retrouvent dans le vide, au dessus d'un escarpement. Si l'escarpement est à pic ou profond, le véhicule piquera du nez et basculera.

AVERTISSEMENT

Éviter de négocier les escarpements. Faire plutôt marche arrière et emprunter une autre route.

Conduite sur surfaces enneigées

Lorsque vous effectuez la vérification de préutilisation, portez une attention particulière aux endroits où la neige et la glace peuvent s'accumuler et nuire à la visibilité des feux et des réflecteurs, boucher les ouvertures d'aération et entraver le mouvement des leviers de commandes et des interrupteurs. Avant de démarrer le VTT, vérifiez si la direction, la manette d'accélérateur, le ou les levier(s) de frein ainsi que la pédale de frein bougent librement.

Lorsque vous utilisez le VTT sur des sentiers enneigés, l'adhérence des pneus est généralement réduite et réagit différemment à vos commandes. Sur une surface à adhérence réduite, la direction n'est pas aussi vive et précise, la distance de freinage est accrue et l'accélération est réduite. Ralentissez et n'accélérez pas brusquement puisque les pneus risquent de patiner ou le véhicule peut dérapé en survirage. Évitez de freiner brusquement puisque le véhicule risquerait de glisser en ligne droite. Or, le meilleur conseil que l'on puisse vous donner consiste à réduire votre vitesse de façon sécuritaire pour mieux anticiper certaines manœuvres afin de vous donner suffisamment de temps et d'espace pour garder le parfait contrôle du véhicule afin d'éviter qu'il ne fasse une embardée.

Lorsque vous circulez dans la neige poudreuse avec votre VTT, un nuage de neige se soulèvera et de la neige s'accumulera ou fondra sur certains composants à découvert, y compris les pièces rotatives comme les disques de frein. L'eau, la neige et la glace peuvent influencer la réponse de freinage de votre VTT. Freinez fréquemment même lorsqu'il n'est pas nécessaire de ralentir; cela empêchera la glace ou la neige de s'accumuler et séchera les plaquettes et les disques de frein. De plus, en procédant ainsi dans des conditions de conduite à faible risque, vous vérifierez le niveau d'adhérence et serez conscient de la réaction du véhicule à vos commandes. Ôtez la neige et la glace des repose-pieds, des marchepieds, du ou des levier(s) de frein, de la manette d'accélérateur, des feux et des réflecteurs.

La neige peut cacher des pierres, des troncs d'arbre et d'autres objets. Si la neige est fondante, elle peut réduire la maniabilité du véhicule qui peut s'enliser ou perdre toute adhérence. Regardez au loin et soyez vigilant afin de déceler tout signe visible de tels obstacles. Dans le doute, gardez vos distances. Ne circulez pas sur un plan d'eau gelé avant d'avoir vérifié si la glace peut soutenir le VTT, ses utilisateurs et sa charge. Souvenez-vous que la glace peut être suffisamment épaisse pour soutenir une motoneige mais pas un VTT du même poids puisque sa surface portante est répartie sur les quatre pneus alors que, sur une motoneige, le poids est réparti sur la chenille et ses skis.

Portez les vêtements de protection appropriés convenant aux conditions météorologiques pour assurer votre confort et éviter les engelures.

Après chaque randonnée, enlevez la neige ou la glace qui peut s'être accumulée sur le véhicule ainsi que sur toutes ses pièces mobiles (freins, composants de la direction, groupe d'entraînement, commandes, etc.). La neige mouillée gèlera pendant que le véhicule est arrêté et sera plus difficile à enlever au moment de la prochaine vérification de préutilisation.

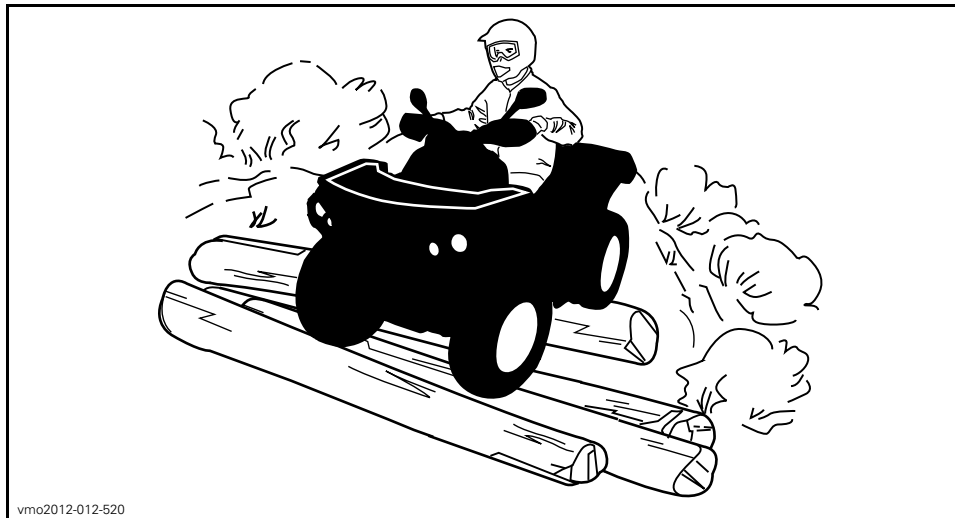
Techniques de conduite

Le fait de conduire trop rapidement sans tenir compte de ses habiletés ou des conditions peut se traduire par des blessures. Maniez doucement l'accélérateur pour vous déplacer en sécurité. Les statistiques montrent que les accidents et les blessures résultent habituellement de virages à haute vitesse. Il ne faut jamais oublier qu'un VTT est lourd! À lui seul, son poids pourrait vous garder prisonnier s'il venait à se renverser sur vous. Utilisez toujours les techniques de conduite appropriées pour éviter que le véhicule se renverse sur une colline, en terrain accidenté ou dans un virage.

Les VTT ne sont pas conçus pour sauter et ne peuvent, pas plus que vous, absorber l'énergie d'impacts tels que les sauts. La pratique de cabrés peut faire que le véhicule se renverse sur vous. Ces deux exercices sont très risqués et nous vous recommandons de les éviter en tout temps.

Pour assurer une bonne maîtrise du véhicule, nous vous recommandons fortement de garder les mains sur le guidon et à portée des commandes. Le même principe s'applique aux pieds. Pour réduire les risques de blessures aux jambes et aux pieds, gardez ceux-ci sur les repose-pieds en tout temps. N'orientez pas le

bout des pieds vers l'extérieur et n'utilisez pas les pieds pour faciliter les virages, puisqu'ils pourraient être heurtés, demeurer coincés par un obstacle ou entrer en contact avec les roues.



vmo2012-012-520

Malgré que la suspension du VTT soit adéquate, un terrain ondulé ou rugueux vous rendra inconfortable et causera même des maux de dos. Vous devrez souvent adopter une position accroupie ou semi-accroupie. Ralentissez et laissez vos jambes fléchies absorber une partie des coups.

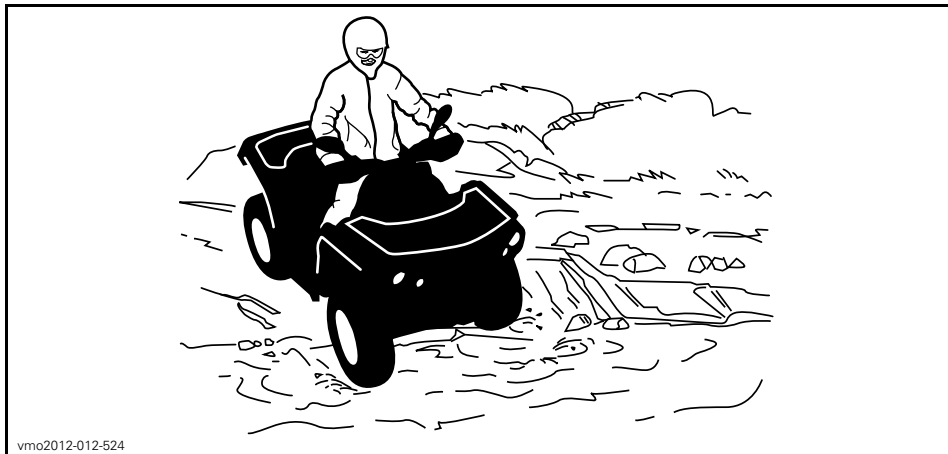
Le VTT n'est pas conçu pour circuler sur les routes ou les autoroutes. (Dans la plupart des endroits, il s'agit d'une pratique illégale.) Vous pourriez entrer en collision avec un autre véhicule en circulant sur les routes ou les autoroutes avec votre VTT.

Les pneus de ce VTT ne conviennent pas aux surfaces asphaltées. De plus, ce véhicule n'est pas équipé d'un différentiel arrière (les roues arrière tournent toujours à la même vitesse). Pour ces raisons, l'asphalte pourrait gravement compromettre la maniabilité et la capacité de contrôle du véhicule.

La conduite sur route ou sur les accotements peut semer la confusion chez les autres usagers de la route, en particulier si vos phares de jour sont allumés.

Si vous devez traverser une route, le conducteur en tête de file doit descendre de son VTT, observer la route et diriger les autres conducteurs. La dernière personne ayant traversé aide alors le conducteur en tête à traverser à son tour. Évitez de circuler sur les trottoirs, car ils sont destinés aux piétons.

Ce véhicule n'est pas conçu pour traverser les cours d'eau.



Des freins mouillés réduisent la capacité de freinage. Après être sorti de l'eau, de la neige ou de la boue, rouler à basse vitesse et actionner les freins quelques fois pour que la chaleur de la friction sèche les plaquettes.

Le terrain peut être boueux et marécageux près des cours d'eau. Tenez-vous prêt à rencontrer des trous ou des variations de profondeur. De plus, soyez attentif au danger que peuvent poser les rochers, les billots, etc., qui sont recouverts par la végétation.

Si votre trajet vous amène à traverser des étendues d'eau gelées, assurez-vous que la glace est assez épaisse pour supporter votre poids, celui du VTT et de sa charge. Soyez particulièrement prudent à proximité des trous dans la glace car ils indiquent à coup sûr que l'épaisseur de la glace varie. Dans le doute, renoncez à traverser.

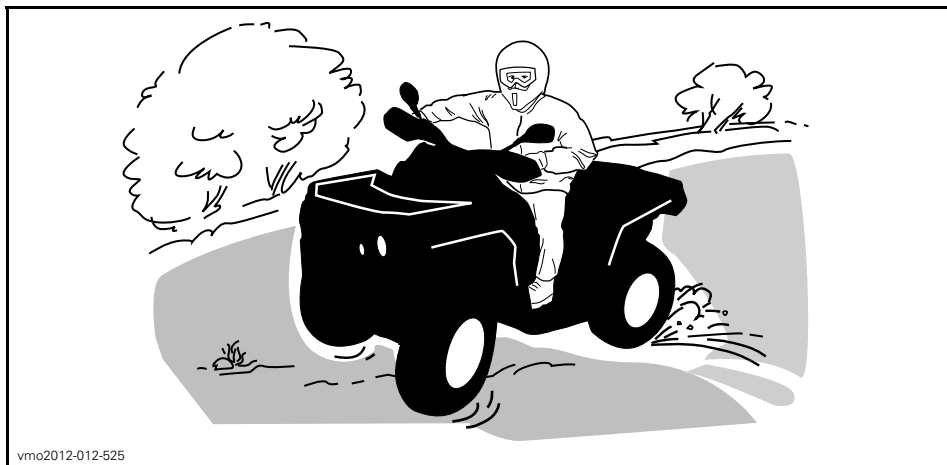
La glace compromet également la maniabilité du véhicule. Roulez lentement et ne faites pas d'accélération brusques. Cela fait patiner les roues, sans compter que le véhicule pourrait se renverser. Évitez de freiner brusquement, puisque cela causera probablement une glissade incontrôlée et un renversement. Évitez en tout temps de vous aventurer dans la neige fondante, puisqu'elle pourrait obstruer le fonctionnement des commandes du véhicule.

La conduite dans la neige pourrait avoir un effet sur la capacité de freinage. Ralentissez suffisamment et prévoyez davantage de distance pour freiner. La projection de neige pourrait causer une accumulation de glace ou de neige sur les composants et les commandes du système de freinage. Actionnez souvent les freins pour empêcher l'accumulation de glace ou de neige. Consultez le passage *PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES ET MESURES DE SÉCURITÉ* pour obtenir plus de détails concernant la conduite sur la neige.

Rouler sur les dunes de sable et sur la neige est une expérience unique, mais on doit prendre certaines précautions. La neige et le sable mouillé, épais ou fin peuvent entraîner une perte de traction et faire que le VTT glisse, s'enfonce ou s'enlise. Dans ce cas, recherchez une base plus solide. Une fois de plus, le meilleur conseil consiste à ralentir et à tenir compte de l'état du terrain.

Pour s'aventurer sur les dunes, nous vous recommandons de munir le véhicule d'un fanion de sécurité de type antenne pour aider vos compagnons à vous repérer au-delà du banc de sable suivant. Soyez prudent quand vous apercevez un fanion de sécurité devant vous. Puisque ce type de fanion peut se prendre dans les branches et rebondir sur vous, évitez de l'utiliser là où les branches et les obstacles sont particulièrement bas.

Conduire sur un chemin de cailloux ou de gravier est similaire à la conduite sur glace. La direction du véhicule étant altérée, il pourrait glisser et se renverser, surtout à haute vitesse. De plus, la distance de freinage peut varier. Rappelez-vous qu'appuyer sur l'accélérateur brusquement risque de projeter des pierres vers l'arrière, dans la voie du conducteur suivant.



Si le véhicule se met à glisser, tourner le guidon dans le même sens que la direction du glissement jusqu'à ce que vous repreniez contrôle du véhicule. Ne jamais serrer les freins à fond ou bloquer les roues.

Respectez la signalisation du sentier. Elle est là pour vous aider.

Franchir les obstacles que vous trouvez sur votre chemin avec prudence. Il peut s'agir de pierres détachées, de troncs d'arbres, de surfaces glissantes, de clôtures, de poteaux, de remblais ou de dépressions. Évitez ces obstacles dans la mesure du possible. Rappelez-vous que certains sont trop gros ou dangereux pour qu'on puisse les traverser, et doivent donc être évités. Les pierres et les troncs plus petits peuvent être franchis sans danger, pourvu qu'on les aborde à un angle de 90°. Tenez-vous sur les repose-pieds, genoux fléchis. Ajustez la

vitesse sans perdre votre élan et évitez d'accélérer brusquement. Tenir le guidon fermement. Transférez votre poids vers l'arrière, et franchissez l'obstacle en vous assurant que les roues avant demeurent au sol. Tenir compte lorsqu'on franchit l'obstacle qu'il peut glisser ou se déplacer.

Deux choses sont importantes lorsqu'on roule sur des collines ou des pentes: soyez prêt à réagir face à un terrain glissant, à des variations de terrain ou à des obstacles, et ajustez constamment la position de votre corps.

Toujours actionner le frein de stationnement lorsque le véhicule est arrêté ou stationné. Cela est particulièrement important lorsque le véhicule est stationné dans une pente. Dans une pente très abrupte ou si le VTT transporte une charge, bloquer les roues au moyen de pierres ou de briques.

Montée

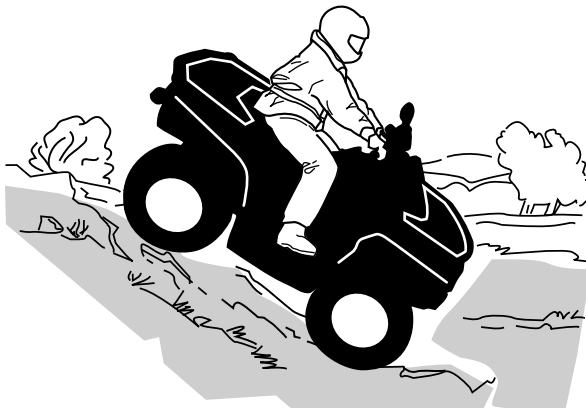
Avant d'essayer de grimper une colline, tenez compte des points suivants. Seuls les conducteurs expérimentés devraient monter des collines. Commencez par des pentes douces. Montez toujours la colline en ligne droite et maintenez votre poids en avant, vers le haut de la colline. Gardez les pieds sur les repose-pieds puis accélérez avant de commencer à monter la colline. Essayez de maintenir une vitesse constante et utilisez l'accélérateur avec modération. Les pentes abruptes, les variations de terrain ou une roue qui passe par-dessus un obstacle peuvent grandement influencer la stabilité du véhicule, car l'avant du véhicule se trouve à être soulevé, ce qui augmente les risques de renversement. Certaines collines sont trop abruptes pour qu'on puisse s'y arrêter en toute sécurité ou regagner le bas si on ne réussit pas à monter. Essayez d'éviter les pentes escarpées. Il faut être prudent, sinon le véhicule pourrait se renverser pendant une montée. Si l'angle est tel qu'il est impossible de grimper ou que le véhicule se met à reculer, freinez en prenant soin de ne pas causer de glissement. Descendez puis utilisez la technique du virage en «K» (se tenir à côté du véhicule, et le faire reculer en orientant l'arrière vers le haut de la pente, tout en contrôlant la descente avec la manette de frein. Redescendre ensuite la colline de face). Toujours marcher ou descendre en amont de la montagne et restez à l'écart du véhicule et de ses roues motrices. Ne tentez jamais de retenir un véhicule qui se renverse. Restez à l'écart. Évitez de traverser le sommet de la colline à haute vitesse, puisque des obstacles, dont des escarpements, peuvent se trouver de l'autre côté.



vmo2012-012-526

Descente

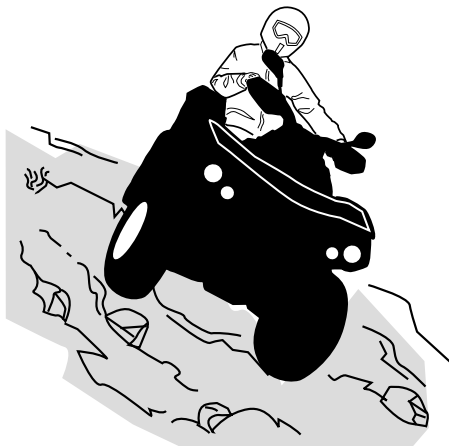
Maintenez votre poids vers l'arrière. Freinez graduellement pour éviter de glisser. En descente, ne pas ralentir avec la compression du moteur et ne pas mettre le véhicule au point mort. Essayez d'éviter les pentes escarpées. Il faut être prudent, sinon le véhicule pourrait se renverser pendant une descente.



vmo2012-012-523

Circulation à flanc de colline

Cette technique comporte **énormément de risques**, puisqu'elle peut modifier radicalement l'équilibre du véhicule. Nous vous recommandons d'ailleurs de l'éviter dans la mesure du possible. Cependant, si vous devez effectuer un tel déplacement, placez **TOUJOURS** votre poids vers le haut de la colline, et soyez prêt à descendre de ce côté si le véhicule se renverse. **Ne tentez jamais d'immobiliser le véhicule ou de le protéger des dommages.**



vmo2012-012-527

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

⚠ AVERTISSEMENT

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES IMPORTANTES (CANADA/ÉTATS-UNIS)

Canada/États-Unis

Étiquette mobile

Ce véhicule est accompagné d'une étiquette mobile contenant d'importants renseignements sur la sécurité.

Toute personne qui prend place sur le véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir en randonnée.

MODELE DE CATEGORIE Y

CE VTT A ÉTÉ CONÇU POUR UN USAGE RÉCRÉATIF SOUS L'ÉTROITE SUPERVISION DES PARENTS
CONDUCTEUR SEULEMENT - AUCUN PASSAGER
CE VTT DE CATÉGORIE Y A ÉTÉ CONÇU POUR QUE SA VITESSE MAXIMALE SOIT RESTREINTE

**DS90 / DS90X (RECOMMANDÉ)
POUR LES UTILISATEURS DE PLUS DE 10 ANS)**
VITESSE MAXIMALE RESTREINTE À
24 KM/H (15 MPH) (RÉGLÉE EN USINE)
* LA VITESSE MAXIMALE PEUT ATTEINDRE
48 KM/H (30 MPH) (RÉGLÉE SOUS LA
SUPERVISION/SELON LE JUGEMENT DES PARENTS)

IL EST POSSIBLE DE SUIVRE DES COURS POUR APPRENDRE À ENSEIGNER LA CONDUITE DE VTT.
CONSULTER SON CONCESSIONNAIRE POUR PLUS DE DÉTAILS.




SE RENSEIGNER AUPRÈS DE SON CONCESSIONNAIRE À PROPOS DES LOIS PROVINCIALES OU LOCALES RÉGISSANT LA CONDUITE D'UN VTT

*voir les directives du Guide du conducteur

NE PAS RETIRER CETTE ÉTIQUETTE AVANT DE VENDRE LE VÉHICULE
704905266

AVERTISSEMENT

Une mauvaise utilisation du véhicule peut causer des BLESSURES GRAVES ou la MORT.

			
Toujours porter un casque et des vêtements de sécurité approuvés.	NE JAMAIS conduire sur la voie publique.	NE JAMAIS transporter de passager.	NE JAMAIS conduire sous l'influence de drogues ou alcool.

NE JAMAIS conduire :

- sans avoir reçu une formation ou des directives appropriés.
- à une vitesse trop élevée pour vos compétences ou pour les conditions routières.
- sur la voie publique - le VTT pourrait entrer en collision avec un autre véhicule.
- avec un passager - les passagers affectent l'équilibre et la manoeuvrabilité du véhicule et augmentent le risque de perte de contrôle.

TOUJOURS :


- utiliser des techniques de conduite appropriées pour éviter le renversement du véhicule sur collines, terrains accidentés et dans les virages.
- éviter les chaussées pavées - au risque d'affecter gravement la manoeuvrabilité et le contrôle.

REPÉRER ET LIRE LE GUIDE DU CONDUCTEUR.
SUIVRE TOUS LES AVERTISSEMENTS ET DIRECTIVES.

704905266

704905266_fr

TYPIQUE

<p>DESCRIPTION DU MOTEUR DU VÉHICULE:</p> <p>XXXXXX</p> <p>EPA CERTIFIÉ</p> <p>TEN (TAUX D'ÉMISSION NORMALISÉ) = <input type="text" value="X"/></p> <p>SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 10, 0 ÉTANT LE PLUS PROPRE.</p> <p>*NE PAS ENLEVER AVANT LA VENTE.</p> 
--

704 901 107

vmo2006-005-009_fr

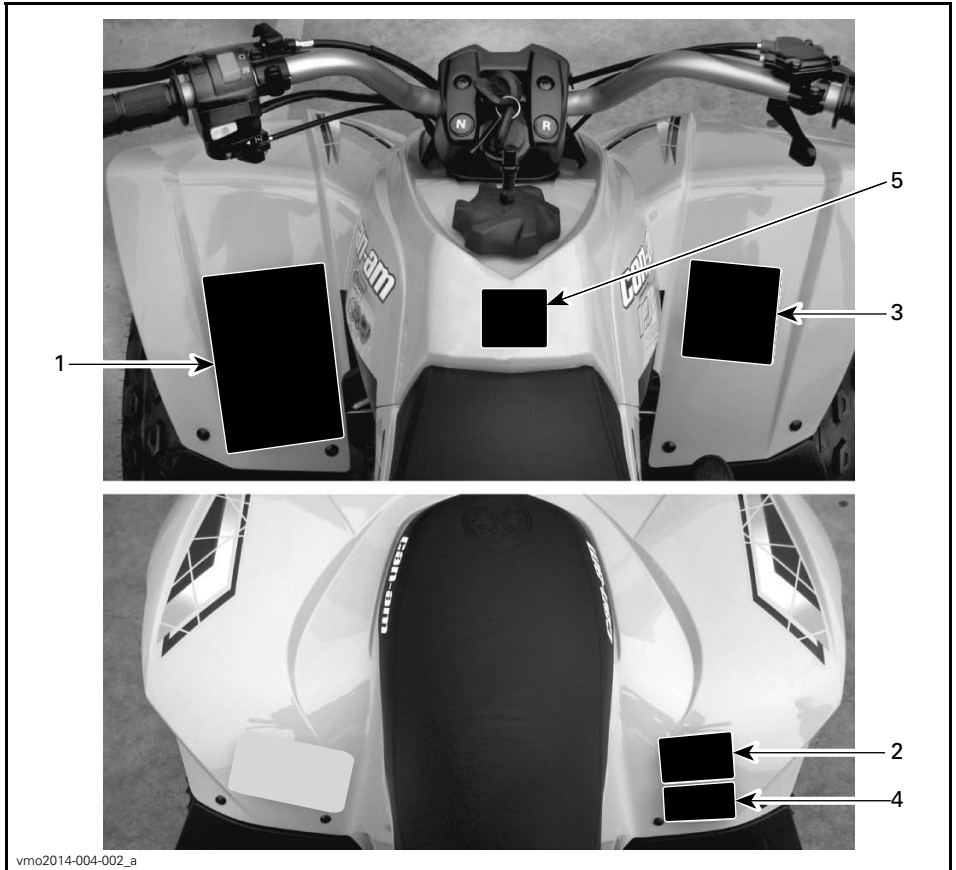
TYPIQUE

Étiquettes de sécurité du véhicule

Lire et comprendre toutes les étiquettes de sécurité se trouvant sur votre véhicule. Ces étiquettes ont été apposées sur le véhicule pour la sécurité du conducteur ou des personnes à proximité.

Les étiquettes apposées sur votre véhicule font partie intégrante de celui-ci. Si elles se décollent ou sont endommagées, on les remplacera gratuitement. S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

REMARQUE: En cas de divergence entre le présent guide et le véhicule, les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule ont préséance sur les étiquettes illustrées dans le guide.



vmo2014-004-002_a

TYPIQUE - EMBLACEMENT DES ÉTIQUETTES

AVERTISSEMENT

L'utilisation incorrecte de VTT peut résulter en BLESSURES GRAVES ou la MORT.

TOUJOURS PORTER UN CASQUE ET DES VÊTEMENTS DE SÉCURITÉ APPROUVÉS.

NE JAMAIS UTILISER SUR DES VOIES PUBLIQUES.

NE JAMAIS ACCEPTER DE PASSAGERS.

NE JAMAIS CONDUIRE SOUS L'INFLUENCE DE L'ALCOOL.

NE JAMAIS Conduire:

- sans avoir reçu une formation ou des directives adéquates au préalable.
- à des vitesses excédant vos compétences ou les conditions de conduite.
- sur les routes publiques - au risque de provoquer une collision avec un autre véhicule.
- avec un passager - les passagers affectent l'équilibre et la manœuvrabilité du véhicule et augmentent le risque de perte de contrôle.

TOUJOURS:

- utiliser des techniques de conduite appropriées pour éviter le renversement du véhicule sur collines, terrains accidentés et dans les virages.
- éviter les chaussées pavées - au risque d'affecter gravement la manœuvrabilité et le contrôle.

REPÉRER ET LIRE LE GUIDE DU CONDUCTEUR. SUIVRE TOUS LES AVERTISSEMENTS ET DIRECTIVES.

vmo2010-003-004_fr

ÉTIQUETTE 1

AVERTISSEMENT

NE JAMAIS prendre de passagers.

Les passagers peuvent causer une perte de contrôle du véhicule et entraîner des BLESSURES GRAVES ou la MORT.

704 900 006

V01M07Z

ÉTIQUETTE 2

AVERTISSEMENT

La conduite de ce véhicule par un enfant de moins de 10 ans augmente les risques de BLESSURES GRAVES et de DÉCÈS.

La supervision d'un parent est requise pour les enfants de moins de 16 ans.

NE JAMAIS laisser un enfant de moins de 10 ans conduire ce véhicule.

704902031

vmo2010-003-004_fr

ÉTIQUETTE 3 - DS 90, DS 90 X

AVERTISSEMENT

UNE PRESSION INADÉQUATE DES PNEUS OU UNE SURCHARGE PEUVENT PROVOQUER UNE PERTE DE CONTRÔLE

UNE PERTE DE CONTRÔLE PEUT MENER À DE GRAVES BLESSURES OU À LA MORT

PRESSION DES PNEUS

Établir lorsque les pneus sont à froid:

- Minimum AVANT: 25 kpa 3.6 psi
- ARRIÈRE: 25 kpa 3.6 psi
- Maximum AVANT: 35 kpa 5 psi
- ARRIÈRE: 35 kpa 5 psi

- Ne jamais appliquer de pression inférieure à celle qui est indiquée, car le pneu pourrait sortir de la jante.
- Charge maximale du véhicule: 150 lb (70 kg). Comprend le poids du conducteur et des accessoires.

704905267

704905267_fr

ÉTIQUETTE 4 - TYPIQUE

WARNING

This vehicle is an off road vehicle not intended for use on public roads

AVERTISSEMENT

Ce véhicule est conçu pour un usage hors route et n'est pas destiné aux voies publiques


704905152

704905152

ÉTIQUETTE 9

Étiquettes de conformité

Ces étiquettes indiquent que le véhicule satisfait les normes.

ENGINE FAMILY		FAMILLE DE MOTEUR	RENSEIGNEMENTS SUR LE DISPOSITIF ANTIPOLLUTION CE VÉHICULE EST CERTIFIÉ POUR FONCTIONNER À L'ESSENCE SANS PLOMB ET IL RÉPOND AUX NORMES <input type="checkbox"/> DE L'EPA POUR LES VTT À MOTEUR SI.	
PERMEATION FAMILY		FAMILLE DE PERMEATION		
CERTIFICATION STANDARD (FEL)		LIMITE DES ÉMISSIONS DE LA FAMILLE	EMISSION CONTROL INFORMATION THIS VEHICLE IS CERTIFIED TO OPERATE ON UNLEADED GASOLINE AND MEETS TO <input type="checkbox"/> U.S. EPA FOR ATV SI ENGINES. SEE OPERATOR'S GUIDE FOR MAINTENANCE SPECIFICATIONS VOIR GUIDE DU CONDUCTEUR POUR LES SPÉCIFICATIONS D'ENTRETIEN	
ENGINE DISPLACEMENT		CYLINDRÉE		
EXHAUST EMISSION CONTROL SYSTEM		SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS		
BOMBARDIER RECREATIONAL PRODUCTS INC.				

vmo2015-500


TIPIQUE - EMPLACEMENT: SOUS L'AILE ARRIÈRE

	Bombardier Recreational Products Inc. certifies that this ATV complies with the American National Standard for Four Wheel All-Terrain Vehicles, ANSI/SVIA-1-2010 Standard.
	Bombardier Produits Récréatifs Inc. certifie que ce VTT est conforme à la norme "American National Standard for Four Wheel All-Terrain Vehicles" ANSI/SVIA-1-2010.

704903327

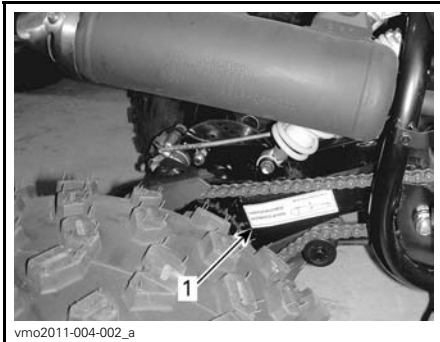
EMPLACEMENT: AILE AVANT

Étiquettes d'information technique

	44 - 57 mm (1-3/4 to 2-3/4")
CHAIN PLAY ADJUSTMENT	
AJUSTEMENT DE LA CHAÎNE	

87604-DGF-00H

vmo2011-004-001_a



1. Emplacement de l'étiquette de réglage de la chaîne

EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES IMPORTANTES (TOUS LES PAYS SAUF LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS)

Tous les pays sauf le Canada et les États-Unis

Étiquette mobile

Ce véhicule est accompagné d'une étiquette mobile contenant d'importants renseignements sur la sécurité.

Toute personne qui prend place sur le véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir en randonnée.

AVERTISSEMENT

- Repérer et lire le guide du conducteur.
- Une utilisation inadéquate du VTT peut se traduire par **DES BLESSURES GRAVES** ou **UN DÉCÈS**. Respecter toutes les instructions et tous les avertissements.
- Toujours porter une protection auditive.
- Toujours porter un casque approuvé et un équipement protecteur.
- Ne jamais utiliser le véhicule sur les routes publiques.
- Ne jamais transporter de passagers.
- Ne jamais utiliser le VTT sous l'effet de l'alcool ou de la drogue.

MODÈLE DE CATÉGORIE Y

CE VTT A ÉTÉ CONÇU POUR UN USAGE RÉCRÉATIF SOUS L'ÉTROITE SUPERVISION DES PARENTS

CONDUCTEUR SEULEMENT - AUCUN PASSAGER

CE VTT DE CATÉGORIE Y A ÉTÉ CONÇU POUR QUE SA VITESSE MAXIMALE SOIT RESTREINTE

**DS90 / DS90X (RECOMMANDÉ)
POUR LES UTILISATEURS DE PLUS DE 10 ANS)**

VITESSE MAXIMALE RESTREINTE À
24 KM/H (15 MPH) (RÉGLÉE EN USINE)

* LA VITESSE MAXIMALE PEUT ATTEINDRE

48 KM/H (30 MPH) (RÉGLÉE SOUS LA
SUPERVISION/SELON LE JUGEMENT DES PARENTS)

IL EST POSSIBLE DE SUIVRE DES COURS POUR
APPRENDRE À ENSEIGNER LA CONDUITE DE VTT.
CONSULTER SON CONCESSIONNAIRE POUR PLUS DE DÉTAILS.

SE RENSEIGNER AUPRÈS DE SON CONCESSIONNAIRE
À PROPOS DES LOIS PROVINCIALES OU LOCALES
RÉGISSANT LA CONDUITE D'UN VTT

*voir les directives du Guide du conducteur

NE PAS RETIRER CETTE ÉTIQUETTE AVANT DE VENDRE LE VÉHICULE

704905265



704905265_fr

TYPIQUE

DESCRIPTION DU MOTEUR DU VÉHICULE:

XXXXX

EPA CERTIFIÉ

TEN (TAUX D'ÉMISSION NORMALISÉ) = X

0 ÉTANT LE PLUS PROPRE.

*NE PAS ENLEVER AVANT LA VENTE.



704 901 107

vmo2006-005-009_fr

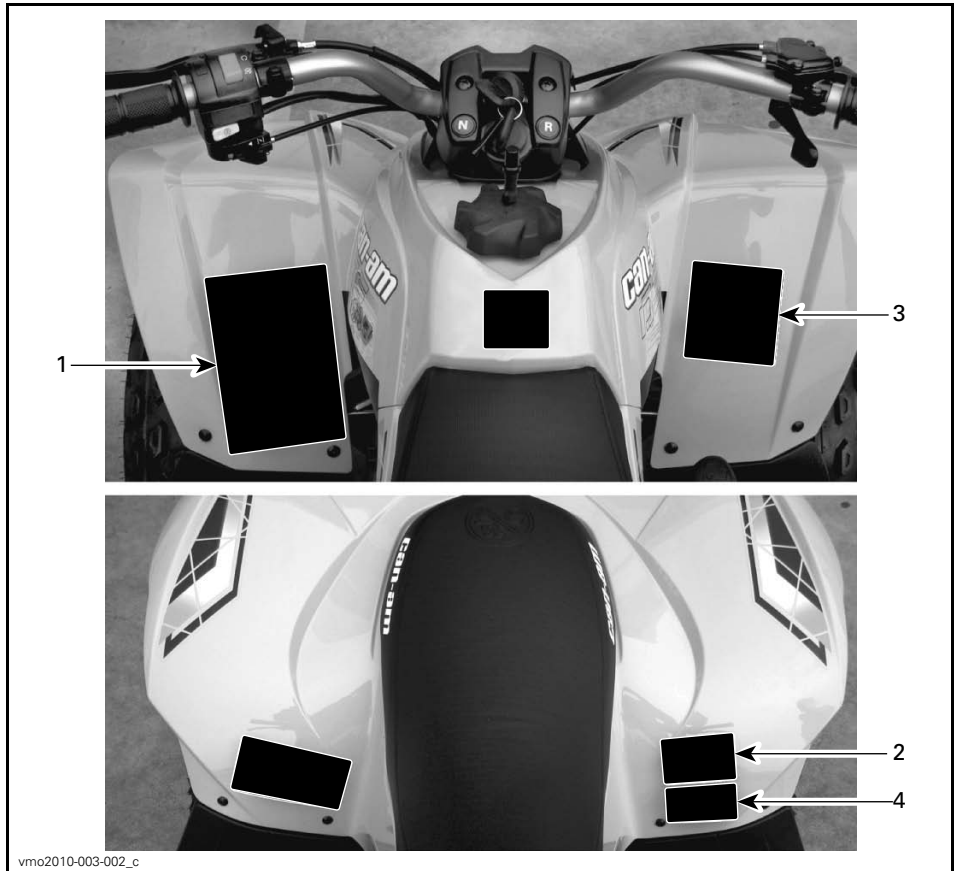
TYPIQUE: S'APPLIQUE LORSQUE LE VTT EST ÉQUIVALENT À UN MODÈLE CERTIFIÉ CONFORME AUX NORMES DE L'EPA DES É.-U.

Étiquettes de sécurité du véhicule

Lire et comprendre toutes les étiquettes de sécurité se trouvant sur votre véhicule. Ces étiquettes ont été apposées sur le véhicule pour la sécurité du conducteur ou des personnes à proximité.

Les étiquettes apposées sur votre véhicule font partie intégrante de celui-ci. Si elles se décollent ou sont endommagées, on les remplacera gratuitement. S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

REMARQUE: En cas de divergence entre le présent guide et le véhicule, les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule ont préséance sur les étiquettes illustrées dans le guide.



vmo2010-003-002_c

TYPIQUE - EMBLACEMENT DES ÉTIQUETTES

Étiquette 1

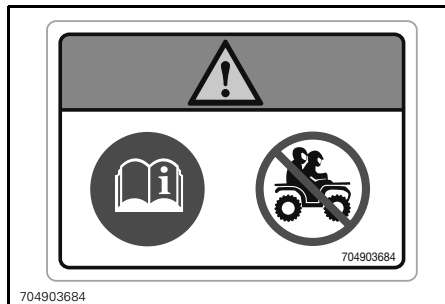
⚠ AVERTISSEMENT

- Repérer et lire le guide du conducteur.
- Une utilisation inadéquate du VTT peut se traduire par **DES BLESSURES GRAVES** ou **UN DÉCÈS**. Respecter toutes les instructions et tous les avertissements.
- Toujours porter une protection auditive.
- Toujours porter un casque approuvé et un équipement protecteur.
- Ne jamais utiliser le véhicule sur les routes publiques.
- Ne **JAMAIS** transporter de passagers.
- Ne jamais utiliser le VTT sous l'effet de l'alcool ou de la drogue.

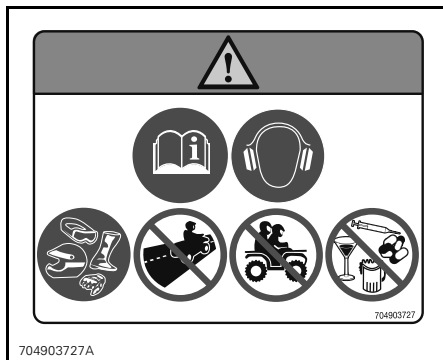
Étiquette 2

⚠ AVERTISSEMENT

- Repérer et lire le guide du conducteur.
- Ne jamais transporter de passagers.



ÉTIQUETTE 2



ÉTIQUETTE 1

Étiquette 3

⚠ AVERTISSEMENT

La conduite de ce VTT par un enfant de moins de 10 ans augmente les risques de BLESSURES GRAVES et de DÉCÈS. NE JAMAIS laisser un enfant de moins de 10 ans conduire ce VTT.

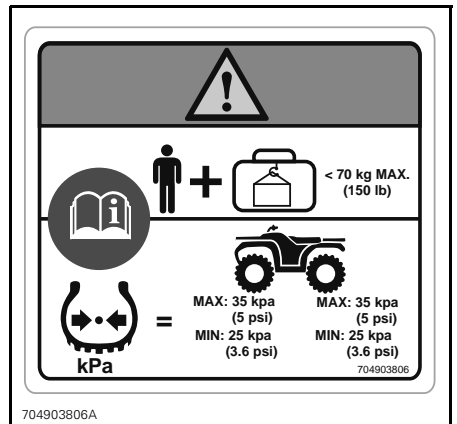


ÉTIQUETTE 3

Étiquette 4

⚠ AVERTISSEMENT

- Repérer et lire le guide du conducteur.
- Une surcharge ou une pression inadéquate des pneus peut causer une perte de contrôle, ce qui peut mener à des BLESSURES GRAVES ou un DÉCÈS.
- TOUJOURS maintenir une pression adéquate des pneus tel qu'illustré.
- NE JAMAIS dépasser la capacité de charge totale de 70 kg, ce qui comprend le poids du conducteur et des accessoires.



ÉTIQUETTE 4

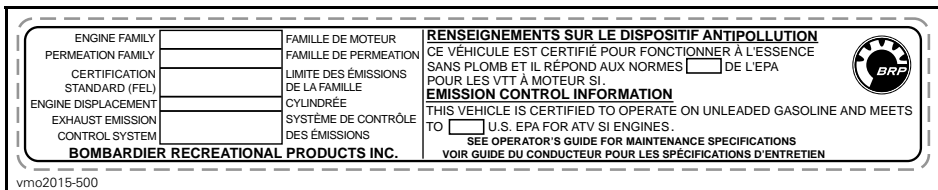
Étiquettes de conformité

Ces étiquettes indiquent que le véhicule satisfait les normes.



V00m03y2

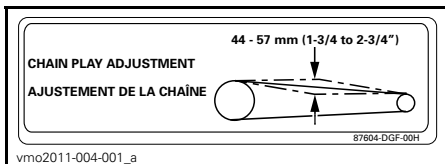
EMPLACEMENT: TUBE INFÉRIEUR AVANT DROIT DU CHÂSSIS



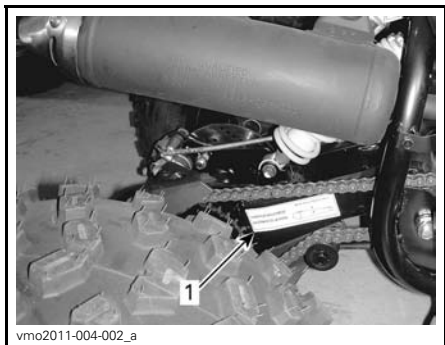
vmo2015-500

TIPIQUE - S'APPLIQUE LORSQUE LE VTT EST ÉQUIVALENT À UN MODÈLE CERTIFIÉ CONFORME AUX NORMES DE L'EPA DES É.-U. - EMBLACEMENT: SOUS L'AILE ARRIÈRE

Étiquettes d'information technique



vmo2011-004-001_a



vmo2011-004-002_a

1. Emplacement de l'étiquette de réglage de la chaîne

***Cette page est
blanche intentionnellement***

RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT



vmo2010-003-101_b

TYPIQUE

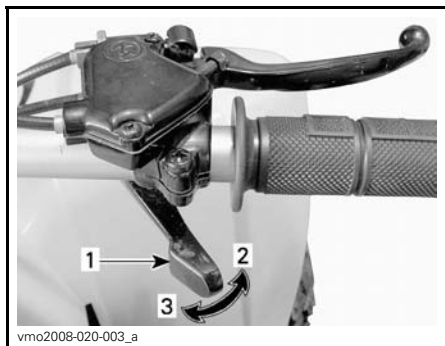
REMARQUE: Cette section présente des renseignements de base concernant les différentes commandes de votre VTT. Pour plus de détails sur la façon d'utiliser une commande en combinaison avec d'autres, consulter la section *INSTRUCTIONS D'UTILISATION* plus loin.

1) Manette d'accélérateur

La manette d'accélérateur se trouve sur le côté droit du guidon.

Lorsqu'on la presse, elle fait monter le régime moteur, ce qui permet à la transmission d'embrayer.

Lorsqu'on la relâche, le moteur retourne au régime de ralenti et le véhicule ralentit graduellement.



vmo2008-020-003_a

TYPIQUE

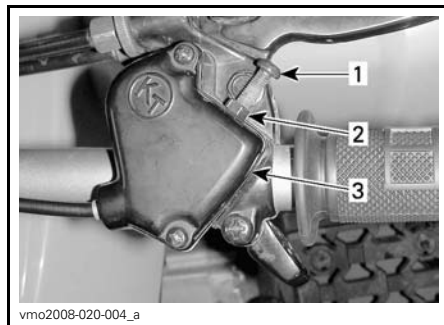
1. Manette d'accélérateur
2. Pour accélérer
3. Pour ralentir

⚠ AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement de la manette d'accélérateur avant de démarrer le moteur. Si la manette d'accélérateur ne fonctionne pas uniformément, en vérifier la cause. Régler le problème avant d'utiliser le véhicule. Communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé pour obtenir de plus amples renseignements.

Limiteur de régime

Ce véhicule est muni d'une vis de limiteur de régime réglable sur le logement de manette d'accélérateur. Le limiteur de régime empêche le papillon de s'ouvrir complètement, même lorsque l'accélérateur est complètement enfoncé, ce qui restreint la puissance du moteur et, par conséquent, la vitesse du véhicule.



vmo2008-020-004_a

TYPIQUE

1. Vis de limiteur de régime
2. Écrou de blocage
3. Logement de manette d'accélérateur

⚠ AVERTISSEMENT

Un adulte devrait toujours restreindre la vitesse maximale du VTT en fonction de l'aptitude de l'enfant à le conduire en toute sécurité. Ne jamais laisser un enfant régler la vis de limiteur de régime.

BRP recommande que la vis soit serrée à fond lorsque un débutant utilise le véhicule.

Un adulte peut régler graduellement la vis de limiteur de régime au fur et à mesure qu'un débutant se familiarise avec le véhicule. Se référer au tableau suivant.

RÉGLAGE DE LA VITESSE	DS 90 ET DS 90 X
Régime de vitesse limité en usine	24 km/h
Vitesse maximale non restreinte	48 km/h

⚠ AVERTISSEMENT

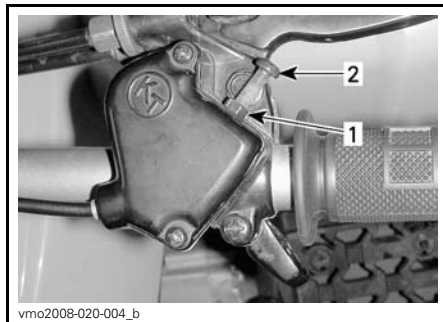
Si on recule dans une pente, la gravité peut faire augmenter la vitesse du véhicule au-delà de la vitesse maximale en marche arrière.

⚠ AVERTISSEMENT

Si la vis de limiteur de régime est mal réglée, le câble d'accélérateur pourrait être endommagé ce qui pourrait nuire au fonctionnement de l'accélérateur. Ne pas suivre les recommandations de réglage peut mener à un accident.

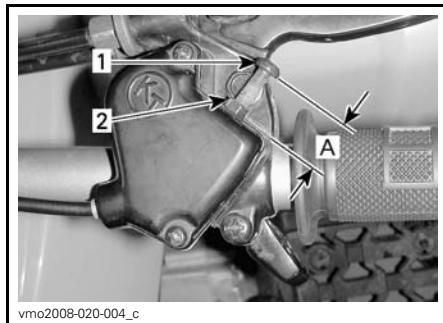
Pour régler la vis de limiteur de régime, desserrer l'écrou de blocage puis tourner la vis de limiteur de régime en conséquence. Tourner la vis dans le sens horaire réduit la course de la ma-

nette d'accélérateur et la tourner dans le sens antihoraire accroît la course de la manette.



1. Écrou de blocage
2. Vis de limiteur de régime

Pour que le véhicule atteigne sa vitesse de pointe, régler la course de la manette à 9 mm.

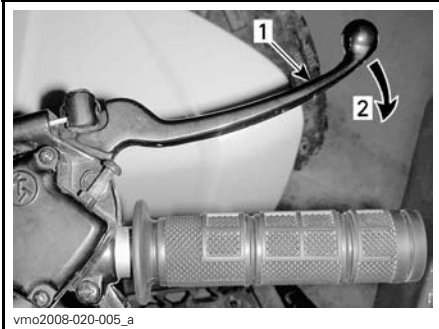


1. Vis de limiteur de régime
2. Écrou de blocage
- A. Réglage maximal de la course de la manette d'accélérateur 9 mm

2) Manette de frein droite

La manette de frein droite se trouve sur le côté droit du guidon.

Lorsqu'on la presse, on actionne les freins avant. Lorsqu'on la relâche, elle doit retourner à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette.



vmo2008-020-005_a

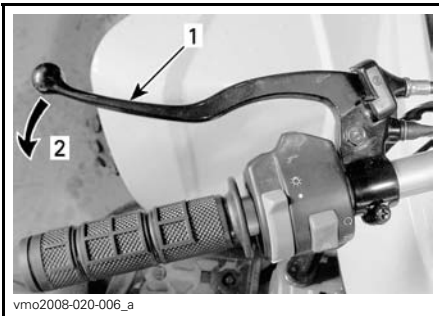
TYPIQUE

1. Manette de frein
2. Pour serrer les freins

3) Manette de frein gauche

La manette de frein gauche se trouve sur le côté gauche du guidon.

Lorsqu'on la presse, on actionne les freins arrière. Quand on la relâche, elle doit retourner à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette.



vmo2008-020-006_a

TYPIQUE

1. Manette de frein
2. Pour serrer les freins

4) Frein de stationnement

Le frein de stationnement se trouve sur le côté gauche du guidon.

Lorsqu'on l'actionne, il immobilise le véhicule. Cette commande devient utile lors du transport, ou quand on n'utilise pas le véhicule.

⚠ AVERTISSEMENT

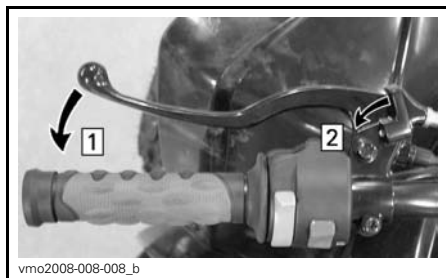
Mettre le frein de stationnement lorsque le véhicule n'est pas en mouvement.

⚠ AVERTISSEMENT

S'assurer que le frein de stationnement est bien débloqué avant de mettre le VTT en marche. Circuler alors que les freins sont engagés (frottement des plaquettes sur le disque) peut endommager le système de freinage, causer la défaillance des freins ou un feu.

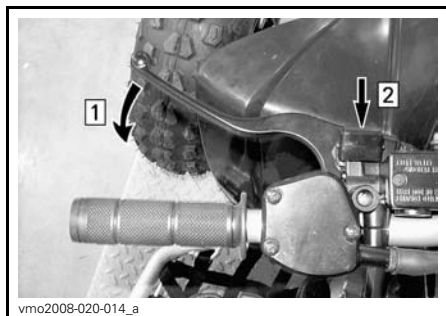
Pour enclencher le mécanisme de frein de stationnement: Appuyer sur la manette de frein de gauche et la maintenir tout en déplaçant le loquet de frein puis relâcher la manette contre le loquet. La manette de frein reste maintenant enclenchée et actionne le ou les freins arrière.

DS 90



TIPIQUE — LEVIER DE FREIN DE GAUCHE
 Étape 1: Appuyer sur la manette de frein et la maintenir dans cette position
 Étape 2: Déplacer le loquet de levier

DS 90 X seulement



LEVIER DE FREIN DE GAUCHE
 Étape 1: Appuyer sur la manette de frein et la maintenir dans cette position
 Étape 2: Appuyer sur le loquet de levier

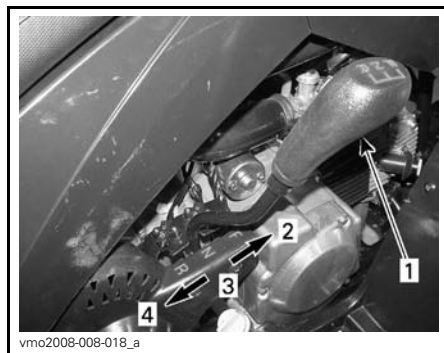
Tous les modèles

Pour débloquer le mécanisme de frein de stationnement: Presser la manette de frein. Le loquet doit retourner à sa position initiale et la manette de frein doit retourner à sa position de repos. Toujours déverrouiller le frein de stationnement avant de mettre le VTT en marche.

5) Levier sélecteur

Le levier sélecteur à trois positions se trouve sur le côté droit du véhicule, près du moteur.

AVIS Immobiliser le véhicule et serrer les freins avant de déplacer le levier sélecteur.



POSITION DU LEVIER

1. Levier sélecteur
2. Avant («F»)
3. Point mort («N»)
4. Marche arrière («R»)

Pour changer la position du levier, immobiliser le véhicule, actionner les freins puis le déplacer à la position voulue. Ne pas forcer le levier.

⚠ AVERTISSEMENT

Avant de mettre le véhicule en marche arrière, s'assurer que la voie est bien libre derrière le véhicule. Rester assis.

«F»: Marche avant

C'est la position qui correspond à la vitesse normale de conduite et qui permet d'atteindre la vitesse de pointe.

«N»: Point mort

Cette position débraye la transmission pour permettre de déplacer le véhicule manuellement ou de le remorquer.

«R»: Marche arrière

Cette position permet au véhicule de reculer.

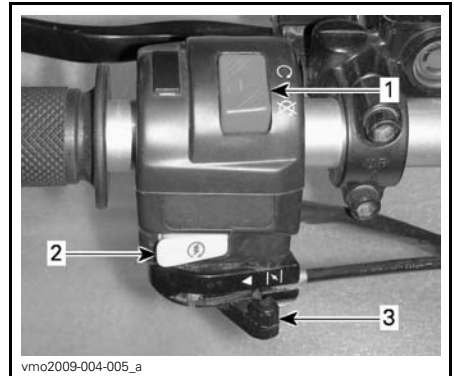
⚠ AVERTISSEMENT

Avant de mettre le véhicule en marche arrière, s'assurer que la voie est bien libre derrière le véhicule. Il est recommandé de s'asseoir lorsqu'on recule. Éviter de se tenir debout. Son corps pourrait basculer vers l'avant sur la manette d'accélérateur alors qu'on recule, ce qui ferait soudainement accélérer le VTT.

6) Interrupteur multifonctionnel

L'interrupteur multifonctionnel se trouve sur le côté gauche du guidon.

L'interrupteur multifonctionnel réunit les commandes suivantes:



1. Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur
2. Bouton de démarrage du moteur
3. Levier d'étrangleur

Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur

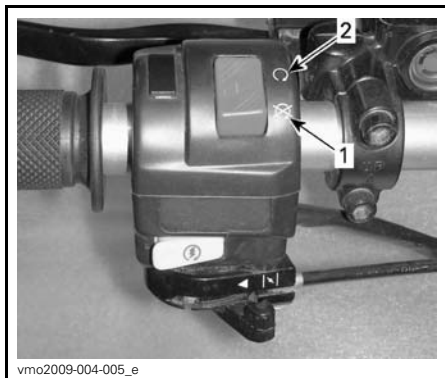
On utilise cet interrupteur pour arrêter le moteur ou en cas d'urgence.

REMARQUE: Même si on peut arrêter le moteur en tournant la clé de contact à la position «OFF», on recommande de l'arrêter en plaçant l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position «STOP».

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

⚠ AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.



TYPIQUE - INTERRUPTEUR D'ARRÊT D'URGENCE DU MOTEUR

1. Position «STOP»
2. Position «RUN»

Bouton de démarrage du moteur

Pour démarrer le véhicule, mettre l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur en position «RUN».

Appuyer sur la manette de frein gauche et la maintenir dans cette position.

Appuyer sur le bouton de démarrage du moteur et le maintenir dans cette position. Le relâcher immédiatement après le démarrage.



1. Bouton de démarrage du moteur

Levier d'étrangleur

Il s'agit d'un levier à position variable qui facilite le démarrage du moteur à froid.

Fermer l'étrangleur quand le véhicule est en marche et que le moteur est chaud.



ÉTRANGLEUR FERMÉ

Ouvrir l'étrangleur complètement pour démarrer le moteur quand il est froid.

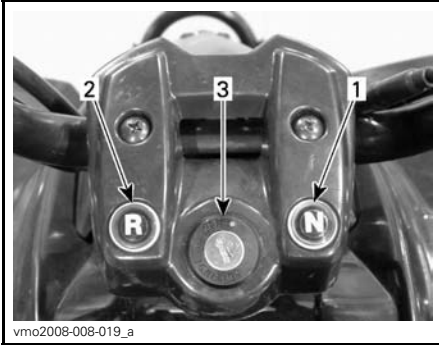


ÉTRANGLEUR OUVERT

On peut ouvrir/fermer l'étrangleur plus ou moins selon la température du moteur.

7) Voyants

Les voyants se trouvent près du centre du guidon.



TYPIQUE

1. Point mort («N»)
2. Marche arrière («R»)
3. Interrupteur d'allumage

Point mort (VERT)



Quand ce voyant est allumé, la transmission est au point mort.

Marche arrière (ROUGE)

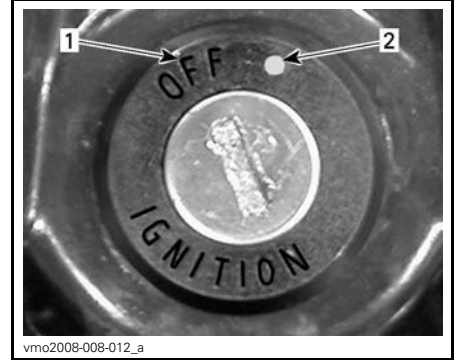


Quand ce voyant est allumé, la transmission est en marche arrière.

8) Interrupteur d'allumage

L'interrupteur d'allumage se trouve au milieu du guidon.

Il s'agit d'un interrupteur à clé à deux positions: «OFF» et «ON».



INTERRUPTEUR D'ALLUMAGE

1. Position «OFF»
2. position «ON»

Introduire la clé dans l'interrupteur et la tourner à la position «ON». Pour retirer la clé, la tourner à la position «OFF», puis tirer sur la clé.

REMARQUE: Bien qu'on puisse arrêter le moteur en tournant la clé de contact à la position «OFF», on recommande de l'arrêter avec l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur. Toujours mettre l'interrupteur d'allumage à la position «OFF» une fois que le moteur est éteint.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

9) Robinet d'essence

Le robinet d'essence se trouve sur le côté gauche du véhicule, près du moteur.

Il s'agit d'une commande rotative à 3 positions: «OFF», «ON» et «RES.» (réserve). Tourner la commande pour aligner sa flèche à la position voulue.



CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE

1. Aligner la flèche à la position voulue

AVIS Si le robinet d'essence n'est pas bien aligné sur la position «ON», son ouverture est incomplète et l'écoulement peut être insuffisant. S'assurer que le robinet est complètement ouvert pendant que le moteur est en marche.

«OFF»

Coupe l'arrivée d'essence au carburateur.

AVIS Mettre le robinet d'essence à la position «OFF» dès que le moteur est arrêté.

«ON»

Permet à l'essence de se rendre au carburateur. C'est la position normale pendant la marche du véhicule.

«RES.» (RÉSERVE)

Lorsqu'il n'y a plus d'essence dans le réservoir et que la soupape est à «ON», on dispose d'une réserve d'essence qu'on met en circuit en tournant la commande à la position «RES.». N'utiliser cette position que si l'essence manque en position «ON».

Refaire le plein dans les plus brefs délais lorsqu'on utilise la réserve. Veiller ensuite à remettre la soupape à la position «ON».

10) Loquet de siège

Situé sous l'aile arrière, près du pare-chocs arrière, ce loquet permet d'enlever le siège pour accéder au compartiment moteur. Tirer sur le bouton pour libérer le siège.



TYPIQUE

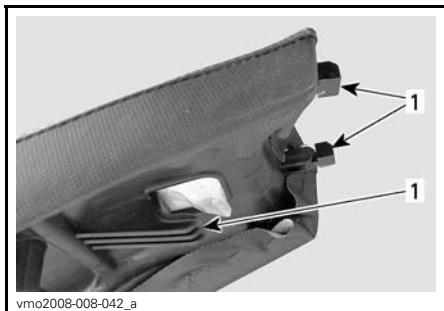
1. Bouton pour libérer le siège

Dépose du siège

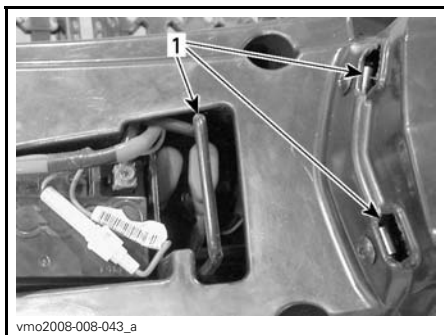
Tirer le loquet tout en soulevant doucement l'arrière du siège. Tirer le siège vers l'arrière, puis l'enlever.

Pose du siège

Insérer les languettes avant du siège dans les crochets du châssis. Lorsque le siège est bien en place, le pousser fermement vers le bas pour enclencher le loquet.



1. Languettes du siège



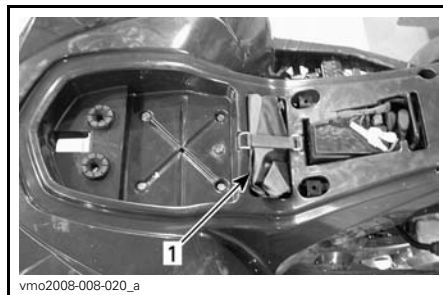
1. Crochets

⚠ AVERTISSEMENT

S'assurer que le siège est bien enclenché avant de conduire le véhicule.

11) Trousse à outils

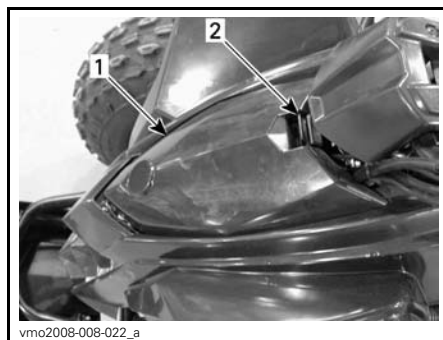
La trousse d'outils est sous le siège sur le compartiment moteur. Elle comprend les outils pouvant servir à l'entretien de base.



1. Trousse à outils

12) Compartiment de rangement avant

Ce compartiment est commode pour transporter des effets personnels.



TYPIQUE

1. Compartiment de rangement avant
2. Loquet du couvercle

Pour ouvrir le couvercle du compartiment de rangement, tirer délicatement le loquet et le maintenir dans cette position tout en soulevant le couvercle.



vmo2008-008-023_a

TYPIQUE

⚠ AVERTISSEMENT

Lorsque le moteur est en marche, placer le levier sélecteur au point mort et serrer le frein de stationnement avant d'ouvrir le couvercle de compartiment de rangement. Ne jamais y laisser d'objets lourds ou fragiles mal arrimés. Accrocher les attaches du couvercle avant de démarrer le véhicule.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

⚠ AVERTISSEMENT

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

CARBURANT

Exigences en matière de carburant

AVIS Toujours utiliser de l'essence neuve. L'essence va s'oxyder; il en résultera une perte d'octane, des composés volatils ainsi qu'une production de gomme et de vernis qui peuvent endommager le système d'alimentation.

Les proportions des mélanges alcool/carburant varient selon les pays et les régions. Votre véhicule a été conçu pour fonctionner avec les carburants recommandés; cependant, tenez compte de ce qui suit:

- L'utilisation d'un carburant contenant un pourcentage d'alcool supérieur aux réglementations gouvernementales n'est pas recommandée, et il peut en résulter des problèmes au niveau des composants du système d'alimentation:
 - Difficultés au démarrage et problèmes de fonctionnement.
 - Détérioration des pièces en caoutchouc ou en plastique.
 - Corrosion des pièces métalliques.
 - Dommages aux pièces internes du moteur.
- Si on suspecte que la teneur en alcool de l'essence dépasse les réglementations gouvernementales actuelles, inspecter fréquemment le système d'alimentation pour détecter toute fuite de carburant ou autre anomalie.
- Les carburants contenant de l'alcool attirent et retiennent l'humidité, ce qui pourrait mener à une séparation de phases du carburant et se traduire par des problèmes de rendement ou des dommages au moteur.

Carburant recommandé

Utiliser de l'essence sans plomb courante présentant un indice d'octane AKI (R+M)/2 de 87, ou un indice d'octane RON de 92.

AVIS Ne jamais employer d'autres carburants. L'utilisation d'un carburant inadéquat peut causer des dommages au moteur ou au système d'alimentation.

Modèles du Canada/des États-Unis

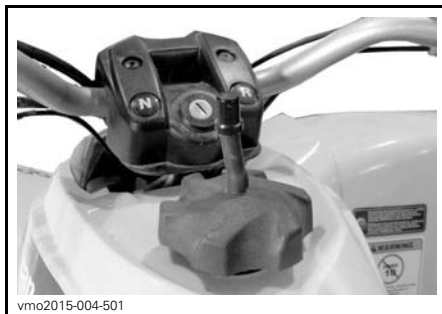
AVIS Ne PAS utiliser de carburant provenant d'une pompe étiquetée E85.

L'utilisation de carburant étiqueté E15 est interdite en vertu de la réglementation de l'EPA des États-Unis.

Faire le plein d'essence

⚠ AVERTISSEMENT

- Ne jamais laisser un enfant faire le plein d'essence.
- Arrêter le moteur avant de faire le plein. Retirer le bouchon avec précaution.
- Si on constate une différence de pression (sifflement lorsqu'on desserre le bouchon du réservoir), faire vérifier et/ou réparer le véhicule avant de l'utiliser.
- Le carburant est inflammable et explosif dans certaines conditions.
- Ne jamais vérifier le niveau d'essence à la lueur d'une flamme.
- Ne pas fumer. Tenir loin des flammes et des étincelles.
- Toujours travailler dans un endroit bien aéré.
- Ne jamais remplir le réservoir d'essence pour ensuite laisser le véhicule à la chaleur. Lorsque la température augmente, l'essence se dilate et risque de déborder.
- Essuyer tout carburant répandu sur le véhicule.



TYPIQUE — BOUCHON DU RÉSERVOIR D'ESSENCE

1. Arrêter le moteur.
2. Ne laisser personne demeurer sur le véhicule.
3. Retirer le bouchon du réservoir d'essence en le desserrant dans le sens antihoraire.

4. Insérer le bec dans le goulot de remplissage.
5. Faire le plein lentement pour permettre à l'air de s'échapper du réservoir et empêcher le reflux du carburant. Attention de ne pas renverser d'essence.
6. Cesser de remplir le réservoir lorsque l'essence atteint le bas du goulot de remplissage. **Ne pas trop remplir.**
7. Bien serrer le bouchon du réservoir dans le sens horaire

PÉRIODE DE RODAGE

Utilisation durant la période de rodage

Il est nécessaire d'assurer une période de rodage de 10 heures avant d'utiliser le véhicule à plein régime de manière continue.

Après la période de rodage, faire vérifier le véhicule par un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix. Se référer à la section *ENTRETIEN*.

Moteur

Au cours de la période de rodage, éviter:

- De circuler à plein régime.
- D'actionner l'accélérateur à plus du 3/4 de sa course.
- Les accélérations intenses.
- De rouler à la même vitesse sur de longues périodes.
- La surchauffe du moteur.

Toutefois, de brèves accélérations à plein régime et de fréquentes variations de vitesse contribuent à un bon rodage.

Freins



AVERTISSEMENT

Les freins neufs ne fonctionneront à leur pleine capacité qu'après une période de rodage. Pour effectuer un bon rodage, arrêter complètement le véhicule à l'aide des freins au moins 50 fois. Rajuster les freins au besoin; consulter les rubriques *RÉGLAGE DU CÂBLE DE FREIN AVANT* et *RÉGLAGE DE LA MANETTE DE FREIN ARRIÈRE*.

Courroie

Une courroie neuve requiert une période de rodage de 50 km.

Au cours de la période de rodage, éviter:

- D'accélérer ou de décélérer vigoureusement.
- De tirer une charge.
- De circuler à plein régime.

CONSIGNES D'UTILISATION

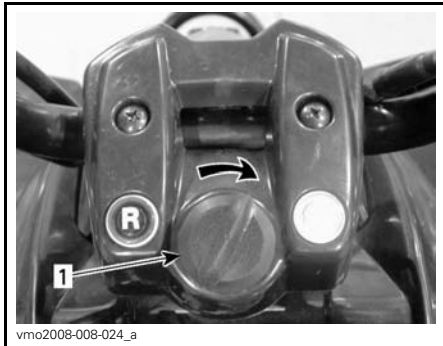
Démarrage du moteur (Procédure de base)

A AVERTISSEMENT

Toujours faire la vérification de préutilisation décrite à la section *INFORMATIONS DE SÉCURITÉ* avant d'utiliser le véhicule. Ne pas démarrer avant de s'être assuré du bon fonctionnement de tous les mécanismes et de toutes les fonctions du véhicule.

Le moteur ne démarre que si le levier sélecteur est en position «N».

Introduire la clé dans l'interrupteur d'allumage et tourner la clé à la position «ON».



TYPIQUE — TOURNER À LA POSITION «ON»

1. Clé de contact

Mettre l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur en position «RUN».



1. Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur
2. Position «STOP»
3. Position «RUN»

Consulter le passage *UTILISATION DE L'ÉTRANGLEUR POUR DÉMARRER LE MOTEUR.*

Appuyer sur la manette de frein gauche et la maintenir dans cette position.

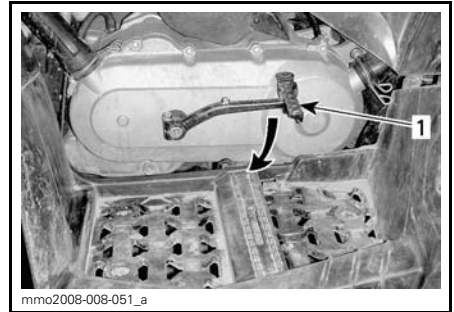
Appuyer sur le bouton de démarrage du moteur et le maintenir jusqu'à ce que le moteur démarre.



1. Bouton de démarrage du moteur

AVIS Ne pas appuyer sur le bouton de démarrage plus de 10 secondes. Observer une période de repos entre les tentatives de démarrage afin de laisser le démarreur refroidir. Prendre garde aussi de mettre la batterie à plat.

REMARQUE: On peut utiliser l'accélérateur pour faciliter le démarrage du moteur. Appuyer légèrement sur l'accélérateur. Toutefois, si on ouvre trop les gaz, l'étrangleur ne sera pas activé.



TYPIQUE

1. Pédale de démarrage

Répéter au besoin.

Utilisation de l'étrangleur pour démarrer le moteur

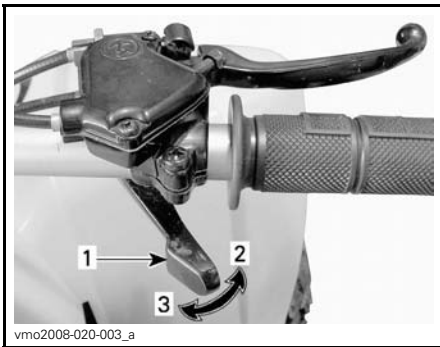
Temps froid (sous 0°C)

Lors des températures inférieures à 0°C, positionner le levier d'étrangleur de façon à ce qu'il soit complètement ouvert (100%).



ÉTRANGLEUR COMPLÈTEMENT OUVERT

Après que le moteur a démarré, régler le levier d'étrangleur jusqu'à ce qu'un régime optimal du moteur soit atteint.



TYPIQUE

1. Levier d'étrangleur
2. Pour accélérer
3. Pour décélérer

Relâcher le bouton de démarrage du moteur après que le moteur démarre, puis relâcher le frein.

Démarrage manuel d'urgence

Il est possible de démarrer le moteur manuellement si le démarreur électrique ne fonctionne pas.

Procéder de la façon décrite plus haut mais utiliser la pédale de démarrage plutôt que le démarreur électrique.

Pour démarrer le moteur, appuyer délicatement sur la pédale de démarrage jusqu'à ce qu'elle s'engage puis l'abaisser rapidement en un mouvement continu.

REMARQUE: Un usage excessif de l'étrangleur peut entraîner le risque de noyer le moteur et le rendre difficile à démarrer. Si cela se produit, consulter le passage *DIAGNOSTIC DE PANNES*.

Temps froid (au-dessus de 0°C)

Lors des températures supérieures à 0°C, positionner le levier d'étrangleur de façon à ce qu'il soit ouvert à 75%.

Après que le moteur a démarré, laisser l'étrangleur à 75% pendant 20 secondes, puis, fermer l'étrangleur.



ÉTRANGLEUR FERMÉ

Démarrage du moteur lorsqu'il est chaud

Aucun étrangleur n'est nécessaire.

Pour arrêter le moteur

⚠ AVERTISSEMENT

Éviter de stationner le véhicule dans une pente.

Relâcher l'accélérateur et immobiliser le véhicule.

Mettre le frein de stationnement.

Placer le levier sélecteur en position de marche avant.

Placer l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position «OFF».

Mettre la clé de contact à la position «OFF».

Tourner le robinet d'essence à la position «OFF».

Retirer la clé de l'interrupteur d'allumage.

Changement de vitesse

Laisser le moteur tourner au ralenti pour qu'il se réchauffe.

Actionner les freins et placer le levier sélecteur à «F» (marche avant) ou «R» (marche arrière).

Relâcher les freins.

⚠ AVERTISSEMENT

S'assurer que le frein de stationnement est complètement desserré avant d'utiliser le VTT.

AVIS Lorsqu'on passe de la marche avant à la marche arrière ou vice versa, immobiliser le véhicule et actionner les freins avant de déplacer le levier sélecteur.

REMARQUE: Si on tente de changer de rapport à haut régime, le moteur s'arrêtera.

PERSONNALISATION DE LA CONDUITE

Réglage de la suspension

⚠ AVERTISSEMENT

Le réglage de la suspension peut influencer la maniabilité du véhicule. Toujours prendre le temps de se familiariser avec le nouveau comportement du véhicule après avoir modifié le réglage de la suspension.

⚠ AVERTISSEMENT

Les cames de réglage de droite et de gauche des amortisseurs avant doivent toujours être réglées à la même position. Ne jamais régler un seul amortisseur. Un réglage inégal aurait un effet néfaste sur la maniabilité et la stabilité et pourrait même causer un accident.

Réglage de la précharge des ressorts

Raccourcir les ressorts pour une tenue de route plus ferme sur sentier cahoteux.

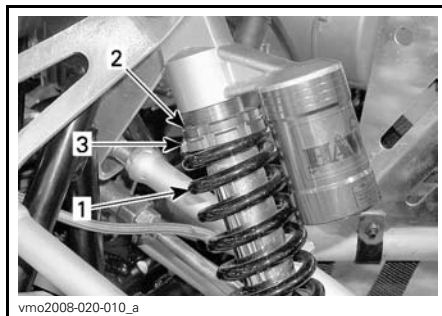
Allonger les ressorts pour une tenue de route plus souple sur sentier en bon état.

Régler la précharge du ressort en tournant la came ou l'anneau avec l'outil qui se trouve dans la trousse d'outils.



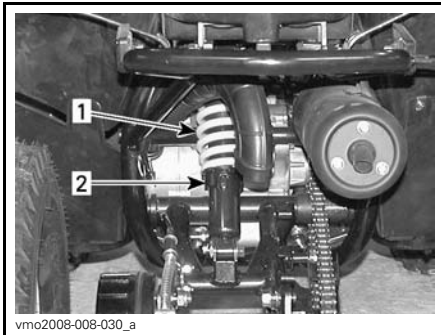
DS 90 - SUSPENSION AVANT

1. Ressort avant
2. Tourner la came de réglage



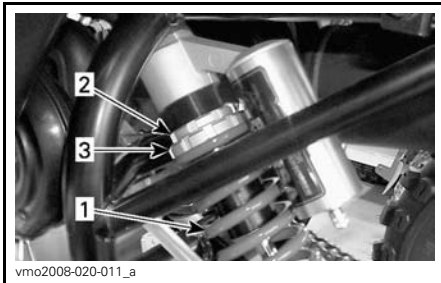
DS 90 X - SUSPENSION AVANT

1. Ressort avant
2. Desserrer l'anneau de retenue
3. Tourner l'anneau de réglage



DS 90 - SUSPENSION ARRIÈRE

1. Ressort arrière
2. Tourner la came de réglage



DS 90 X - SUSPENSION ARRIÈRE

1. Ressort arrière
2. Desserrer l'anneau de retenue
3. Tourner l'anneau de réglage

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

⚠ AVERTISSEMENT

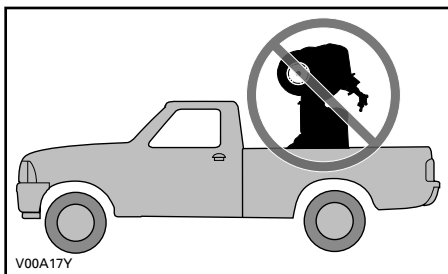
Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

TRANSPORT DU VÉHICULE

Lorsqu'on transporte le VTT, il faut bien l'arrimer à la remorque avec des sangles appropriées. L'emploi de cordes ordinaires est déconseillé.

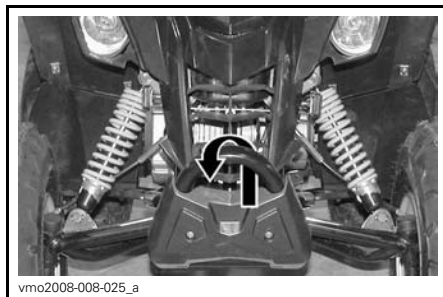
⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais tracter ce VTT derrière une voiture ou tout autre véhicule. Se servir d'une remorque. Ne jamais basculer le VTT pour le transporter. Le transporter dans sa position normale de fonctionnement (c'est-à-dire sur ses quatre roues) et faisant face vers l'avant du véhicule de transport.

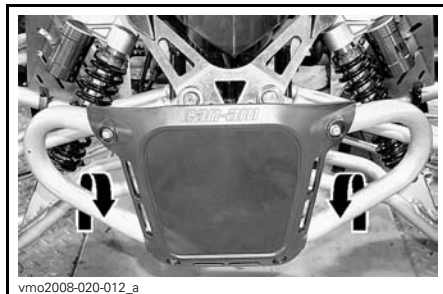


Ne pas oublier de:

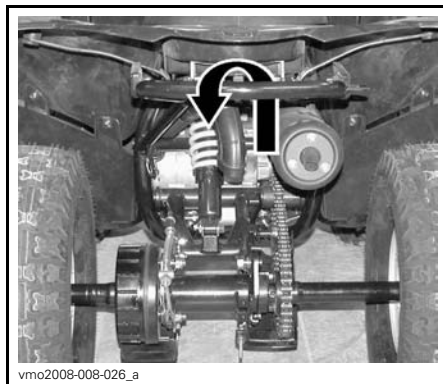
- Placer le robinet d'essence à la position «OFF».
- Actionner le frein de stationnement.
- Arrimer l'avant du véhicule par le pare-chocs avant et à l'arrière par le pare-chocs arrière.



DS 90 - POINT D'ARRIMAGE AVANT



DS 90 X - POINT D'ARRIMAGE AVANT



TOUS LES MODÈLES - POINT D'ARRIMAGE ARRIÈRE

AVIS L'emploi d'autres points d'arrimage risquerait d'endommager le véhicule.

***Cette page est
blanche intentionnellement***

ENTRETIEN

INSPECTION INITIALE

Ce véhicule doit faire l'objet d'un entretien après les 5 premières heures d'utilisation ou 100 km, selon la première éventualité. L'entretien doit être fait par un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix. Cette inspection est très importante et il ne faut pas la négliger.

REMARQUE: L'inspection initiale est aux frais du propriétaire.

Date de l'inspection initiale

Signature du concessionnaire Can-Am autorisé, de l'atelier de réparation ou de la personne

Nom du concessionnaire Can-Am autorisé, de l'atelier de réparation ou de la personne

Tableau d'inspection initiale

TABLEAU D'INSPECTION INITIALE	REEMPLACER					
	AJUSTER					
	SERRER					
	LUBRIFIER					
	NETTOYER					
	INSPECTER					
MOTEUR						
Huile à moteur						X
Jeu des soupapes	X				X	
SYSTÈME D'ALIMENTATION						
Conduits d'essence et connexions	X					
Câble d'accélérateur/carter de papillon	X				X	
Carburateur	X					
Régime de ralenti	X					
SYSTÈME ÉLECTRIQUE						
Bougie	X				X	
Batterie	X					
Tension de la batterie	X					
TRANSMISSION CVC						
Conduits d'admission d'air et de sortie de la transmission CVC	X					
BOÎTE DE VITESSES						
Huile à boîte de vitesses	X					
ROUES/PNEUS						
Écrous/goujons de roue	X					
DIRECTION						
Fixations du guidon	X					
FREINS						
Système de freinage	X					

PROGRAMME D'ENTRETIEN

L'entretien est essentiel pour que l'utilisation du véhicule demeure sécuritaire. Faire l'entretien conformément au programme d'entretien.

Un atelier de réparation ou une personne au choix du propriétaire peut procéder à l'entretien, au remplacement ou à la réparation des dispositifs et systèmes de contrôle des émissions. Les opérations ci-dessous ne requièrent pas de composants ou d'entretien de la part de BRP ou d'un concessionnaire Can-Am autorisé. Bien qu'un concessionnaire Can-Am autorisé possède les connaissances techniques approfondies et les outils nécessaires à l'entretien des VTT Can-Am, la garantie reliée aux émissions n'est pas conditionnelle au recours à un concessionnaire Can-Am autorisé ou à tout autre établissement avec lequel BRP a une relation commerciale. Pour les réclamations de garantie reliées aux émissions, BRP restreint le diagnostic et la réparation des pièces reliées aux émissions aux concessionnaires Can-Am autorisés. Pour en savoir plus, consulter la section *GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS* plus loin. L'entretien adéquat du VTT est la responsabilité du propriétaire. Une réclamation de garantie peut être refusée si, entre autres, le propriétaire ou le conducteur a causé le problème en raison d'un entretien ou d'une utilisation inadéquats.

Il faut suivre les instructions sur les exigences en matière de carburant à la section *CARBURANT*. Même si une essence contenant plus de 10% d'éthanol est disponible, l'EPA des É.-U. interdit l'utilisation d'essence contenant plus de 10% d'éthanol pour ce véhicule. L'utilisation d'une essence contenant plus de 10% d'éthanol dans ce moteur peut endommager le système de contrôle des émissions.

Le programme d'entretien ne dispense pas de faire la vérification de préutilisation.

AVERTISSEMENT

Si le véhicule n'est pas entretenu conformément aux consignes du tableau d'entretien périodique et des procédures d'entretien, son utilisation peut ne pas s'avérer sécuritaire.

PROGRAMME D'ENTRETIEN					
A: Ajuster I: Inspecter L: Lubrifier N: Nettoyer R: Remplacer	CHAQUE SEMAINE				
	CHAQUE MOIS				
	TOUTES LES 100 H OU CHAQUE ANNÉE				
	TOUTES LES 200 H OU AUX 2 ANS				
	RESPONSABLE				
PIÈCE/TÂCHE					LÉGENDE
MOTEUR					
Huile à moteur			R ⁽³⁾		Client
Tamis à huile			N		Client
Filtre à air	I, N ⁽¹⁾		R ⁽¹⁾		Client
Filtre de soupape d'injection d'air	I, N ⁽¹⁾		R ⁽¹⁾		Client
Jeu des soupapes			A		Atelier de réparation
Reniflard du carter			I ⁽²⁾		Atelier de réparation
Pare-étincelles			N		Client
Système d'échappement			I		Atelier de réparation

(1) Plus souvent quand on l'utilise dans des endroits poussiéreux. Se référer à *FILTRE À AIR* dans les *PROCÉDURES D'ENTRETIEN*.
(2) Lubrifier aux 6 mois.
(3) Remplacer aux 3 mois ou aux 40 heures.

PROGRAMME D'ENTRETIEN

A: Ajuster I: Inspecter L: Lubrifier N: Nettoyer R: Remplacer	CHAQUE SEMAINE					LÉGENDE
	CHAQUE MOIS					
	TOUTES LES 100 H OU CHAQUE ANNÉE					
	TOUTES LES 200 H OU AUX 2 ANS					
	RESPONSABLE					
PIÈCE/TÂCHE						
SYSTÈME D'ALIMENTATION						
Conduits d'essence et connexions			I		Atelier de réparation	(4) Inspecter, nettoyer et ajuster aux 6 mois.
Filtre à essence				R	Atelier de réparation	
Câble d'accélérateur/carter de papillon		I, A	L		Client/ Atelier de réparation	
Carburateur	I, N (4)				Atelier de réparation	
Vitesse de ralenti		I (4)			Atelier de réparation	
SYSTÈME ÉLECTRIQUE						
Bougie			R		Atelier de réparation	—
Batterie		I			Atelier de réparation/ Client	
SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT						
Chaîne d'entraînement et pignons			I (5)		Atelier de réparation	(5) Plus souvent quand on l'utilise dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés, boueux ou en condition mouillée.

PROGRAMME D'ENTRETIEN						
A: Ajuster I: Inspecter L: Lubrifier N: Nettoyer R: Remplacer	CHAQUE SEMAINE					
	CHAQUE MOIS					
	TOUTES LES 100 H OU CHAQUE ANNÉE					
	TOUTES LES 200 H OU AUX 2 ANS					
	RESPONSABLE					
PIÈCE/TÂCHE						LÉGENDE
ROUES/PNEUS						
Roulements de roue			I		Client	—
Boulons de roue		I			Client	
TRANSMISSION (CVC)						
Courroie d'entraînement			I		Atelier de réparation	—
Poulies motrice et menée			I, N, L		Atelier de réparation	
Conduits d'admission d'air et de sortie de la transmission CVC		I, N			Client	
BOÎTE DE VITESSES						
Huile à boîte de vitesses				R	Atelier de réparation	—
DIRECTION						
Fixations du guidon			I		Atelier de réparation	(6) Lubrifier aux 6 mois.
Fusées de direction (DS 90)	L (6)				Client	
Arbre de direction			L		Atelier de réparation	
Direction			I		Atelier de réparation	
SUSPENSION						
Suspension			I		Client	—

PROGRAMME D'ENTRETIEN

A: Ajuster I: Inspecter L: Lubrifier N: Nettoyer R: Remplacer	CHAQUE SEMAINE					
	CHAQUE MOIS					
	TOUTES LES 100 H OU CHAQUE ANNÉE					
	TOUTES LES 200 H OU AUX 2 ANS					
	RESPONSABLE					
PIÈCE/TÂCHE					LÉGENDE	
FREINS						
Liquide de frein (DS 90 X)			(7)	R	Client/ Atelier de réparation	(7) S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé pour la vidange du liquide de frein ou tout entretien du système de freinage. (8) Les freins hydrauliques sont autoréglables et ne nécessitent aucun réglage.
Système de freinage		I, A (7) (8)			Client/ Atelier de réparation	
Plaquettes et sabots de frein			I (7)		Atelier de réparation	

PROCÉDURES D'ENTRETIEN

Cette section comprend des consignes d'entretien de base.

⚠ AVERTISSEMENT

Arrêtez le moteur et effectuez l'entretien périodique suivant. À défaut de procéder conformément aux procédures d'entretien, vous vous exposez aux risques suivants: pièces brûlantes ou mobiles, électricité, produits chimiques, entre autres.

⚠ AVERTISSEMENT

Lorsque vous enlevez un dispositif de verrouillage, toujours le remplacer par un neuf (patte de verrouillage, attache autofreinée, etc.).

Huile à moteur

Niveau d'huile à moteur

AVIS Vérifier le niveau d'huile souvent et le rectifier au besoin. Ne pas trop remplir. Un niveau d'huile inapproprié risque d'endommager sérieusement le moteur. Essayer tout déversement d'huile.

REMARQUE: Lors de la vérification du niveau d'huile, vérifiez si le moteur présente des fuites.

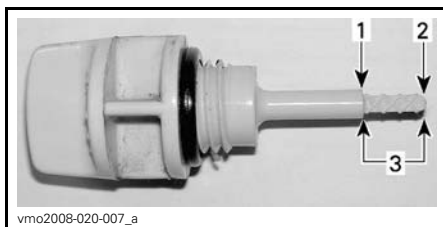


TYPIQUE - CÔTÉ DROIT DU MOTEUR

1. Jauge d'huile

Le véhicule sur une surface de niveau, démarrer le moteur, le laisser tourner plusieurs minutes puis l'arrêter. Vérifier ensuite le niveau d'huile comme suit:

1. Dévisser la jauge d'huile, la retirer et l'essuyer avec un chiffon.
2. Réinsérer la jauge et la visser complètement.
3. Sortir de nouveau la jauge et lire le niveau d'huile, qui devrait être égal à ou près de la marque de maximum.



1. Plein
2. Ajouter de l'huile
3. Niveau de fonctionnement

Pour ajouter de l'huile, retirer la jauge. Mettre un entonnoir dans le trou de remplissage pour éviter de renverser de l'huile.

Ajouter un peu d'huile et revérifier le niveau.

Recommencer jusqu'à ce que le niveau soit égal à la marque de maximum. **Ne pas trop remplir.**

Visser complètement la jauge.

Huile à moteur recommandée

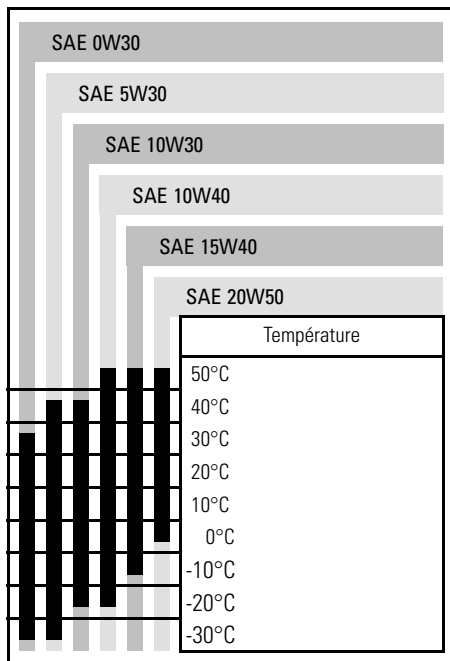
En été, utiliser l'HUILE SEMI-SYNTH. XPS 4-T (GRADE D'ÉTÉ) (N/P 293 600 121).

En hiver, utiliser l'HUILE SYNTH. XPS 4-TEMPS (TOUS CLIMATS) (N/P 293 600 112).

REMARQUE: L'huile XPS est spécialement formulée et testée pour les exigences extrêmes de ce moteur.

Si l'huile à moteur XPS n'est pas disponible, utiliser une huile à moteur 5W30 SAE 4-temps qui respecte ou dépasse les exigences de la classe de service SM, SL ou SJ de l'API. Vérifier l'étiquette de l'API sur le récipient d'huile afin de s'assurer qu'elle comporte au moins une des classes ci-dessus. Consulter le tableau de viscosité de l'huile à moteur.

Tableau de viscosité d'huile à moteur



Vidange d'huile à moteur

La vidange devrait être faite quand le moteur est tiède.

⚠ ATTENTION L'huile à moteur peut être brûlante. Pour éviter de se brûler, ne pas enlever le bouchon de vidange d'huile ni le couvercle du filtre à huile quand le moteur est chaud. Attendre que l'huile à moteur refroidisse. Toujours porter des lunettes et des vêtements de protection. Les produits chimiques peuvent causer des éruptions cutanées et des blessures aux yeux.

S'assurer que le véhicule est sur une surface de niveau.

Enlever la jauge d'huile.



vmo2008-008-021_a

TIPIQUE — CÔTÉ DROIT DU MOTEUR

1. Jauge

Nettoyer le moteur autour du bouchon de vidange.

Placer un bac de récupération sous le bouchon de vidange du moteur.

Dévisser le bouchon de vidange.



vmo2008-008-044_a

CÔTÉ GAUCHE DU MOTEUR

1. Bouchon de vidange

Attendre assez longtemps pour permettre à l'huile de s'écouler du moteur.

Nettoyer le tamis à huile. Se référer à la rubrique *TAMIS À HUILE*.

Essuyer toute huile renversée sur le moteur.

Remettre en place le tamis, le ressort et le joint torique.

Installer et serrer le couvercle du tamis à $42 \text{ N}\cdot\text{m} \pm 4 \text{ N}\cdot\text{m}$

Nettoyer la rondelle du bouchon de vidange et vérifier si elle est bon état. La remplacer au besoin.

Nettoyer les surfaces de contact du moteur et du bouchon de vidange, remettre le bouchon de vidange en place puis serrer le bouchon à $22.0 \text{ N}\cdot\text{m} \pm 2.2 \text{ N}\cdot\text{m}$.

Refaire le plein du moteur en ajoutant la quantité appropriée d'une huile recommandée. Pour connaître la contenance du carter, consulter la section *FICHES TECHNIQUES*.

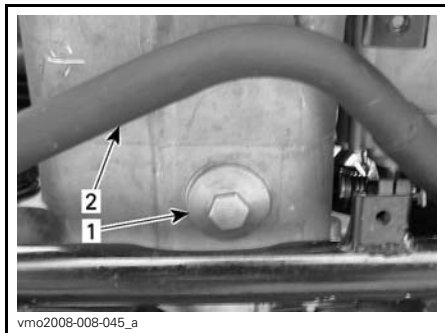
Démarrer le moteur et le laisser tourner au ralenti quelques minutes. S'assurer que le tamis à huile et le bouchon de vidange ne présentent pas de fuite.

Arrêter le moteur. Attendre quelques minutes pour permettre à l'huile de s'écouler dans le carter, et révéifier ensuite le niveau d'huile. Rectifier le niveau d'huile au besoin.

Éliminer l'huile usée conformément à la réglementation locale sur l'environnement.

Tamis à huile**Nettoyage du tamis à huile**

Au besoin, enlever le tamis à huile et le ressort pour les nettoyer. Consulter le *TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE* pour obtenir de plus amples détails.



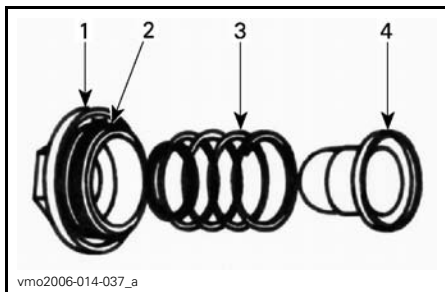
SOUS LE MOTEUR

1. Couvercle de tamis à huile
2. Tuyau d'échappement

Nettoyer le tamis avec un solvant puis le sécher à l'air comprimé.

⚠ ATTENTION Toujours porter des lunettes de protection et se protéger la peau. Les produits chimiques peuvent causer des éruptions cutanées et des blessures aux yeux.

REMARQUE: Vérifier le joint torique du couvercle et le remplacer au besoin.



TYPIQUE

1. Couvercle
2. Joint torique
3. Ressort
4. Tamis

Filtere à air

Directives pour l'entretien du filtre à air

Comme dans le cas de tout VTT, il est essentiel d'entretenir le filtre à air pour assurer un rendement et une durée adéquats du moteur.

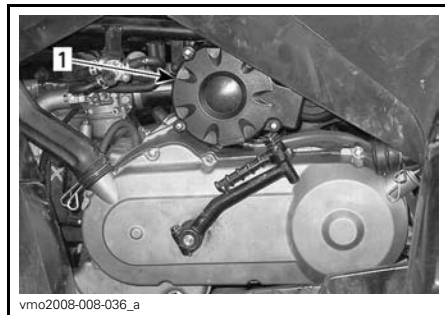
Ajuster la fréquence des entretiens du filtre à air selon les conditions de conduite.

Entretenir le filtre à air plus souvent si on conduit le véhicule dans les conditions poussiéreuses suivantes:

- Conduite sur sable sec
- Conduite sur surfaces poussiéreuses et sèches
- Conduite sur routes de gravier sèches ou dans des conditions semblables.

REMARQUE: La conduite en groupe dans de telles conditions fait en sorte qu'il faut entretenir et remplacer le filtre à air encore plus souvent.

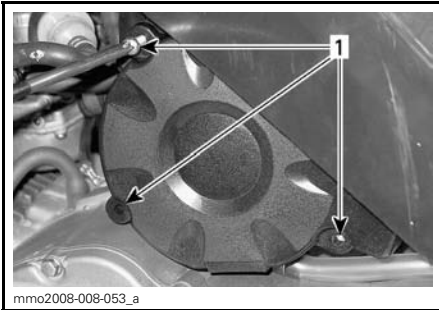
Emplacement du filtre à air



1. Filtre à air

Dépose du filtre à air

Enlever le couvercle du boîtier de filtre à air.



1. Vis

Enlever le filtre à air du boîtier.



1. Filtre à air

Entretien et remplacement du filtre à air

Pour l'entretien léger du filtre à air, on peut utiliser de l'air comprimé pour enlever la poussière prise dans le filtre à air.

Pour toute autre condition, remplacer le filtre à air.

AVIS Si le filtre à air n'est pas bien entretenu et/ou remplacé, le moteur peut s'endommager et sa performance peut en souffrir.

Installation du filtre à air

Bien remettre les pièces enlevées dans l'ordre inverse de leur dépose. S'assurer d'installer le filtre au bon endroit dans le boîtier.

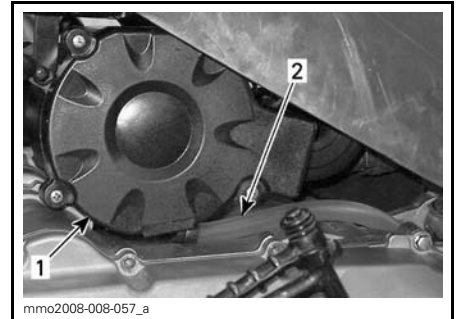


vmo2015-004-503

Boîtier de filtre à air

Vidange du boîtier de filtre à air

Inspecter périodiquement si le tube de vidange du boîtier de filtre à air contient du liquide ou des dépôts.

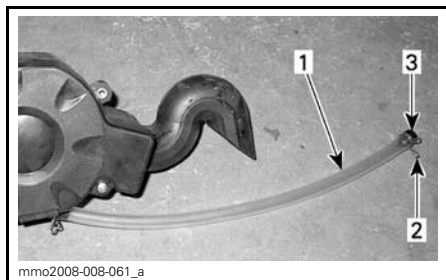


mmo2008-008-057_a

1. Boîtier de filtre à air
2. Tube de vidange

REMARQUE: Si le véhicule est utilisé en milieu poussiéreux, faire cette inspection plus souvent que ce que le *TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE* recommande.

Si on découvre du liquide ou des dépôts, presser et enlever la fixation. Sortir le bouchon du tube de vidange et vider le tube.



1. Tube de vidange
2. Fixation
3. Bouchon

AVIS Ne pas démarrer le moteur si on découvre du liquide ou des dépôts dans le tube de vidange.

Si on découvre du liquide ou des dépôts, on doit procéder à l'inspection et au séchage du filtre à air et du boîtier ou les remplacer selon leur l'état.

Soupape d'injection d'air

Emplacement de la soupape d'injection d'air

La soupape d'injection d'air est du côté gauche du véhicule sous l'aile avant.

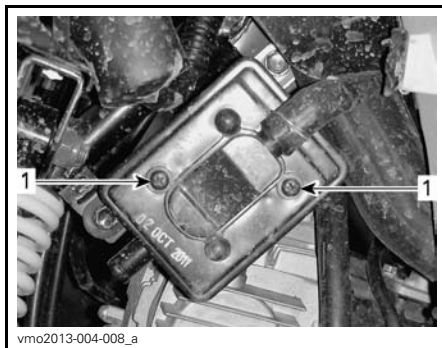


1. Soupape d'injection d'air

Nettoyage de la soupape d'injection d'air

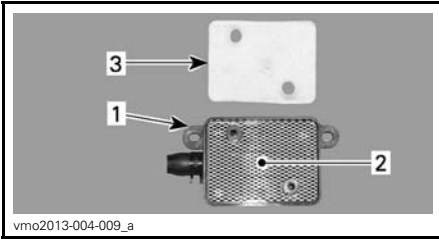
REMARQUE: Nettoyer le couvercle avant de l'enlever.

Enlever les vis de fixation du couvercle. Retirer le couvercle de soupape d'injection d'air.



1. Retirer les vis

Retirer le filtre de la soupape d'injection d'air.



TYPIQUE

1. Soupape d'injection d'air
2. Tamis
3. Filtre à air

Nettoyer le filtre à air et l'intérieur de la soupape d'injection d'air avec de l'air sous pression.

REMARQUE: Si, après ce lavage, le filtre est toujours sale, le remplacer.

Une fois qu'on a terminé, remettre en place les pièces enlevées dans l'ordre inverse de leur dépose.

Pare-étincelles

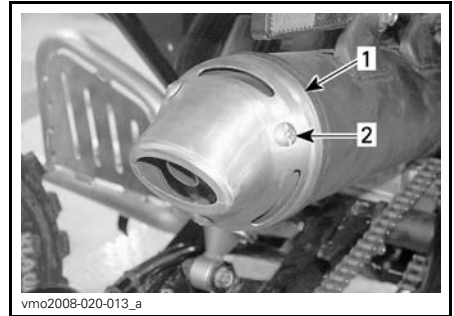
Nettoyage du pare-étincelles

Le silencieux doit être purgé périodiquement de toute accumulation de calamine.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais effectuer cette opération immédiatement après une période de fonctionnement du moteur, car l'échappement est alors brûlant. S'assurer de l'absence de matières combustibles à proximité. Porter des verres de protection et des gants. Respecter toutes les lois et réglementations en vigueur.

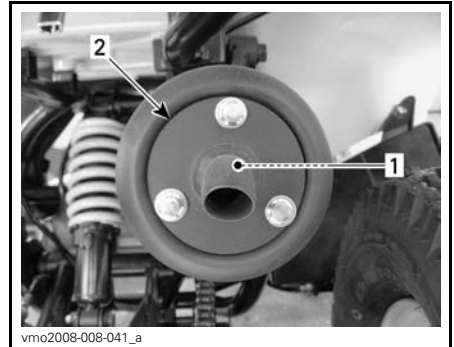
Enlever le capuchon de silencieux (s'il y a lieu).



DS 90 X

1. Capuchon de silencieux
2. Enlever les vis

Enlever le pare-étincelles du silencieux.



1. Pare-étincelles
2. Extrémité du silencieux

Enlever tout dépôt de calamine du pare-étincelles avec une brosse.

REMARQUE: Utiliser une brosse souple. Attention de ne pas endommager le pare-étincelles.

Réinstaller le pare-étincelles dans le silencieux.

Réinstaller le capuchon de silencieux (s'il y a lieu).

Couvercle de transmission CVC

Vidange du couvercle de CVC

Chaque fois qu'on pense que de l'eau s'est infiltrée dans le couvercle de la transmission CVC, enlever le bouchon de vidange pour vider le carter de la transmission.



CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE

1. Tube de vidange
2. Fixation
3. Bouchon de vidange
4. Bouchon de vidange du moteur

Huile de la boîte de vitesses

Huile de boîte de vitesses recommandée

Utiliser 165 ml d'HUILE DE CARTER DE CHAÎNE XPS (N/P 415 129 500) ou une huile de carter de chaîne SAE 75W90 équivalente.

AVIS Lors de l'entretien, ne pas employer d'autres types d'huile.

Niveau d'huile de la boîte de vitesses

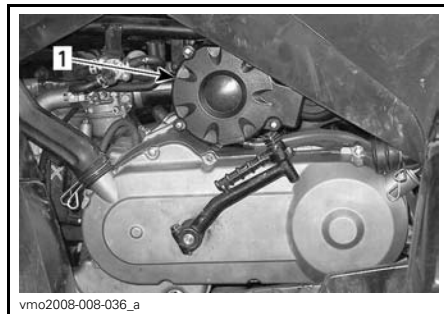
Ce VTT n'est pas pourvu d'une jauge de niveau d'huile. On ne peut vérifier le niveau d'huile de la boîte de vitesses.

La seule façon de s'assurer que le niveau est adéquat consiste à vidanger la boîte de vitesses puis de la remplir avec la quantité d'huile appropriée. Voir *VIDANGE D'HUILE DE LA BOÎTE DE VITESSES* pour savoir comment procéder.

Vidange d'huile de la boîte de vitesses

Mettre le véhicule sur une surface de niveau.

Enlever le boîtier du filtre à air du véhicule.

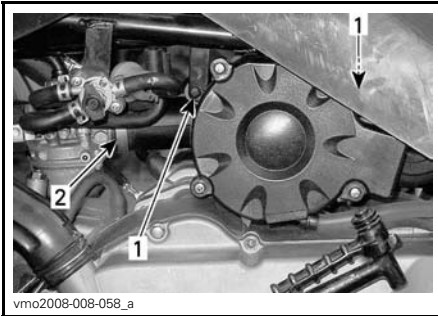


1. Boîtier du filtre à air

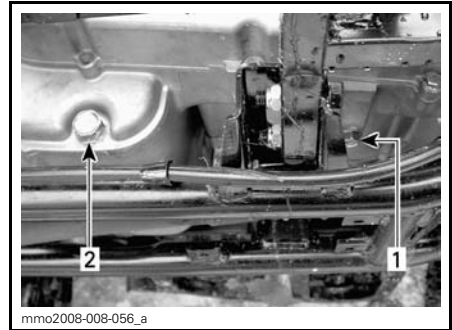
Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

⚠ AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.



1. Enlever les vis
2. Desserrer la fixation



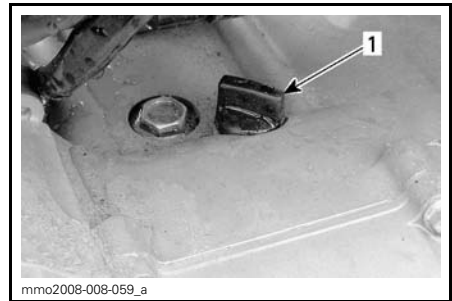
BOUCHON DE VIDANGE - CÔTÉ GAUCHE DU MOTEUR

1. Bouchon de vidange de boîte de vitesses
2. Bouchon de vidange du moteur



ENLEVER LE BOÎTIER DE FILTRE À AIR

Nettoyer les bouchons de remplissage et de vidange de la boîte de vitesses puis enlever le bouchon de vidange et la rondelle.



BOUCHON DE REMPLISSAGE - CÔTÉ GAUCHE DU MOTEUR

1. Bouchon de remplissage de boîte de vitesses

Attendre pour permettre à l'huile de s'écouler de la boîte de vitesses.

Remettre le bouchon de vidange et la rondelle puis serrer à $16.0\text{ N}\cdot\text{m} \pm 1.6\text{ N}\cdot\text{m}$

Enlever le bouchon de remplissage d'huile et verser dans la boîte de vitesses 165 ml d'HUILE DE CARTER DE CHAÎNE XPS (N/P 415 129 500) ou une huile de carter de chaîne SAE 75W90 équivalente.

AVIS Ce véhicule n'est pas muni d'une jauge pour vérifier le niveau d'huile à boîte de vitesses. S'assurer que l'huile s'est écoulée de la boîte de vitesses avant d'ajouter la quantité appropriée d'huile recommandée.

AVIS Lors de l'entretien, ne pas utiliser d'autres types d'huile. Ne pas mélanger avec d'autres types d'huile.

Remettre le bouchon de remplissage d'huile.

Remettre en place toutes les pièces enlevées.

Câble d'accélérateur

Inspection du câble d'accélérateur

Vérifier si le câble est anormalement usé, plié ou effiloché. S'assurer que le câble se déplace librement.

AVIS Remplacer le câble d'accélérateur s'il est usé, effiloché ou s'il présente tout autre dommage.

Lubrification du câble d'accélérateur

Lubrifier le câble d'accélérateur avec un lubrifiant pour câble à base de silicone pour prévenir l'usure prématurée et afin que le câble se déplace librement.

⚠ Avertissement

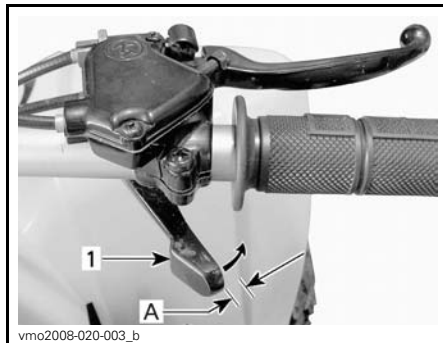
Toujours utiliser un lubrifiant à base de silicone. L'utilisation d'un autre lubrifiant, à base d'eau par exemple, pourrait rendre l'accélérateur ou le câble collant et raide.

Réglage du câble d'accélérateur

Vérifier le jeu de la manette d'accélérateur. Le régler au besoin.

REMARQUE: Si on ne parvient pas à le régler, voir un concessionnaire Can-Am autorisé.

Normalement, le câble d'accélérateur doit présenter un jeu de 5 mm à 10 mm.



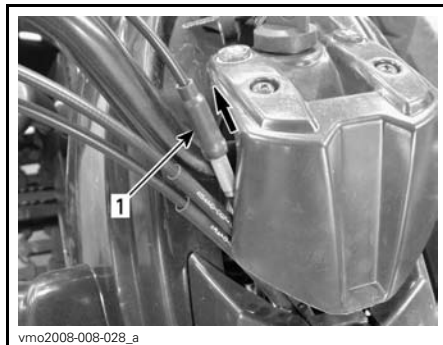
vmo2008-020-003_b

TYPIQUE - JEU NORMAL

1. Manette d'accélérateur

A. 5 mm à 10 mm

Pour régler le câble, faire glisser le protecteur de caoutchouc pour découvrir le tendeur de câble d'accélérateur.



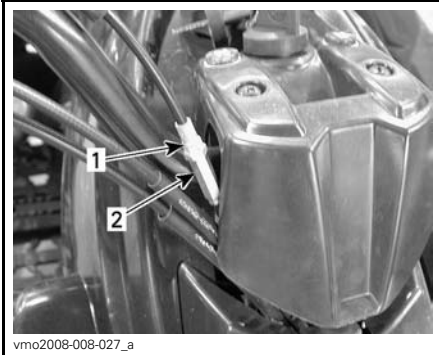
vmo2008-008-028_a

1. Protecteur de caoutchouc

Desserrer l'écrou de blocage et tourner le tendeur de façon à obtenir le réglage approprié.

REMARQUE: Mesurer le jeu de l'accélérateur au bout du levier d'accélérateur.

Serrer l'écrou de blocage et remettre le protecteur.



vmo2008-008-027_a

1. Écrou de blocage
2. Tendeur

Le levier sélecteur au point mort, démarrer le moteur.

Vérifier si le câble d'accélérateur est bien réglé en tournant le guidon complètement à droite, puis complètement à gauche. Si le régime du moteur augmente, régler de nouveau le jeu de la manette d'accélérateur. S'assurer que le câble d'accélérateur est acheminé convenablement et qu'il ne reste pas coincer sur quoi que ce soit lorsqu'on tourne le guidon.

Bougie

Emplacement de la bougie



vmo2008-008-033_a

TYPIQUE - CÔTÉ DROIT DU VÉHICULE
1. Bougie

Dépose de la bougie

Débrancher le câble de bougie.



vmo2008-008-034_a

1. Câble de bougie

Desserrer la bougie de un tour.



1. Bougie

Si possible, nettoyer la bougie et la culasse à l'air comprimé.

⚠ ATTENTION Toujours porter des verres de protection lorsqu'on se sert d'air comprimé.

Dévisser complètement la bougie et l'enlever.

Installation de la bougie

Avant d'installer la bougie, s'assurer que la surface de contact de la culasse et de la bougie n'est pas sale.

Avec une jauge d'épaisseur, régler l'écartement des électrodes entre 0.7 mm et 0.8 mm.

Appliquer du lubrifiant antigrippage sur les filets de bougie pour éviter un grippage possible.

Serrer la bougie à la main dans la culasse, puis avec une clé dynamométrique et une douille appropriée.

Serrer la bougie à $11.0 \text{ N}\cdot\text{m} \pm 1.1 \text{ N}\cdot\text{m}$

Batterie

Enlever le siège pour accéder à la batterie.

Entretien de la batterie

⚠ ATTENTION Ne jamais charger la batterie quand elle est dans le véhicule.

AVIS Ne jamais enlever le capuchon d'étanchéité de la batterie.

Ces VTT sont munis d'une batterie VRLA. Cet acronyme vient de l'anglais «Valve Regulated Lead Acid», ce qui signifie «au plomb-acide à régulation par soupape». Cette batterie est du type sans entretien.

Nettoyer les bornes de la batterie avec une brosse métallique. Enduire les bornes de graisse diélectrique afin de les protéger contre l'oxydation.

Inspection de la batterie

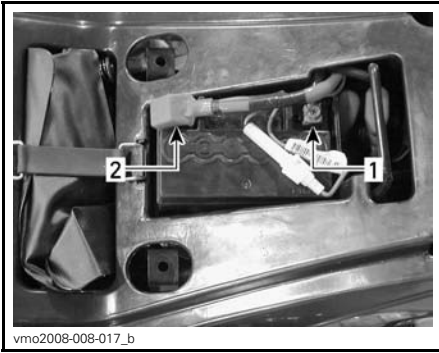
Vérifier si les connexions de la batterie sont solides et propres.

Vérifier le support de batterie.

Dépose de la batterie

⚠ ATTENTION Toujours respecter cette séquence pour le démontage: débrancher le câble (-) NOIR d'abord

Débrancher le câble (-) NOIR en premier, puis le câble (+) ROUGE.



vmo2008-008-017_b

1. NOIR (-)
2. ROUGE (+)

Enlever la batterie du véhicule.

Nettoyage de la batterie

Nettoyer la batterie, son boîtier, les câbles et les bornes avec un mélange de bicarbonate de soude et d'eau.

Avec une brosse métallique, enlever la corrosion des connexions électriques et des bornes. Nettoyer le dessus de la batterie avec une brosse douce et du savon qui dissout la graisse, ou avec un mélange de bicarbonate de soude et d'eau.

Enduire les bornes de la batterie de GRAISSE DIÉLECTRIQUE (N/P 293 550 004) ou l'équivalent pour les protéger de l'oxydation.

Installation de la batterie

Remettre la batterie dans le véhicule.

⚠ ATTENTION Toujours rebrancher le câble (+) ROUGE en premier, puis le câble (-) NOIR.

Fusible

Remplacement du fusible

AVIS Ne pas utiliser un fusible d'une capacité supérieure, car cela pourrait causer des dommages importants aux composants du système électrique.

Le système électrique est protégé par un fusible de 15 ampères.

Si le fusible est en circuit ouvert (ou grillé), le remplacer par un autre de même puissance.

Le porte-fusible en ligne est sur le câble (+) ROUGE de la batterie.



vmo2008-008-017_a

1. Porte-fusible

Pour remplacer le fusible, appuyer légèrement sur les deux parties du porte-fusible tout en les tournant dans le sens antihoraire.

Feux

Remplacement des ampoules de phares de jour

DS 90

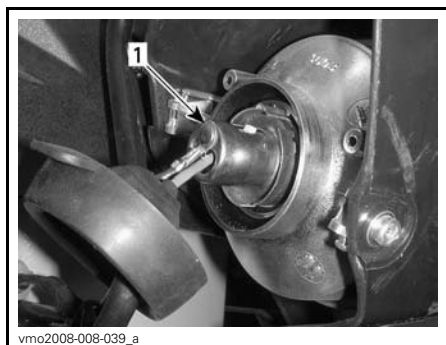
⚠ ATTENTION Mettre l'interrupteur d'allumage à «OFF» avant de remplacer une ampoule défectueuse.

Toujours vérifier le bon fonctionnement de l'ampoule après son remplacement.



ENLEVER LE PROTECTEUR DE CAOUTCHOUC

1. Protecteur de caoutchouc



APPUYER SUR LE SUPPORT D'AMPOULE ET LE TOURNER DANS LE SENS ANTIHORAIRE

1. Support d'ampoule



TIRER SUR L'AMPOULE POUR L'EXTRAIRE PUIS LA REMPLACER

1. Ampoule

Chaîne d'entraînement et pignons

Inspection de la chaîne d'entraînement et des pignons

AVIS Remplacer la chaîne et les pignons en même temps pour éviter qu'ils ne s'usent prématurément.

AVIS Ne jamais conduire ce véhicule si la chaîne d'entraînement est desserrée ou trop tendue. Les éléments d'entraînement pourraient subir des dommages importants.

Chaîne d'entraînement

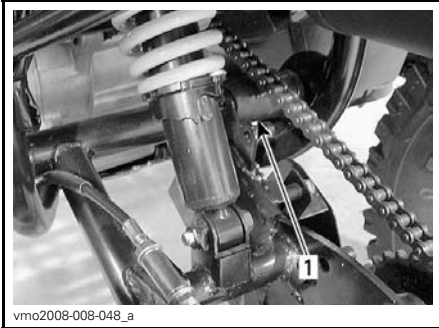
Vérifier si des maillons ou des rouleaux de chaîne sont endommagés.

Remplacer la chaîne si elle est endommagée d'une quelconque façon.

Vérifier le jeu de la chaîne d'entraînement et le régler au besoin. Pour de plus amples renseignements, se référer à la section **RÉGLAGE DE LA CHAÎNE D'ENTRAÎNEMENT**.

Rouleau

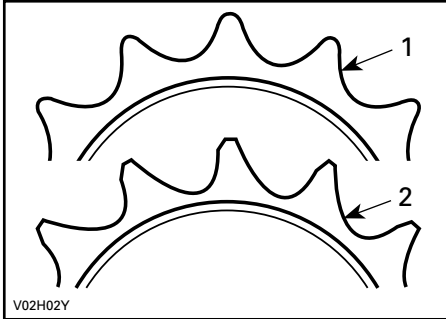
Vérifier si le rouleau de chaîne d'entraînement autour du pivot de bras oscillant est endommagé ou excessivement usé. Le remplacer au besoin.



1. Rouleau de chaîne d'entraînement

Pignons

Vérifier que l'essieu à pignon et le pignon ne sont pas déformés, excessivement usés ou autrement endommagés. Les remplacer au besoin.



1. En bon état
2. À remplacer

Lubrification de la chaîne d'entraînement

Vérifier si la chaîne d'entraînement est adéquatement lubrifiée avant chaque randonnée.

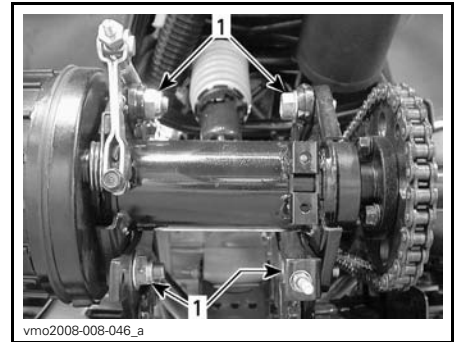
Lubrifier la chaîne au moyen d'un lubrifiant à chaîne du commerce.

Réglage de la chaîne d'entraînement

Vérifier le réglage de la chaîne d'entraînement avant chaque randonnée.

AVIS Ne jamais régler la chaîne d'entraînement lorsque le conducteur est sur le véhicule. Enlever toute charge du VTT.

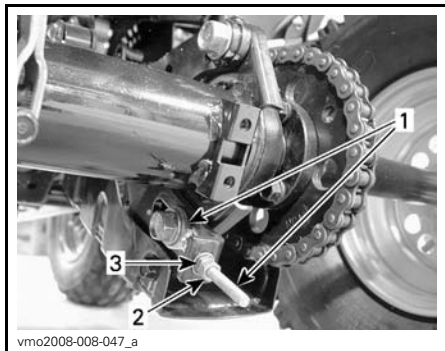
1. Placer le VTT sur une surface de niveau et mettre la transmission au point mort.
2. Vérifier l'état de la chaîne.
3. Desserrer les boulons de blocage de l'arbre d'entraînement.



TYPIQUE - ARBRE D'ENTRAÎNEMENT

1. Boulons de blocage

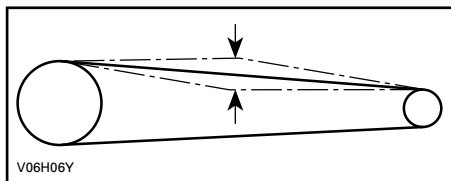
4. Desserrer l'écrou de blocage du tendeur de chaîne.
5. Sur les modèles munis d'un tendeur de chaîne, soulever le tendeur de chaîne et le maintenir dans cette position pour relâcher la tension de la chaîne jusqu'à ce que le réglage soit fait.
6. Tourner l'écrou du tendeur jusqu'à ce que le réglage soit adéquat.



TYPIQUE

1. *Tendeur de chaîne*
2. *Écrou de blocage de tendeur de chaîne*
3. *Écrou de tendeur de chaîne*

La flèche sur le dessus et le dessous de la chaîne devrait être entre 44 mm et 57 mm.



FLÈCHE: 44 MM À 57 MM

7. Lorsque la flèche est adéquate, serrer l'écrou de blocage du tendeur de chaîne.
8. Serrer ensuite les boulons de blocage d'essieu d'entraînement à $69\text{N}\cdot\text{m} \pm 7\text{N}\cdot\text{m}$.
9. Sur les modèles munis d'un tendeur de chaîne, remettre ce dernier sur la chaîne.

Pneus et jantes

Pression des pneus

⚠ AVERTISSEMENT

La pression des pneus influence grandement la maniabilité et la stabilité du véhicule. Un pneu trop mou risque de se dégonfler d'avantage et de tourner sur la jante. Un pneu trop dur risque d'éclater. Respecter les pressions recommandées. **NE JAMAIS** régler la pression des pneus en dessous du minimum; le pneu pourrait sortir de la jante. Comme ce sont des pneus à basse pression, on recommande d'employer une pompe manuelle.

Vérifier la pression lorsque les pneus sont **froids**, c'est-à-dire avant d'utiliser le véhicule. La pression des pneus varie selon la température et l'altitude. Révérifier la pression si une de ces conditions a changé.

Par commodité, un manomètre est fourni dans la trousse à outils.

PRESSION DES PNEUS	
AVANT ET ARRIÈRE	
MINIMUM	25 kPa
MAXIMUM	35 kPa

Bien que les pneus soient prévus spécialement pour tout type de terrain, une crevaillon reste possible. C'est pourquoi on recommande d'emporter une pompe et un nécessaire de réparation.

État des pneus et des jantes

Il faut parfois retirer les boulons de roue et appliquer du lubrifiant antigrip-page pour faciliter une dépose future.

Cela est encore plus important quand on utilise le véhicule à proximité d'eau salée ou dans la boue.

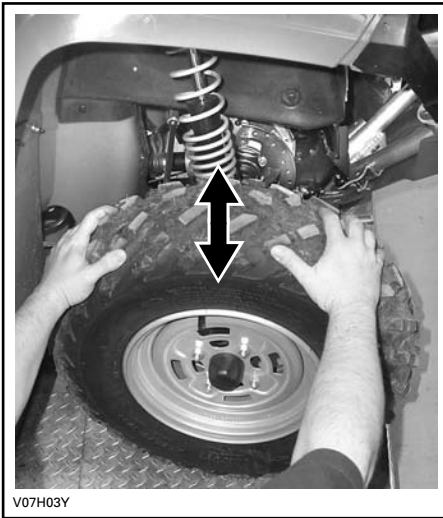
Enlever un écrou à la fois, lubrifier, installer et resserrer.

Vérifier si les pneus sont endommagés ou usés. Les remplacer au besoin.

Les remplacer au besoin.

État des roulements de roue

Tirer et pousser le dessus de chaque roue afin de vérifier s'il y a un jeu. Si l'on constate un jeu, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.



V07H03Y

TYPIQUE

Dépose et installation des roues

Desserrer mais ne pas enlever les écrous, puis soulever le véhicule. Placer un support sous le véhicule. Dévisser les écrous, puis enlever la roue.

Au moment de remettre la roue, appliquer du LOCTITE 767 (LUBRIFIANT ANTIGRIPPAGE) (N/P 293 800 070) sur les filets des goujons de roue. Serrer

les écrous progressivement, en ordre entrecroisé, puis appliquer le couple de serrage final.

PRODUIT RECOMMANDÉ	
LOCTITE 767 (LUBRIFIANT ANTIGRIPPAGE) (N/P 293 800 070)	

COUPLE DE SERRAGE DES ÉCROUS	
AVANT ET ARRIÈRE	40 N•m ± 4 N•m

Direction

Lubrification des rotules avant

DS 90

Lubrifier les rotules avant. Utiliser la GRAISSE POUR SUSPENSION (N/P 293 550 033) ou l'équivalent. La rotule est munie d'un raccord de graissage.



vmo2008-008-037_a

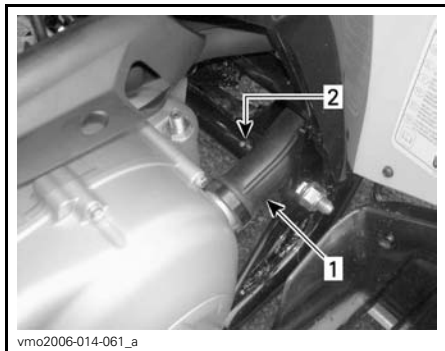
TYPIQUE

1. Raccord de graissage

Lubrification de la suspension

Suspension arrière

Lubrifier les pivots du bras oscillant avec de la GRAISSE POUR SUSPENSION (N/P 293 550 033) synthétique ou l'équivalent.



CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE

1. Conduit de la transmission CVC
2. Raccord de graissage

Freins mécaniques (DS 90)

Inspection des freins mécaniques

⚠ AVERTISSEMENT
 S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé pour toute réparation du système de freinage.

⚠ ATTENTION Les freins peuvent être brûlants après une utilisation prolongée du véhicule et peuvent causer des brûlures. Attendez que les freins refroidissent.

Vérifier le jeu des manettes de frein (deux manettes) et le régler au besoin.
 Vérifier le fonctionnement des manettes; elles devraient se déplacer librement et sembler fermes lorsqu'on les serre.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

⚠ AVERTISSEMENT
 Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

Si on ne peut les régler adéquatement, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé pour le remplacement du câble.

Vérifier si les câbles de frein sont usés, pliés ou effilochés.

Remplacer tout câble usé, effiloché ou autrement endommagé.

Lubrifier les câbles avec un lubrifiant à base de silicone pour limiter l'usure prématurée du câble et s'assurer qu'il se déplace librement.

⚠ AVERTISSEMENT
 Toujours utiliser un lubrifiant à base de silicone. L'utilisation d'un autre lubrifiant, à base d'eau par exemple, pourrait rendre l'accélérateur ou le câble collant et raide.

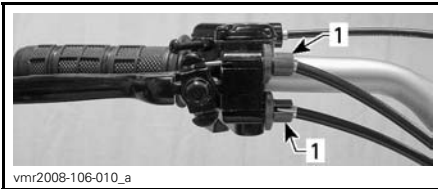
Faire vérifier si les tambours de frein sont usés ou endommagés par un concessionnaire Can-Am autorisé.

ÉPAISSEUR MINIMALE DES SABOTS DE FREIN	
AVANT ET ARRIÈRE	1.5 mm

Si on décèle un problème au niveau des freins, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

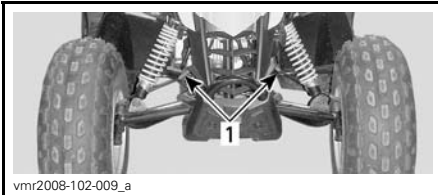
Réglage du câble de frein avant

Serrer à fond les vis de réglage des câbles de frein.



vmr2008-106-010_a

1. Vis de réglage sur le levier

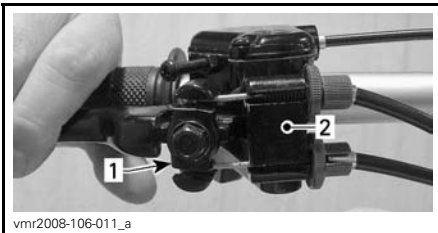


vmr2008-102-009_a

1. Vis de réglage sur les câbles

Appuyer sur la manette de frein.

Régler le joint de câbles de sorte qu'il soit parallèle au support de câble. Tourner les vis de réglage sur le câble (et non sur le levier) au besoin.

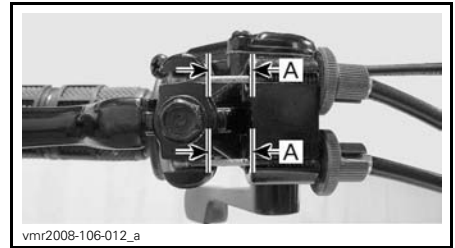


vmr2008-106-011_a

1. Joint de câble
2. Support de câble

Régler le jeu du câble au moyen des vis sur le levier.

RÉGLAGE DU CÂBLE DE FREIN	
JEU	10 mm à 12 mm



vmr2008-106-012_a

A. 10 mm à 12 mm

Serrer le dispositif d'arrêt des vis de réglage.

Réglage de la manette de frein arrière

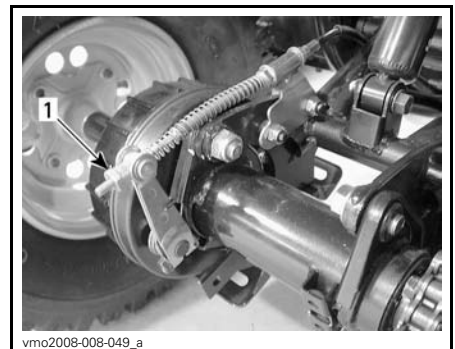
Placer le véhicule sur une surface de niveau.

Bloquer les roues avant.

Mettre la transmission au point mort.

Soulever l'arrière du véhicule jusqu'à ce que les roues arrière ne touchent plus au sol. Supporter le véhicule de façon sécuritaire.

Tourner les roues arrière à la main et serrer l'écrou du dispositif de réglage de câble de frein jusqu'à ce qu'on sente une légère mais évidente résistance.



vmo2008-008-049_a

1. Dispositif de réglage de câble de frein

Comprimer complètement la manette de frein arrière à quelques reprises, puis vérifier si une légère résistance est toujours présente. Rajuster le câble de frein jusqu'à ce que la résistance demeure stable.

Vérifier si la manette de frein fonctionne bien et si elle retourne à sa position d'origine.

Remettre le véhicule au sol.

Freins hydrauliques (DS 90 X)

⚠ AVERTISSEMENT

Des freins neufs ne fonctionneront à leur pleine capacité qu'après une période de rodage. L'efficacité des freins peut être réduite; la prudence est de mise.

Inspection des freins hydrauliques

⚠ AVERTISSEMENT

S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé pour la vidange du liquide de frein ou tout entretien du système de freinage.

⚠ ATTENTION Les freins peuvent être brûlants après une utilisation prolongée du véhicule et peuvent causer des brûlures. Attendez que les freins refroidissent.

Le système de freinage est hydraulique et ne nécessite aucun réglage.

Pour que les freins demeurent en bon état, vérifier:

- Le niveau de liquide de frein
- Que le système de freinage ne présente aucune fuite
- Si les freins sont propres
- Si les freins sont spongieux

- Si les disques sont très usés
- Si les plaquettes sont usées, endommagées ou desserrées.

Faire vérifier si les plaquettes de frein sont usées ou endommagées par un concessionnaire Can-Am autorisé.

ÉPAISSEUR MINIMALE DES PLAQUETTES DE FREIN	1 mm
---	------

Si on décèle un problème au niveau des freins, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

Liquide de frein recommandé

Toujours utiliser un liquide de frein qui répond à la norme DOT 4.

AVIS Pour éviter que le système de freinage soit gravement endommagé, ne pas utiliser de liquide autre que celui recommandé, et ne pas mélanger différents liquides pour obtenir un niveau approprié.

Niveau de liquide de freins

Les réservoirs de liquide de frein sont sur le guidon au-dessus des leviers de frein.



RÉSERVOIR DE LIQUIDE DE FREIN ARRIÈRE GAUCHE



vmr2008-101-004

RÉSERVOIR DE LIQUIDE DE FREIN AVANT DROIT

Orienter les roues droit devant pour faire en sorte que les réservoirs soient de niveau.

Le véhicule sur une surface de niveau, vérifier le niveau du liquide de frein dans les réservoirs. Le liquide devrait être au-dessus de la marque MIN.

REMARQUE: Le réservoir est plein lorsque le liquide atteint la partie supérieure de la fenêtre.

Ajouter du liquide au besoin. **Ne pas trop remplir.**

Nettoyer le bouchon du réservoir avant de le remettre en place.



vmr2008-101-003_a

TYPIQUE

1. Minimum
2. Maximum

AVIS N'utiliser que du liquide de frein DOT 4 provenant d'un récipient scellé. Ne pas utiliser de liquide provenant d'un vieux contenant ou d'un contenant déjà ouvert.

REMARQUE: Un niveau bas peut indiquer des fuites ou une usure avancée des plaquettes. Consulter un concessionnaire Can-Am autorisé.

Inspecter l'état du soufflet de la manette. Rechercher toute fissure, déchirure ou autres dommages. Remplacer au besoin.

Répéter la procédure pour l'autre réservoir.

Châssis

Fixations du châssis

S'assurer que les fixations du véhicule sont en bon état et bien serrées. Reserrer au besoin.

ENTRETIEN DU VÉHICULE

Entretien d'après-utilisation

Si le véhicule est utilisé en milieu salin, il faut le rincer à l'eau douce pour le préserver, ainsi que ses composants, de la corrosion. On recommande fortement de lubrifier les pièces métalliques. Utiliser le LUBRIFIANT XPS (N/P 293 600 016) ou un équivalent. Faire cette opération à la fin de chaque journée d'utilisation.

Après une randonnée dans la boue, on recommande de rincer le véhicule ainsi que ses composants, et de nettoyer le feu arrière et les phares. Consulter *NETTOYAGE ET PROTECTION DU VÉHICULE*.

Nettoyage et protection du véhicule

AVIS Ne jamais utiliser un nettoyeur à haute pression pour nettoyer le véhicule. **NE LE NETTOYER QU'À BASSE PRESSION** (avec un boyau d'arrosage par exemple). Une pression élevée pourrait causer des dommages électriques ou mécaniques.

Les pièces peintes endommagées doivent être repeintes correctement pour prévenir la rouille.

Au besoin, laver la carrosserie avec de l'eau tiède et du savon (utiliser un détergent doux seulement). Appliquer une cire non abrasive.

AVIS Ne jamais nettoyer les pièces de la carrosserie avec un détergent concentré, un dégraissant, un diluant à peinture, de l'acétone, etc.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

AVERTISSEMENT

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

ENTREPOSAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE

AVERTISSEMENT

Faire vérifier le système d'alimentation par un concessionnaire Can-Am autorisé tel que prescrit au *TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE*.

Si le véhicule n'est pas utilisé pendant plus de quatre mois, il faut le remiser correctement.

Lorsqu'on utilise le véhicule après une période de remisage, une préparation s'impose.

S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour faire préparer le véhicule en vue du remisage ou du début de la saison.

***Cette page est
blanche intentionnellement***

INFORMATION TECHNIQUE

IDENTIFICATION DE VOTRE VÉHICULE

Il se peut que vous ayez à produire, en certaines occasions, les numéros de série de votre véhicule (moteur et châssis). C'est le cas, par exemple, lors d'une réclamation de garantie ou si on a perdu le véhicule. Le concessionnaire Can-Am autorisé a besoin de ces numéros pour bien remplir les réclamations de garantie. On recommande fortement de noter les numéros de série de votre véhicule et de les transmettre à votre compagnie d'assurance.

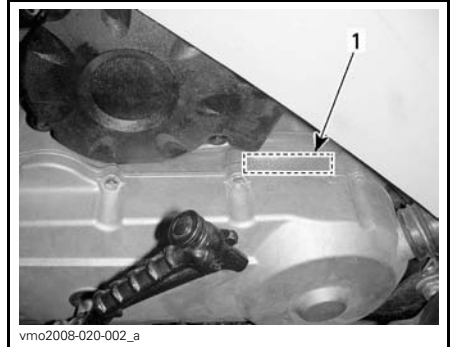
Emplacement du numéro d'identification du véhicule



TYPIQUE — AVANT DU VÉHICULE

1. NIV (Numéro d'identification du véhicule)

Emplacement du numéro d'identification du moteur



CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE

1. NIM (Numéro d'identification du moteur)

RÉGLEMENTATION RÉGISSANT LE SYSTÈME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE BRUIT (CANADA/ÉTATS-UNIS)

Il est interdit de trafiquer le système de réduction des émissions de bruit!

En vertu de la loi fédérale américaine et des lois provinciales canadiennes, il peut être interdit d'effectuer les opérations suivantes:

1. La dépose ou la mise hors d'usage par quiconque n'ayant pas pour intention de procéder à l'entretien, à la réparation ou au remplacement d'un dispositif incorporé à un véhicule neuf dans le but d'en contrôler le bruit avant la vente ou la livraison à l'acheteur, ou en cours d'utilisation, ou encore
2. L'utilisation du véhicule après qu'on a procédé à la dépose ou à la mise hors d'usage d'un tel dispositif.

Les opérations suivantes sont considérées comme des actes de traficage:

1. La dépose, l'altération ou la perforation du silencieux ou d'un composant du moteur acheminant les gaz d'échappement du moteur.
2. La dépose, l'altération ou la perforation d'une partie du système d'admission d'air.
3. Le remplacement de pièces mobiles du véhicule ou de pièces du système d'échappement ou d'admission d'air par des pièces autres que celles prescrites par le fabricant.
4. Un entretien inadéquat.

VALEURS D'ÉMISSIONS SONORES ET DE VIBRATIONS (HORS DU CANADA/DES ÉTATS-UNIS)

MODÈLE		DS 90 DS 90 X
VALEURS D'ÉMISSIONS SONORES ET DE VIBRATIONS ¹		
Bruit	Pression acoustique (L_{pA})	80 dB @ 4000 tr/min (incertitude (K_{pA}) 3 dB)
Vibrations	Système main/bras	3.41 m/s^2 @ 4000 tr/min (incertitude 1.705 m/s^2)
	Ensemble du corps au niveau du siège	<0.5 m/s^2 @ 4000 tr/min
¹ : Les valeurs d'émissions sonores et de vibrations sont mesurées conformément à la norme EN 15997:2011 sur une surface asphaltée, au point mort.		

La déclaration de conformité CE n'apparaît pas dans cette version du guide du conducteur.

Veillez vous reporter à la version imprimée qui accompagnait votre véhicule.

FICHES TECHNIQUES

MODÈLE		DS 90/DS 90 X
MOTEUR		
Type		4-temps, refroidissement à l'air
Nombre de cylindres		Un cylindre horizontal
Cylindrée		89.53 cm ³
Démarrage		Électrique/au pied
Huile à moteur	Type	En été, utiliser l' HUILE SEMI-SYNTH. XPS 4-T (GRADE D'ÉTÉ) (N/P 293 600 121). En hiver, utiliser l' HUILE SYNTH. XPS 4-TEMPS (TOUS CLIMATS) (N/P 293 600 112). Si ces huiles ne sont pas disponibles, utiliser une huile à moteur 5W30 qui satisfait les exigences de la classe de service SG, SH ou SJ de l'API. Se référer au <i>TABLEAU DE VISCOSITÉ DE L'HUILE À MOTEUR</i>
	Contenance	Vidange d'huile avec filtre: 945 ml
TRANSMISSION		
Boîte de vitesses		Transmission à changement de vitesse continu (CVC)
BOÎTE DE VITESSES		
Type		3 positions: marche avant, neutre et marche arrière
Huile de boîte de vitesses	Type	HUILE DE CARTER DE CHAÎNE XPS (N/P 415 129 500) ou une huile de carter de chaîne 75W90 équivalente
	Contenance	165 ml
SYSTÈME D'ALIMENTATION		
Carburateur	Type	PTE
Régime de ralenti		1700 ± 100 tr/mn
Carburant	Type	Essence sans plomb
Carburant (suite)	Octane	87 AKI affiché sur la pompe (92 RON) - Voir les <i>EXIGENCES EN MATIÈRE DE CARBURANT</i>
Réservoir d'essence	Contenance	6 L

MODÈLE		DS 90/DS 90 X
SYSTÈME ÉLECTRIQUE		
Type d'allumage		ADC (allumage à décharge de condensateur)
Bougies	Marque et type	NGK CR7HSA ou l'équivalent
	Écartement de l'électrode	0.6 mm à 0.7 mm
	Quantité	1
Batterie	Type	Aucun entretien requis
	Volt	12 volts, 4 A•h
Système de démarrage		Démarrateur électrique/au pied
Ampoule de phare de jour		2 x 5 W
Fusible	Principal	15 A
SUSPENSION		
Type	Avant	Suspension indépendante — Bras triangulaire DS 90 X: Bras triangulaire double
	Arrière	Bras oscillant rigide
Course	Avant	86 mm DS 90 X: 178 mm
	Arrière	160 mm DS 90 X: 229 mm
Amortisseur		Huile DS 90 X: HPG
PNEUS		
Pression		25 kPa minimum 35 kPa maximum
Taille	Avant	19 x 7-8 DS 90 X: 20 x 6-10
	Arrière	18 x 9.5-8 DS 90 X: 18 x 10.5-8
ROUES		
Taille	Avant	8 x 5.5 DS 90 X: 10 x 5.5
	Arrière	8 x 7 DS 90 X: 8 x 8.5
Couple de serrage des écrous de roue	Avant et arrière	40 N•m ± 4 N•m

MODÈLE		DS 90/DS 90 X
FREINS		
Avant	Mécanique, à tambour DS 90 X: Hydraulique, à disque	
Arrière	Mécanique, à tambour DS 90 X: Hydraulique, à disque	
Stationnement	Lever de frein gauche et droit avec frein de stationnement	
DIMENSIONS ET POIDS		
Poids à sec	DS 90	111 kg
	DS 90 X	133 kg
Charge totale admissible	70 kg	
Longueur hors tout	152 cm	
Largeur hors tout	91 cm DS 90 X: 111 cm	
Hauteur hors tout	93.5 cm DS 90 X 97 cm	
Empattement	100 cm 102.4 cm	
Garde au sol	11.5 cm	

DIAGNOSTIC DES PANNES

DIRECTIVES DE DIAGNOSTIC DE PANNES

LE MOTEUR NE TOURNE PAS

1. L'interrupteur d'allumage est à la position «OFF».
 - Placer l'interrupteur à la position «ON».
2. Fusible grillé.
 - Vérifier le fusible d'alimentation principal.
3. Batterie faible ou connexions desserrées.
 - Vérifier les connexions et l'état des bornes.
 - Faire vérifier la batterie.
 - Communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.

LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER

1. L'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur est en position «OFF».
 - Mettre l'interrupteur en position «ON».
2. Le mélange n'est pas assez riche pour faire démarrer un moteur froid.
 - Vérifier le niveau d'essence et la méthode de démarrage pour moteur froid, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de l'étrangleur.
3. Moteur noyé (les bougies sont humides lorsqu'on les enlève).
 - Lorsque le moteur ne démarre pas après plusieurs tentatives, il peut être noyé avec de l'essence. Procéder alors comme suit.
 - Tourner l'interrupteur d'allumage «ON» et s'assurer que l'étrangleur est bien fermé.
 - Presser à fond l'accélérateur tout en démarrant le moteur.
 - Dès que le moteur démarre, relâcher l'accélérateur. Ne pas emballer le moteur.
 - Si le moteur ne démarre toujours pas:**
 - Débrancher le câble de bougie.
 - Enlever la bougie.
 - Actionner le démarreur à quelques reprises.
 - Installer une nouvelle bougie si possible ou nettoyer et assécher la bougie enlevée.
 - Démarrer le moteur de la façon décrite plus haut. Si on noie encore le moteur, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Voir la section GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS plus loin pour en savoir plus sur les réclamations de garantie.
 - S'assurer qu'il n'y a pas d'essence dans l'huile comme le moteur était noyé. Si c'est le cas, vidanger l'huile à moteur.

LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER (suite)

4. L'essence ne parvient pas au moteur (bougies sèches lorsqu'on les enlève).
 - Vérifier le niveau d'essence. Tourner le robinet d'essence à «ON» (essayer également à la position «RES.»). Il peut y avoir une panne de la pompe à essence ou du carburateur.
 - S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Voir la section GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS plus loin pour en savoir plus sur les réclamations de garantie.
5. Bougie/système d'allumage (aucune étincelle).
 - Enlever la bougie et la rebrancher au câble de bougie. Si aucune étincelle n'apparaît, remplacer la bougie.
 - Vérifier si l'interrupteur d'allumage est à la position «ON» et l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position «RUN».
 - Démarrer le moteur alors que la bougie est mise à la masse au moteur, loin du trou de bougie.
 - Si le problème persiste, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Voir la section GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS plus loin pour en savoir plus sur les réclamations de garantie.
6. Compression du moteur.
 - Lorsqu'on actionne le moteur avec le démarreur au pied, on devrait percevoir les «cycles» de résistance lorsque le piston parvient au point mort haut (compression). Si on ne détecte aucune résistance, on peut soupçonner une perte importante de compression. Communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.

ACCÉLÉRATION OU PUISSANCE INSUFFISANTE DU MOTEUR

1. Bougie encrassée, endommagée ou usée.
 - Nettoyer la bougie et vérifier le degré thermique. Remplacer au besoin.
2. L'essence ne parvient pas au moteur.
 - Voir LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER.
3. Réglages du carburateur.
 - S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Voir la section GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS plus loin pour en savoir plus sur les réclamations de garantie.

ACCÉLÉRATION OU PUISSANCE INSUFFISANTE DU MOTEUR (suite)

4. Surchauffe du moteur.

- *Si le moteur surchauffe, essayer ce qui suit:*
 - Réduire la vitesse du véhicule, mais essayer de maintenir une vitesse suffisante pour assurer la circulation d'air au moteur. Si le moteur surchauffe toujours après environ une minute, arrêter le véhicule.
 - Appliquer le frein de stationnement et arrêter le moteur.
 - Laisser le moteur refroidir.
 - S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé dans les plus brefs délais.
- *Si le moteur continue de surchauffer, contacter un concessionnaire Can-Am autorisé.*

5. Boîtier de filtre à air obstrué ou sale.

- *Vérifier le filtre à air et le nettoyer. Le remplacer au besoin.*
- *Vérifier l'emplacement du boyau d'admission d'air.*

6. Transmission à changement de vitesse continu usée ou sale, y compris la courroie.

- *Communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.*

RETOURS DE FLAMME DANS LE MOTEUR

1. Le système d'échappement fuit.

- *S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Voir la section GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS plus loin pour en savoir plus sur les réclamations de garantie.*

2. Le moteur surchauffe.

- *Voir ACCÉLÉRATION OU PUISSANCE INSUFFISANTE DU MOTEUR.*

3. Mauvais réglage de l'allumage ou panne du système d'allumage.

- *S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Voir la section GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS plus loin pour en savoir plus sur les réclamations de garantie.*

4. Mauvais réglage du carburateur.

- *S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Voir la section GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS plus loin pour en savoir plus sur les réclamations de garantie.*

RATÉS D'ALLUMAGE DU MOTEUR

1. Bougie encrassée, endommagée ou usée.

- *Nettoyer et vérifier la bougie et son degré thermique. La remplacer au besoin.*

RATÉS D'ALLUMAGE DU MOTEUR (suite)

2. Présence d'eau dans l'essence.

- *Vider le système d'alimentation et le remplir d'essence neuve.*

LE VÉHICULE N'ATTEINT PAS SA VITESSE MAXIMALE

1. Moteur.

- *Voir ACCÉLÉRATION OU PUISSANCE INSUFFISANTE DU MOTEUR.*

2. Frein de stationnement.

- *S'assurer que le loquet de levier de frein est complètement déverrouillé.*

3. Boîtier de filtre à air obstrué ou sale.

- *Vérifier le filtre à air et le nettoyer. Le remplacer au besoin.*
- *Vérifier l'emplacement du boyau d'admission d'air.*

4. Transmission à changement de vitesse continu usée ou sale, y compris la courroie.

- *Communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.*

LE RÉGIME DU MOTEUR AUGMENTE, MAIS LE VÉHICULE N'AVANCE PAS

1. Le levier sélecteur est au point mort.

- *Placer le levier sélecteur en MARCHE ARRIÈRE ou en MARCHE AVANT.*

2. Transmission à changement de vitesse continu défectueuse.

- *Communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.*

3. Présence d'eau dans le carter de la transmission à changement de vitesse continu.

- *Communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.*

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA: VTT CAN-AM® 2016

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP») * garantit ses VTT Can-Am 2016 vendus par un concessionnaire Can-Am VTT autorisé (tel que défini ci-après) aux États-Unis d'Amérique («É.-U.») ou au Canada contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période et aux conditions décrites ci-dessous. La présente garantie limitée s'annule si: (1) le VTT a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification du VTT a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le VTT a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

Sauf indication contraire, toutes les pièces et tous les accessoires d'origine VTT Can-Am installés par un concessionnaire Can-Am VTT autorisé au moment de la livraison du VTT Can-Am 2016 sont couverts par la présente garantie limitée.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS OU PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP. BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie:

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;

- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire Can-Am VTT autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la rouille, de la corrosion et de l'exposition aux éléments naturels;
- Les dommages résultant d'ingestion de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour la période applicable suivante:

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale. En ce qui concerne les composants reliés aux émissions, veuillez également vous référer à la section *GARANTIE DE L'ÉPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS* plus loin.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes est remplie:

- Le VTT Can-Am 2016 doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire Can-Am VTT autorisé à distribuer des produits Can-Am dans le pays où la vente a été conclue («**le concessionnaire Can-Am VTT**»);
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué, documenté et signé par l'acheteur;

- Le VTT Can-Am 2016 doit être enregistré en bonne et due forme par un concessionnaire Can-Am VTT autorisé;
- Le VTT Can-Am 2016 doit être acheté dans le pays où le propriétaire réside;
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si une des conditions précédentes n'est pas remplie, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question, et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser le VTT Can-Am dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un concessionnaire Can-Am VTT dans les trois (3) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au concessionnaire Can-Am VTT une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

7) CE QUE BRP FERA

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine VTT Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'œuvre encouru par un concessionnaire Can-Am VTT et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du VTT Can-Am au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le VTT se trouve en dehors du pays où il a été achetée, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisé du transfert de propriété de la façon suivante:

1. L'ancien propriétaire communique avec BRP (au numéro de téléphone ci-après) ou avec un concessionnaire BRP autorisé pour lui donner les coordonnées du nouveau propriétaire; ou
2. BRP ou un concessionnaire BRP autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.

Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte par écrit à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

Au Canada

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

VTT CAN-AM

Groupe d'assistance à la clientèle

75, rue J.-A. Bombardier

Sherbrooke (QC) J1L 1W3

Tél.: 819 566-3366

Aux É.-U.

BRP US INC.

CAN-AM ATV

CUSTOMER ASSISTANCE CENTER

7575 Bombardier Court

Wausau WI 54401

Tél.: 715 848-4957

* Aux États-Unis, BRP US Inc. distribue et offre les services reliés aux produits.

© 2015 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

® MC et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.

GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP») * garantit au dernier acheteur et à tout acheteur subséquent que ce véhicule neuf, y compris toutes les pièces de son système de contrôle des émissions d'échappement et de son système de contrôle des émissions par évaporation, remplit deux conditions:

1. Il est conçu, fabriqué et équipé de façon qu'il soit conforme au moment de la vente au dernier acheteur aux exigences des règlements 40 CFR 1051 et 40 CFR 1060.
2. Il est exempt de tout vice de fabrication et de main-d'oeuvre qui pourrait l'empêcher de satisfaire les exigences des règlements 40 CFR 1051 et 40 CFR 1060.

Dans l'éventualité d'un problème couvert par la garantie, BRP réparera ou remplacera, à sa discrétion, toute pièce ou tout composant présentant un vice de fabrication ou de main-d'oeuvre qui ferait augmenter l'émission par le moteur de tout polluant réglementé durant la période de garantie indiquée, et ce, sans frais pour le propriétaire, y compris les coûts reliés au diagnostic et à la réparation ou au remplacement de pièces reliées aux émissions. Toute pièce défectueuse remplacée en vertu de cette garantie devient la propriété de BRP.

Pour toute réclamation de garantie reliée aux émissions, BRP restreint le diagnostic et la réparation de pièces reliées aux émissions aux concessionnaires Can-Am autorisés, à moins qu'il s'agisse de réparations d'urgence requises par l'élément 2 de la liste ci-après.

En tant que fabricant certificateur, BRP ne refusera pas de réclamation de garantie reliée aux émissions se fondant sur n'importe quel des éléments suivants:

1. Un entretien ou un autre service effectué par BRP ou par des installations autorisées par BRP.
2. Toute réparation au moteur/à l'équipement qu'un conducteur effectue pour remédier à une condition dangereuse et urgente attribuable à BRP, pour autant que le conducteur essaie de remettre le moteur/l'équipement dans sa configuration adéquate le plus tôt possible.
3. Toute action ou inaction du conducteur n'étant pas reliée à la réclamation de garantie.
4. Un entretien effectué plus souvent que ce qui est spécifié par BRP.
5. Tout ce qui pourrait être la faute ou la responsabilité de BRP.
6. L'utilisation de tout carburant habituellement disponible là où l'équipement est utilisé, à moins que les instructions d'entretien écrites de BRP stipulent que ce carburant pourrait endommager le système de contrôle des émissions de l'équipement, et que le conducteur peut rapidement trouver le carburant approprié. Consulter les sections Information sur l'entretien et Exigences en matière de carburant (sous Carburant).

Période de garantie reliée aux émissions

La garantie reliée aux émissions est valide pour la période suivante, selon la première éventualité:

	HEURES	MOIS	KILOMÈTRES
Composants reliés aux émissions d'échappement	250	30	2500
Composants reliés aux émissions par évaporation	S.O.	24	S.O.

Composants couverts

La garantie reliée aux émissions couvre tous les composants dont la défaillance ferait augmenter l'émission par le moteur de tout polluant réglementé, y compris les composants indiqués ci-après:

1. En ce qui concerne les émissions d'échappement, les composants reliés aux émissions comprennent toute pièce du moteur apparentée aux systèmes suivants:
 - Système d'admission d'air
 - Système d'alimentation
 - Système d'allumage
 - Systèmes de recirculation des gaz d'échappement
2. Les pièces suivantes sont également considérées comme des composants reliés aux émissions d'échappement:
 - Dispositifs de post-traitement
 - Soupapes de ventilation du carter
 - Sondes et capteurs
 - Unités de contrôle électronique
3. Les pièces suivantes sont considérées comme des composants reliés aux émissions par évaporation:
 - Réservoir de carburant
 - Bouchon du réservoir de carburant
 - Conduit de carburant
 - Raccords de conduit de carburant
 - Colliers de serrage*
 - Soupapes de détente*
 - Soupapes de commande*
 - Solénoïdes de commande*
 - Commandes électroniques*
 - Diaphragmes de commande du vide*
 - Câbles de commande*
 - Tringleries de commande*
 - Soupapes de purge

- Conduits de vapeurs
 - Séparateur vapeur-liquide
 - Absorbeur de vapeurs d'essence
 - Supports de fixation de l'absorbeur de vapeurs d'essence
 - Connecteur du port de purge du carburateur
4. Les composants reliés aux émissions englobent également toute autre pièce dont la seule fonction est de réduire les émissions, ou dont la défaillance ferait augmenter les émissions sans que le rendement du moteur/de l'équipement ne soit réduit de façon significative.

Application limitée

En tant que fabricant certificateur, BRP peut rejeter des réclamations de garantie reliées aux émissions qui concernent des défaillances ayant été causées par un entretien ou une utilisation inappropriés de la part du propriétaire ou du conducteur, par des accidents pour lesquels le fabricant n'a aucune responsabilité, ou par des cas de force majeure. Par exemple, une réclamation de garantie reliée aux émissions ne sera pas honorée si elle concerne des défaillances ayant été causées directement par l'abus du moteur/de l'équipement par le conducteur, ou par l'utilisation du moteur/de l'équipement par le conducteur d'une façon pour laquelle il n'a pas été conçu, et qui ne peuvent pas être attribuées au fabricant d'aucune façon.

*En lien avec le système de contrôle des émissions par évaporation

*Aux États-Unis, BRP US Inc. distribue et offre les services reliés aux produits.

GARANTIE LIMITÉE BRP INTERNATIONALE: QUAD CAN-AM® 2016

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)* garantit ses Quads Can-Am 2016 vendus par un distributeur ou un concessionnaire autorisé par BRP à distribuer des produits Can-Am («Distributeur/Concessionnaire Can-Am») hors du Canada, des États-Unis d'Amérique («É.-U.»), des pays membres de l'Espace économique européen (ce qui comprend les états membres de l'Union européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) («EEE»), des pays membres de la Communauté des états indépendants (y compris l'Ukraine et le Turkménistan) («CEI») et de la Turquie, contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine Quad Can-Am installés par un Distributeur/Concessionnaire Can-Am autorisé au moment de la livraison du Quad Can-Am 2016 bénéficient de la même garantie que le Quad.

La présente garantie limitée s'annule si: (1) le Quad a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification du Quad a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le Quad a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES. PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS. (POUR LES PRODUITS ACHETÉS EN AUSTRALIE, VOIR LA CLAUSE 4 CI-DESSOUS).

Ni un Distributeur/Concessionnaire Can-Am, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par cette garantie:

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main d'œuvre);
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur Quad Can-Am;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces et accessoires n'ayant pas été fabriqués ou approuvés par BRP et qui de sont avis raisonnable ne sont pas compatibles avec le produit ou affectent de manière irrévocable l'opération, la performance ou la durabilité du produit, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un Distributeur/Concessionnaire Can-Am autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, la compétition ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un évènement extérieur, d'un accident, d'une submersion, d'ingestion de neige ou d'eau, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la corrosion ou de l'exposition aux éléments naturels;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour une période de:

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

POUR LES PRODUITS VENDUS EN AUSTRALIE SEULEMENT

Aucune disposition des présents termes et conditions de garantie ne permet d'exclure, restreindre ou modifier l'application de toute condition, garantie, droit ou recours conféré ou implicite selon le «Competition and Consumer Act 2010 (Cth)», y compris la loi du consommateur de l'Australie («Australian Consumer Law») ou toute autre loi où cela enfreindrait la loi, ou entraînerait quelconque partie de ces termes et conditions à être tenue pour nulle. Les avantages qui vous sont accordés sous cette garantie limitée s'ajoutent à tous autres droits et recours que vous avez en vertu de la loi australienne.

Nos marchandises sont accompagnées de garanties qui ne peuvent être exclues en vertu de la loi du consommateur de l'Australie. Vous avez droit à un remplacement ou à un remboursement pour une défaillance majeure et à une compensation pour tout autre dommage ou perte raisonnablement prévisibles. Vous avez également droit à la réparation ou au remplacement des marchandises si celles-ci n'étaient pas de qualité acceptable et que la défaillance ne constitue pas une défaillance majeure.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes est remplie :

- Le Quad Can-Am 2016 doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un Distributeur/Concessionnaire Can-Am autorisé à distribuer des produits Can-Am dans le pays où la vente a été conclue;
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le Quad Can-Am 2016 doit être enregistré en bonne et due forme par un Distributeur/Concessionnaire Can-Am autorisé;
- Le Quad Can-Am 2016 doit être acheté dans le pays ou l'union de pays où le propriétaire réside;
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si une des conditions précédentes n'est pas remplie, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question, et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser le Quad dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un Distributeur/Concessionnaire Can-Am dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au Distributeur/Concessionnaire Can-Am une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veillez prendre note que la période pour aviser un Distributeur/Concessionnaire Can-Am est sujette aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

7) CE QUE BRP FERA

Dans la mesure où la loi le permet, les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine de Quad Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'œuvre encouru par un Distributeur/Concessionnaire Can-Am et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du Quad au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le Quad se trouve en dehors du pays où il a été acheté, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisée du transfert de propriété de la façon suivante:

BRP ou un Distributeur/Concessionnaire Can-Am autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire. L'information sera alors directement transmise par le Distributeur/Concessionnaire Can-Am à BRP.

9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

1. Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le Distributeur/Concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.
2. Si la situation persiste, veuillez communiquer avec le département de service du Distributeur/Concessionnaire qui pourra vous aider à résoudre le problème.
3. Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

Pour le Moyen-Orient et l'Afrique, veuillez communiquer avec notre bureau européen:

BRP EUROPE N.V.

Groupe d'assistance à la clientèle
Skaldenstraat 125
9042 Gent
Belgique
Tél.: + 32 9 218 26 00

Pour tous les autres pays, veuillez communiquer avec votre Distributeur/Concessionnaire local (visitez le www.brp.com pour obtenir les coordonnées) ou contactez notre bureau nord-américain:

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

Groupe d'assistance à la clientèle
75, rue J.-A. Bombardier
Sherbrooke (QC) J1L 1W3
Tél.: + 1 819 566-3366

* Dans le territoire couvert par cette garantie limitée, Bombardier Produits Récréatifs inc. ou ses sociétés affiliées distribue et offre les services reliés aux produits.

© 2015 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

® MC et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.

GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS ET LA TURQUIE: QUAD CAN-AM® 2016

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)* garantit ses Quads Can-Am 2016 vendus par un distributeur ou un concessionnaire autorisé par BRP à distribuer les produits Can-Am («Distributeur/Concessionnaire Can-Am») dans un des pays membres de l'Espace économique européen («EEE») (ce qui comprend les états membres de l'Union européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein), dans les pays membres de la Communauté des états indépendants (y compris l'Ukraine et le Turkménistan) («CEI») et en Turquie contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine Quad Can-Am installés par un Distributeur/Concessionnaire Can-Am autorisé au moment de la livraison du Quad Can-Am 2016 bénéficient de la même garantie que le Quad.

La présente garantie limitée s'annule si: (1) le Quad a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification du Quad a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le Quad a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS.

Ni un Distributeur/Concessionnaire Can-Am, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie:

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main d'œuvre);
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur Quad Can-Am;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces et accessoires n'ayant pas été fabriqués ou approuvés par BRP et qui de son avis raisonnable ne sont pas compatibles avec le produit ou affectent de manière irrévocable l'opération, la performance ou la durabilité du produit, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un Distributeur/Concessionnaire Can-Am autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, la compétition, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un événement extérieur, d'un accident, d'une submersion, d'ingestion de neige ou d'eau, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la corrosion ou de l'exposition aux éléments naturels;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de:

VINGT-QUATRE (24) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée.

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation commerciale ou locative.

Un produit est utilisé à des fins commerciales lorsqu'on l'utilise dans le cadre de tout travail ou emploi qui génère des revenus, à n'importe quel moment de la période de garantie. Un produit est également utilisé à des fins commerciales lorsque, à n'importe quel moment de la période de garantie, il est immatriculé à des fins commerciales.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes est remplie:

- Le Quad Can-Am 2016 doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un Distributeur/Concessionnaire Can-Am autorisé à distribuer des produits Can-Am dans le pays où la vente a été conclue;
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le Quad Can-Am 2016 doit être enregistré en bonne et due forme par un Distributeur/Concessionnaire Can-Am autorisé;
- Le Quad Can-Am 2016 doit être acheté dans l'EEE par un résident de l'EEE, dans le CEI par un résident de la CEI ou en Turquie par un résident de la Turquie; et;
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si une des conditions précédentes n'est pas remplie, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question, et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser le Quad dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un Distributeur/Concessionnaire Can-Am dans les deux (2) mois suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au Distributeur/Concessionnaire Can-Am une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veillez prendre note que la période pour aviser un Distributeur/Concessionnaire Can-Am est sujette aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

7) CE QUE BRP FERA

Dans la mesure où la loi le permet, les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'œuvre encouru par un Distributeur/Concessionnaire Can-Am et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du Quad au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le Quad se trouve en dehors de l'EEE, de la CEI ou de la Turquie, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisée du transfert de propriété de la façon suivante:

BRP ou un Distributeur/Concessionnaire Can-Am autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire. L'information sera alors directement transmise par le Distributeur/Concessionnaire Can-Am à BRP.

9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

1. Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le Distributeur/Concessionnaire Can-Am autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.
2. Si la situation persiste, veuillez communiquer avec le département de service du Distributeur/Concessionnaire qui pourra vous aider à résoudre le problème.
3. Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

Pour les pays de l'EEE, de la CEI ou la Turquie, excepté les pays scandinaves, veuillez communiquer avec notre bureau européen:

BRP EUROPE N.V.

Groupe d'assistance à la clientèle
Skaldenstraat 125
9042 Gent
Belgique
Tél.: + 32 9 218 26 00

Pour la Scandinavie, veuillez communiquer avec notre bureau de Finlande:

BRP FINLAND OY

Service après-vente
Isoaavantie 7
FIN-96320 Rovaniemi
Finlande
Tél.: + 358 16 3208 111

Vous trouverez les coordonnées de votre Distributeur/Concessionnaire Can-Am local sur www.brp.com.

* Dans les pays membres de l'EEE, BRP European Distribution S.A. et d'autres filiales de BRP distribuent et offrent les services reliés aux produits.

© 2015 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

® MC et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.

CONDITIONS ADDITIONNELLES POUR LA FRANCE

Les termes et conditions suivants ne sont applicables qu'aux produits vendus en France:

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. Pour être conforme au contrat, le bien doit:

1. Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant:
 - Correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;
 - Présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eut égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage; ou
2. Présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

***Cette page est
blanche intentionnellement***

***INFORMATION
CONCERNANT LE
CLIENT***

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

BRP tient à vous informer que vos coordonnées seront utilisées afin de vous communiquer de l'information reliée à la sécurité ou à la garantie de vos produits. BRP et ses sociétés affiliées pourraient utiliser les listes de clients afin de faire la distribution d'information de marketing et promotionnelle en référence à BRP et à des produits connexes.

Afin d'exercer votre droit de consultation, pour corriger votre information personnelle ou pour être retiré de la liste de diffusion de marketing direct, veuillez contacter BRP à l'adresse suivante:

Par courriel: privacyofficer@brp.com

Par la poste: BRP
Conseiller juridique principal, la protection
des renseignements personnels
726, rue Saint-Joseph
Valcourt (QC)
Canada
J0E 2L0

CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE

Si vous déménagez ou devenez le nouveau propriétaire du véhicule, veuillez aviser BRP:

- En postant l'une des cartes (ci-dessous).
- **Amérique du Nord SEULEMENT:** en composant le numéro 819 566-3366 (Canada) ou 715 848-4957 (États-Unis).
- En prenant contact avec un concessionnaire Can-Am autorisé.

S'il s'agit d'un changement de propriété, veuillez fournir la preuve que le propriétaire précédent accepte le transfert.

Il est important d'aviser BRP même après l'expiration de la garantie limitée car cela nous permet de joindre le propriétaire lorsque nécessaire, comme à l'occasion d'un rappel sécuritaire. C'est la responsabilité du propriétaire d'aviser BRP.

VÉHICULES VOLÉS: Si votre véhicule est volé, vous devriez aviser BRP ou un concessionnaire Can-Am autorisé. On vous demandera vos nom, adresse, numéro de téléphone ainsi que le numéro d'identification du véhicule et la date à laquelle le véhicule a été volé.

Amérique du Nord

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

Service de la garantie
75, rue J.-A. Bombardier
Sherbrooke (QC) J1L 1W3
Canada

Pays scandinaves

BRP FINLAND OY

Service après-vente
Isoaavantie 7
FIN-96320 Rovaniemi
Finlande
Tél.: +358 16 3208 111

Autres pays

DISTRIBUTION EUROPÉENNE DE BRP

Service de la garantie
Chemin de Messidor 5-7
1006 Lausanne
Suisse

***Cette page est
blanche intentionnellement***

***Cette page est
blanche intentionnellement***

***Cette page est
blanche intentionnellement***

NUMÉRO DE MODÈLE

DU VTT _____

NUMÉRO D'IDENTIFICATION

DU VÉHICULE (N.I.V.) _____

NUMÉRO D'IDENTIFICATION

DU MOTEUR (N.I.M.) _____

Propriétaire : _____

NOM

N°

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT OU PROVINCE

CODE POSTAL

Date d'achat _____

JOUR

MOIS

ANNÉE

Date d'expiration

de la garantie _____

JOUR

MOIS

ANNÉE

À faire remplir par le concessionnaire lors de la vente

SCEAU DU CONCESSIONNAIRE

V00A2IL

Veuillez communiquer avec le concessionnaire qui vous a vendu votre VTT pour vous assurer qu'il l'a enregistré auprès de BRP.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:



AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.



AVERTISSEMENT

LA CONDUITE DE CE VÉHICULE PEUT ÊTRE DANGEREUSE. Une collision ou un renversement peut se produire rapidement, même pendant des manoeuvres telles que les virages, la conduite en pente ou sur des obstacles si vous omettez de prendre les précautions nécessaires.

DES BLESSURES SÉRIEUSES OU MÊME MORTELLES pourraient résulter du non-respect de ces directives:

- **LISEZ CE GUIDE DU CONDUCTEUR, TOUTES LES ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ ET VISIONNEZ LE VIDÉO DE SÉCURITÉ AVANT D'UTILISER CE VÉHICULE.**
- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE AVANT D'EN AVOIR APPRIS LE FONCTIONNEMENT.** Suivre un cours de formation certifié.
- **NE TRANSPORTEZ JAMAIS DE PASSAGER.** Vous courez davantage le risque de perdre le contrôle de votre véhicule lorsque vous transportez un passager.
- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE SUR UNE SURFACE PAVÉE.** Vous courez davantage le risque de perdre le contrôle de votre véhicule lorsque vous conduisez votre véhicule tout-terrain sur une surface pavée.
- **NE CONDUISEZ JAMAIS CE VTT SUR UNE VOIE PUBLIQUE.** Il y a un risque de collision avec un autre véhicule si vous circulez sur une voie publique avec votre véhicule.
- **PORTEZ TOUJOURS UN CASQUE APPROUVÉ,** des verres de protection et des vêtements protecteurs.
- **NE CONDUISEZ JAMAIS APRÈS AVOIR CONSOMMÉ DES DROGUES OU DE L'ALCOOL.** Ces substances réduisent le temps de réaction et troublent le jugement.
- **NE CONDUISEZ JAMAIS CE VÉHICULE À DES VITESSES EXCESSIVES.** Vous courez davantage le risque de perdre le contrôle de ce véhicule quand vous conduisez à une vitesse trop élevée sans tenir compte du terrain, de la visibilité et de votre expérience.
- **N'ESSAYEZ JAMAIS DE FAIRE DES CABRÉS, DES SAUTS OU D'AUTRES MANOEUVRES PÉRILLEUSES.**

219 001 618

GUIDE DU CONDUCTEUR, DS 90, DS 90 X / FRANÇAIS
OPERATOR'S GUIDE, DS 90, DS 90 X / FRENCH

FAIT AU / MADE IN CANADA

U/M:P.C.